

Université de Montréal

L'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC):  
évaluation des propriétés métriques de l'instrument

Par  
Sophie St-Louis

École de criminologie  
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M.sc.)  
en criminologie

août 2015

©Sophie St-Louis, 2015

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :  
L'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC):  
Évaluation des propriétés métriques de l'instrument

Présenté par :  
Sophie St-Louis

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Catherine Laurier

.....

Président-rapporteur

Jean-Pierre Guay

.....

Directeur de recherche

Denis Lafortune

.....

Membre du jury

## Résumé

L'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) est un instrument utilisé depuis le début des années 1990 pour évaluer les risques de récidive des jeunes contrevenants québécois. Il est le produit d'une collaboration du Québec avec l'Ontario, survenue dans le cadre de travaux de recherche effectués sur les instruments d'évaluation du risque de récidive des jeunes contrevenants. L'IRBC est donc le seul instrument précisément conçu pour évaluer les risques de récidive des jeunes contrevenants québécois et il n'a jamais fait l'objet d'une démarche visant à tester sa validité prédictive. Le but de ce projet de mémoire est de tester la validité prédictive de l'IRBC. Des analyses de courbes ROC et des analyses de survie ont été utilisées pour tester les propriétés métriques de l'instrument. Ces analyses suggèrent que, dans l'ensemble, l'IRBC arrive à prédire la récidive de façon acceptable. Quatre des huit grands domaines associés à la récidive, communément appelé *BIG FOUR*, seraient des prédicteurs modérés de la récidive lorsque testés avec les données issues de l'IRBC. Il s'agit des domaines *Antécédents*, *Pairs*, *Personnalité-Comportements*, et *Attitudes-Tendances*. Des aspects en lien avec la fidélité de l'instrument témoignent toutefois d'irrégularités dans le processus d'évaluation, ce qui interroge le niveau de rigueur maintenu au jour le jour par les professionnels. Des aspects en lien avec la fidélité de l'IRBC demeurerait à investiguer.

**Mots-clés** : jeunes contrevenants, validité prédictive, évaluation de risque, courbe ROC, analyses de survie

## **Abstract**

The Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) is a test used since the early 1990s to assess young offenders's risk of recidivism in Quebec. It is the product of a collaboration between Quebec and Ontario which occurred in the context of research work on instruments used to evaluate young offenders's risk of recidivism. The IRBC is the only instrument specifically designed to assess the risk of recidivism of young offenders in Quebec and has never been subject of a predictive validity study. The aim of this master project is to test the predictive validity of the IRBC. ROC curves analysis and survival analysis were used to test the metric properties of the instrument. The results suggest that overall the IRBC is capable of predicting recidivism acceptably. Four of the eight domains associated with criminal recidivism, commonly called *BIG FOUR*, would be moderate predictors of recidivism when tested with data from the IRBC. These are *Antécédents*, *Pairs*, *Personnalité-Comportements*, and *Attitudes-Tendances*. However, aspects related to the fidelity of the instrument show irregularities in the assessment process, which questioned the rigor maintained daily by professionals. Aspects related to the fidelity of the IRBC would remain to be investigated.

**Keywords** : young offenders, predictive validity, risk assessment, ROC curves, survival analyses

## Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	ii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vi
Liste des acronymes.....	vii
Remerciements.....	ix
Chapitre 1 : Recension des écrits.....	3
1.1 Évaluer pour intervenir efficacement : le modèle d’Andrews et Bonta.....	4
1.1.1 Principe du risque.....	5
1.1.2 Principe de besoin.....	5
1.1.3 Principe de réceptivité générale et spécifique.....	6
1.2 Évolution de l’évaluation du risque de récidive : du jugement clinique vers l’évaluation structurée.....	8
1.2.1 Jugement professionnel structuré.....	9
1.2.2 Jugement non structuré.....	10
1.2.3 Mesures actuarielles conceptuelles.....	10
1.2.4 Mesures actuarielles empiriques.....	11
1.2.5 Première génération.....	11
1.2.6 Deuxième génération.....	12
1.2.7 Troisième génération.....	12
1.2.8 Quatrième génération.....	13
1.3 Les différents instruments servant à évaluer les adolescents délinquants.....	13
1.3.1 PCL : YV.....	14
1.3.2 SAVRY.....	15
1.3.3 YLS/CMI.....	17
1.3.3.1 Fidélité.....	19
1.3.3.2 Validité.....	21
1.4 Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) : origine et développement.....	28
1.5 Problématique.....	31

1.5.1 Objectifs de recherche.....	33
Chapitre 2 : Méthodologie .....	34
2.1 Participants à l'étude.....	35
2.2 Instruments et mesures.....	37
2.2.1 IRBC .....	37
2.2.2 Récidive .....	38
2.3 Procédures.....	40
2.4 Stratégies analytiques.....	41
2.4.1 Analyses descriptives.....	41
2.4.2 Analyses visant à tester la fidélité.....	42
2.4.3 Analyses visant à tester la validité prédictive .....	42
2.4.3.1 Tests T de Student.....	42
2.4.3.2 Analyses de survie .....	43
2.4.3.3 Analyses de courbes ROC ( <i>Receiver Operating Characteristic</i> ).....	44
Chapitre 3 : Résultats .....	47
3.1 Statistiques descriptives .....	48
3.2 Fidélité de l'IRBC.....	52
3.3 Validité prédictive de l'IRBC .....	55
Chapitre 4 : Interprétation des résultats .....	68
4.1 La fidélité de l'IRBC .....	70
4.2 La validité prédictive de l'IRBC.....	71
4.3 Une adaptation efficace, mais .....	74
4.3.1 Autres pistes explicatives : L'instrument.....	75
4.3.2 Autres pistes explicatives : Les processus en place au CJM-IU.....	75
4.4 Limites .....	77
4.4.1 Récidive .....	77
4.4.2 Participants à l'étude.....	78
4.4.3 Données provenant de l'IRBC .....	78
4.4.4 Propriétés du modèle classique et analyses .....	80
Conclusion .....	81
Références bibliographiques.....	83

## Liste des tableaux

Tableau 1. Distribution des modalités de prise en charge des jeunes contrevenants	49
Tableau 2. Distribution statistique des niveaux de risque de récidive selon la prise en charge	49
Tableau 3. Statistiques descriptives de l'IRBC	50
Tableau 4. Coefficients de consistance interne pour chacun des huit domaines de l'IRBC	52
Tableau 5. Coefficients de consistance interne pour l'IRBC et le YLS/CMI	53
Tableau 6. Distribution statistique de la récidive selon les niveaux de risque de récidive	55
Tableau 7. Comparaison entre les récidivistes et les non-récidivistes aux huit domaines de l'IRBC à l'aide du test T de Student	56
Tableau 8. Comparaison entre les récidivistes et les non-récidivistes aux huit domaines de l'IRBC à l'aide du test T de Student, selon trois catégories de récidive	58
Tableau 9. Coefficients d'aire sous la courbe ROC (AUC) pour les huit domaines et pour le score total de l'IRBC	61
Tableau 10. Coefficients d'aire sous la courbe ROC (AUC) pour les huit domaines et pour le score total de l'IRBC, selon trois catégories de récidive	63
Tableau 11. Comparaison des courbes de survie relatives à la récidive en fonction des catégories de risque	65

## Liste des figures

Figure I.	Illustration des durées de survie	44
Figure II.	Description des possibilités de l'issue des prédictions	45
Figure III.	Distribution des scores à l'IRBC	49
Figure IV.	Durée de la période de survie en fonction des niveaux de risque à l'IRBC	65

## Liste des acronymes

CJM-IU :	Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
DSSSJC :	Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants
DPCP :	Directeur des poursuites criminelles et pénales
IRBC :	Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes
JPS :	Jugement professionnel structuré
MRNAF :	Ministry Risk and Need Assessment Form
LSI :	Level of Service Inventory
LSI-R :	Level of Service Inventory-Revised
LSJPA:	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
MSSSQ :	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
PCL :YV :	Psychopathy Checklist Youth Version
RBR:	Risque, Besoin, Réceptivité
SAVRY :	Structured Assessment of Violence Risk in Youth
YLS/CMI:	Youth Level of Service/Case Management Inventory
YLSI:	Youth Level of Service Inventory

*À Julien et Delphine*

## Remerciements

Je tiens à remercier la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (FQJC) qui appuie financièrement ce projet par l'intermédiaire du fonds Bruno M. Cormier pour la recherche. La réalité des jeunes contrevenants est souvent une cause orpheline et la FQJC soutient indéfectiblement celle-ci depuis des années, ainsi que les intervenants, chercheurs et gestionnaires qui s'intéressent à faire progresser les pratiques auprès de cette population. Merci.

Merci à Jean-Pierre Guay, pour ta souplesse et ta rigueur. Je m'estime chanceuse d'avoir bénéficié de ton enseignement et de ton accompagnement. Merci à Catherine Laurier, Chantal Fredette et toute l'équipe de recherche sur les gangs de rue de l'Université de Montréal pour m'avoir permis de me joindre à vous dans cette aventure. Nos échanges et nos rencontres ont été une source de motivation tout au long de ce projet. Je remercie spécialement Geneviève Parent pour son aide dans l'organisation d'une base de données impeccable.

Un merci tout spécial à Clément Laporte, qui est la figure de proue québécoise de la pratique auprès de jeunes contrevenants québécois. Merci d'avoir soutenu ce projet en me rappelant que le meilleur mémoire est celui que l'on dépose.

Merci à mes parents qui, dans les dernières heures de rédaction de ce projet, ont été d'un grand soutien.

Merci à Julien, pour tout.

Merci Marie-Ève, Eric et Emile d'avoir été à mes côtés tout au long de cette longue aventure. Un dernier merci à Anne-Marie, et Korinne qui ont été des amies si patientes dans les cinq dernières années.

## **Introduction**

Dans les dernières décennies, le système de justice pénale pour les adolescents a traversé de multiples changements. Les changements législatifs dans ce domaine tendent d'ailleurs à se multiplier. Ces derniers forcent les institutions responsables de l'application des peines visant les adolescents contrevenants à s'interroger sur l'évaluation du risque de récidive que présente cette population. Après tout, en 2011, les adolescents contrevenants de 12 à 17 ans étaient au nombre de 135 600 à être responsables ou auteurs présumés d'une infraction au Code criminel canadien (Statistiques Canada, 2011)

Les décisions portant sur les risques de récidive que présentent les adolescents contrevenants, ainsi que sur le type d'encadrement devant leur être offert afin de maximiser leurs possibilités de réadaptation sont des décisions importantes. Des professionnels dûment formés prennent ce type de décision tous les jours, supportés par des instruments les aidant à orienter leur jugement clinique. Il est donc primordial pour les institutions d'utiliser des instruments d'évaluation robustes afin de garantir la sécurité du public, favoriser la réinsertion sociale et la réadaptation des adolescents et, finalement, mieux gérer les coûts associés à la délinquance juvénile.

À Montréal, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU), qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ), est responsable de l'évaluation des adolescents contrevenants et de la gestion des peines qui leur sont imposées. Depuis plus d'une vingtaine d'années au CJM-IU, l'instrument utilisé pour évaluer les risques de récidive des adolescents contrevenants est une adaptation québécoise du Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI). Cette adaptation québécoise se nomme Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC). Cet instrument, qui est intégré à la pratique courante des professionnels travaillant auprès des adolescents contrevenants, n'a jamais fait l'objet d'une étude visant à tester sa fidélité et sa validité prédictive. Il est utilisé parmi une panoplie d'autres instruments provenant d'univers cliniques et théoriques totalement différents. À travers ces multiples sources d'informations,

le professionnel travaille à se construire une opinion dite clinique concernant les peines et les objectifs de traitement qui favoriseront la responsabilisation et la réinsertion sociale du contrevenant.

Il va sans dire que l'IRBC gagnerait à faire l'objet d'une étude utilisant une démarche scientifique, qui pourrait entraîner une amélioration des pratiques d'évaluation et d'intervention auprès des adolescents contrevenants québécois. Le but principal de ce projet est donc d'évaluer les propriétés métriques de l'IRBC en testant la fidélité et la validité prédictive de cet instrument.

Le chapitre 1 pose le cadre théorique et explique en détail le modèle d'Andrews et Bonta (1995, 1998, 2003, 2010) appelé Risque-Besoins-Réceptivité (RBR). Ce modèle vise l'intervention efficace et a comme point de départ l'utilisation d'instruments d'évaluation fidèles et valides. Le chapitre 1 aborde aussi des notions relatives aux types d'évaluations et met en exergue les méthodes d'évaluation employant le jugement professionnel structuré (JPS) et celles dites actuarielles. Il est, de plus, question des différents instruments utilisés pour évaluer le risque chez les adolescents. Trois instruments couramment utilisés sont présentés en détail en mettant l'accent sur leurs propriétés métriques. Finalement, on y présente les origines de l'IRBC, tant historique que méthodologique, et l'utilisation qui en est fait au Québec. Le chapitre 2 décrit la méthodologie employée. On y retrouve donc des informations sur les participants à l'étude ainsi que sur l'instrument à l'étude (IRBC). Les données sur la récidive, mises en relation avec l'instrument IRBC dans le cadre de ce projet, sont de plus présentées. On y retrouve aussi les différentes stratégies analytiques qui ont été utilisées pour atteindre les objectifs poursuivis par ce mémoire. Le chapitre 3 présente les résultats des analyses statistiques effectuées et au chapitre 4 figure une interprétation de ces résultats. Il y est donc question au chapitre 4 de proposer des pistes d'interprétation qui expliquent les résultats obtenus quant à la fidélité et la validité de l'IRBC. Les limites de l'étude sont de plus soulignées. Une conclusion et des recommandations viennent clore le texte.

# **Chapitre 1 : Recension des écrits**

## 1.1 Évaluer pour intervenir efficacement : le modèle d'Andrews et Bonta

La médecine a été la première discipline reconnue compétente pour évaluer ce qui était à l'époque convenue d'appeler la dangerosité, alors considérée comme un trait fixé de la personnalité. Le rôle de la médecine consistait alors à statuer sur la dangerosité du contrevenant, souvent à partir de critères pouvant être qualifiés d'aléatoires (Bernheim, 1998). L'utilité d'évaluer les contrevenants est donc établie depuis plusieurs années. Toutefois, cette pratique a beaucoup évolué.

L'évaluation des populations contrevenantes est utile pour estimer les probabilités de récidive, donc identifier le risque de récidive. Elle sert de plus à déterminer des meilleures interventions de réadaptation qui ont pour objectif de diminuer la récidive. Aujourd'hui, les professionnels appelés à évaluer les contrevenants le font à partir d'instruments contenant des critères objectifs et comprenant tant des facteurs de risque statiques, comme les antécédents judiciaires, que des facteurs de risque dynamiques, comme la consommation d'alcool ou les pairs. Bien que récents, ces instruments ont traversé quatre vagues théoriques (Hanson et Morton-Bourgon, 2007; Andrews et coll., 2006). Les instruments contenant des facteurs de risque statiques et dynamiques sont utiles pour identifier et neutraliser les contrevenants présentant des risques de récidive élevés. Toutefois, la neutralisation n'est qu'une fraction des interventions qui visent maintenant les contrevenants. L'intervention efficace auprès des contrevenants inclut nécessairement des éléments visant leur réadaptation et leur réinsertion sociale, des notions plus complètes et plus complexes parce que dynamiques.

Ces notions sont intimement liées au modèle développé par Andrews et Bonta (1995, 1998, 2003, 2010) couramment appelé Risque-Besoins-Réceptivité (RBR). Ce modèle, qui est défini dans la section suivante, vise l'intervention efficace et a comme point de départ l'utilisation d'instruments d'évaluation fidèles et valides. (Andrews et Bonta 1995, 1998, 2003, 2010).

### **1.1.1 Principe du Risque**

Le principe du Risque se distingue de ce qu'on appelle *risque de récidive* qui techniquement ne consiste qu'en une quantification de la probabilité pour un contrevenant de commettre à nouveau une infraction. Le principe du Risque inclut, bien sûr, l'évaluation des risques de récidive et sert à repérer les contrevenants étant à haut risque. L'objectif poursuivi ici est d'identifier, en priorité, les contrevenants à haut risque de récidive dans le but de les exposer intensivement aux programmes de traitements efficaces et ainsi, réduire les risques de récidive que présente cette population (Andrews et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010).

Le principe du Risque concerne avant tout le type de traitement qui sera offert aux contrevenants. Les contrevenants les plus à risque de récidiver devraient recevoir les traitements les plus intensifs, qui visent des caractéristiques bien précises, soit les besoins criminogènes. Quant aux contrevenants qui présentent des risques faibles de récidiver, ils ne devraient pas être exposés aux traitements intensifs. Le principe du Risque peut donc être représenté par l'association entre les risques de récidive évalués chez un contrevenant, l'intensité du traitement qui lui sera offert et les cibles d'interventions qui seront visées par ce traitement. Andrew et Bonta (1995, 1998, 2003, 2010) affirment que le principe du risque est « le pont entre l'évaluation et le traitement efficace », [*The psychology of criminal conduct*, fifth edition, Anderson, Cincinnati, p.48, traduction libre].

### **1.1.2 Principe de Besoin**

Dans les dernières décennies, de nombreuses méta-analyses portant sur des études testant la validité empirique de facteurs liés à la récidive criminelle ont été effectuées (Bonta, Law et Hanson 1998; Gendreau, Little et Goggin, 1996; Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Aujourd'hui, l'ensemble de la communauté scientifique dans le domaine de la criminologie et de la psychologie du comportement criminel s'entend pour affirmer qu'il existe huit grands domaines significativement liés à la récidive criminelle et devant être la cible des interventions de réadaptation. Les huit domaines, maintenant reconnus comme des facteurs de risque associés à la récidive sont les suivants: 1) comportements antisociaux dans le

passé, 2) personnalité antisociale, 3) attitudes et cognitions antisociales, 4) pairs antisociaux, 5) famille et couple, 6) éducation ou emploi, 7) loisirs et activités récréatives, 8) problèmes d'alcool ou de drogues (Andrews et Bonta 1995, 1998, 2003, 2010). Un changement dans l'un de ces domaines est directement associé à un changement dans la probabilité de récidiver.

Le principe de Besoin criminogène soutient que pour être efficaces, les interventions faites auprès des contrevenants devraient viser des aspects bien précis. Les aspects visés par l'intervention devraient correspondre aux huit grandes familles de facteurs énumérées ci-haut. Ces cibles doivent donc être visées par le professionnel en cours d'intervention. Les services et les programmes offerts aux contrevenants, si on les souhaite efficaces, doivent eux aussi viser spécifiquement ces facteurs de risque dynamiques/besoins criminogènes. Ce sont ces cibles qui, si elles subissent une modification à la baisse, feront baisser le risque de récidive (Andrews et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010).

### **1.1.3 Principe de réceptivité générale et spécifique**

Il existe, en criminologie et en psychologie du comportement criminel, plusieurs familles d'intervention (psychodynamique, behavioriste, etc.) ayant chacune leurs multiples déclinaisons et comprenant des stratégies fortement différentes. Au fil du temps et avec les recherches scientifiques ayant eu cours dans le domaine de l'intervention, il apparaît que certaines stratégies d'intervention semblent plus efficaces auprès des contrevenants, l'objectif étant de faire diminuer la récidive. Les méta-analyses sur le sujet font ressortir que les programmes mettant de l'avant des stratégies de type cognitif-comportemental seraient les plus efficaces auprès des populations contrevenantes (Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Andrews, Zinger, Hoge, Bonta, Gendreau et Cullen, 1990; Landenberger et Lipsey, 2005). Le choix d'une stratégie d'intervention jugée efficace, afin de s'adresser aux besoins criminogènes des contrevenants évalués comme étant à haut risque, représente le principe de réceptivité générale (Andrews et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010). Ce principe consiste donc à exposer les contrevenants aux méthodes d'interventions évaluées comme étant efficaces auprès de cette population. Par exemple, des traitements de type

psychothérapeutique, où le contrevenant, en rencontre avec le professionnel, s'exprime dans le cadre d'entrevues non directives sur les sujets qu'il choisit (i.e. qui ne sont pas en lien avec ses besoins criminogènes) arrivent à des résultats moins probants que les approches plus dirigées, comme les traitements de type cognitif-comportemental (Landenberger et Lipsey, 2005).

Le principe de réceptivité spécifique, quant à lui, concerne les stratégies qui seront utilisées par le professionnel pendant le traitement dans le but de mobiliser le contrevenant. Ces stratégies doivent être adaptées aux caractéristiques personnelles du contrevenant. Il est question spécifiquement des aspects propres sa personnalité : son style d'apprentissage, sa motivation au traitement, son niveau de maturité, ses affects, son intelligence verbale, ses origines culturelles, etc. Ces facteurs doivent être considérés, car ils influent sur la réceptivité et, par conséquent, sur l'efficacité du traitement (Andrew et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010). La personnalité du professionnel doit, elle aussi, être considérée dans l'optique où son association avec les caractéristiques personnelles du contrevenant est un élément qui favorise la réceptivité et, ainsi, de meilleures chances de succès du traitement. L'interaction entre les caractéristiques personnelles du contrevenant, la personnalité du professionnel et les stratégies utilisées par le professionnel pour mobiliser le contrevenant influence la réceptivité spécifique. Par exemple, un professionnel, pour qui il est important d'expliquer longuement le sens de ses interventions, peut ne pas favoriser la réceptivité d'un adolescent qui présente une capacité de concentration limitée. En soi, le principe de réceptivité spécifique correspond à une intervention différenciée s'adressant à la personnalité du contrevenant. Le principe de réceptivité spécifique postule qu'en s'adressant à la personnalité du contrevenant, il est possible d'impacter sa motivation au traitement, ce qui s'avère pertinent si on souhaite que le contrevenant maintienne sa participation au traitement.

Le modèle qu'ont développé Andrews et Bonta (1995, 1998, 2003, 2010), basé sur les principes de risque, de besoins criminogènes et de réceptivité, est le fruit de plus trente années de prolifiques recherches sur la personnalité criminelle et sur les facteurs associés à la récidive, maintenant reconnus comme étant des facteurs de risque (Andrews, Bonta et

Hoge, 1990; Andrews, Zinger, Hoge, Bonta, Gendreau et Cullen, 1990; Bonta, 1996; Bonta 2002).

Avec l'avancement des recherches dans ce domaine, les méthodes servant à évaluer les populations contrevenantes ont beaucoup évolué. Différentes méthodes, destinées à soutenir les professionnels, ont été développées. L'application de ces méthodes résulte en différents instruments ou tests, qui influencent et encadrent la pratique clinique propre à l'évaluation des contrevenants.

## **1.2 Évolution de l'évaluation du risque de récidive : du jugement clinique vers l'évaluation structurée**

Dans le domaine de l'évaluation des populations contrevenantes, le jugement clinique et les instruments utilisant les statistiques probabilistes dans le but de prédire la récidive sont souvent comparés. Ils sont considérés comme des méthodes opposées l'une à l'autre : la grande question consiste à statuer, laquelle des deux méthodes est la plus performante en termes de prédiction des comportements criminels (Burgess, 1928; Meehl, 1954; Sawyer, 1966). Actuellement, les conclusions des recherches quant à la prédiction de la récidive démontrent que les instruments d'évaluation utilisant la statistique comme méthode afin de collecter et de combiner les informations obtenues auprès des contrevenants sont plus performants que les instruments basés sur l'utilisation du jugement clinique seul (Hanson et Morton-Bourgon, 2007-1; Andrews, Bonta et Wormith, 2006). Dans la prochaine section, un survol de l'évolution de ces méthodes est proposé.

Il existe quatre types de méthodes et/ou procédures à partir desquelles sont construits et se distinguent les instruments servant à évaluer les risques de récidive des contrevenants (Hanson et Morton-Bourgon, 2007-1). Les instruments se distinguent, premièrement, en ce qui concerne la provenance des informations ou des items contenus dans l'instrument. La distinction consiste à savoir si les items évalués reposent sur des théories, liées à la personnalité criminelle par exemple, ou s'ils sont purement empiriques.

La deuxième distinction concerne la façon dont ces items sont combinés, afin d'arriver à statuer sur le niveau de risque. Les items peuvent être combinés par le professionnel, qui utilise son jugement professionnel, ou encore de façon mécanique : le jugement du professionnel n'interférant en rien dans cette deuxième façon de combiner les informations recueillies. Celles-ci se combinent mécaniquement, à partir d'un algorithme intégré dans l'instrument.

De ces distinctions découlent quatre types de méthodes et/ou procédure à partir desquelles sont construits les instruments servant à évaluer les risques de récidive des contrevenants, soient 1) les mesures actuarielles empiriques, 2) les mesures actuarielles conceptuelles, 3) le jugement professionnel structuré et 4) le jugement non structuré (Hanson et Morton-Bourgon 2007-1).

### **1.2.1 Jugement professionnel structuré**

Les instruments reposant sur le jugement professionnel structuré (JPS) permettent au professionnel de porter son jugement sur des éléments, ou items, qui sont déterminés à l'avance. Les items évalués sont habituellement organisés en grands domaines conceptuellement liés à la variable dépendante qu'on souhaite expliquer (ici la récidive criminelle). Ce qui est central et propre à ce type d'instrument consiste en la compréhension clinique du cas évalué. Ainsi, cette méthode guide le professionnel à observer des items théoriquement liés à la récidive, tout en lui laissant la discrétion de décider de l'issue de son évaluation. Cette méthode permet de prédire la récidive de façon acceptable (Andrews, Bonta, Wormith, 2006). Cette façon de procéder serait plus performante que les méthodes reposant sur le jugement non structuré, tout en étant moins performante que les méthodes actuarielles (Hanson et Morton-Bourgon, 2007-1).

### **1.2.2 Jugement non structuré**

Le jugement non structuré consiste en une série de façons de procéder basées sur l'expérience du professionnel, son expertise, sa formation spécifique, etc. Les éléments qui sont évalués ne sont pas déterminés à l'avance et la façon de combiner ceux-ci est tout aussi éclectique. Il est entre autres impossible de connaître les éléments exacts qui amènent le professionnel à prendre une décision, ni dans quel ordre d'importance ces éléments ont été considérés. Le professionnel procède donc à une entrevue avec un contrevenant, il consulte son dossier et, à la lumière d'une multitude d'éléments non déterminés à l'avance, il prendra une décision concernant le contrevenant (Bonta, 1996). Il s'agit de la première forme d'évaluation ayant eu cours dans le domaine de la psychocriminologie. Cette façon de procéder, même si elle est très critiquée (à ce sujet voir Guay, 2006) continue d'être utilisée fréquemment, entre autres par les tribunaux (Janus et Prentky, 2003).

### **1.2.3 Mesures actuarielles conceptuelles**

Les instruments utilisant une méthode actuarielle conceptuelle permettent au professionnel d'évaluer des éléments ou items qui sont déterminés à l'avance. Ces éléments proviennent des théories psychologiques et sociologiques tentant d'expliquer la délinquance. Ils sont conceptuellement organisés en fonction des grands domaines maintenant reconnus comme étant associés à la récidive (Andrews et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010). Ils sont donc regroupés de façon conceptuellement significative; ils apparaissent « logiques » pour le professionnel qui cherche à comprendre un cas clinique. Les instruments utilisant une méthode actuarielle conceptuelle contiennent des règles explicites quant à l'évaluation de chacun des items. Des règles mécaniques régissent de plus la combinaison des items. Les instruments utilisant une méthode actuarielle conceptuelle permettent une estimation probabiliste du risque de récidive. Ils renseignent donc sur la proportion de délinquants ayant récidivé, à un temps donné, ayant obtenu un même score à l'instrument (Meehl, 1954, Ægisdóttir et coll., 2006).

#### **1.2.4 Mesures actuarielles empiriques**

Les instruments basés sur une méthode actuarielle empirique permettent au professionnel d'évaluer des éléments ou items qui sont empiriquement liés à la récidive. Chacun des items évalués figure à l'instrument uniquement en fonction de la force du lien statistique qui l'unit à un événement, dans ce cas-ci la récidive. Ce type d'instrument est conçu pour évaluer un type de délinquant particulier et a été testé auprès de cette population spécifique (Hanson et Morton-Bourgon, 2007-1). Il n'est donc pas important, dans cet univers, que les items évalués aient un sens pour le professionnel. Chacun des items est pondéré et combiné mécaniquement grâce à un algorithme. Ces instruments seraient les plus performants lorsque vient le temps de prédire la récidive (Hanson et Morton-Bourgon, 2007-1, Meehl, 1954, Ægisdóttir et coll., 2006, Andrews et coll. 2006). Les instruments actuariels empiriques comportent toutefois certaines limites. Le fait qu'ils soient principalement constitués d'éléments statiques rend difficile l'élaboration d'hypothèses cliniques menant aux interventions de réadaptations. Ils permettent donc peu la compréhension des patterns comportementaux et délictuels des délinquants (Guay, 2006).

Outre une dissection mécanique des méthodes et procédures utilisées pour construire les instruments servant à évaluer les contrevenants, Andrews et coll. (2006) proposent une lecture historique des instruments visant à évaluer les contrevenants. Leur propos se caractérise par la perspective de traitement efficace qui y est centrale. Andrews et coll. (2006) décrivent donc quatre générations d'instruments servant à évaluer les risques de récidive.

#### **1.2.5 Première génération**

La première génération d'instruments consiste à utiliser le jugement clinique non structuré afin de déterminer de la probabilité qu'un contrevenant récidive. Les instruments de première génération consistent donc en une série de façons de procéder, basées sur l'expertise du professionnel et l'expérience de ce dernier, incluant sa formation spécifique. Au terme d'entrevues avec le contrevenant et la consultation de son dossier, en fonction de

facteurs non déterminés, le professionnel statue sur les risques de récidive du contrevenant (Bonta, 1996). Cette méthode arrive à de piètres résultats en termes de validité prédictive (Grove & Meehl, 1996; Grove, Zald, Boyd, Lebow, Snitz, & Nelson, 2000; Bonta, Law et Hanson, 1998; Hanson et Bussièrès, 1998; Bonta, 2002).

### **1.2.6 Deuxième génération**

Les instruments de deuxième génération sont construits à partir d'items empiriquement validés, c'est-à-dire qui sont statistiquement liés à la probabilité de récidiver. Ces items sont statiques et ne peuvent donc pas subir d'altération. Ils sont additionnés par le professionnel et ils ont tous le même poids relatif. Les instruments de deuxième génération demeurent donc limités pour indiquer les cibles de traitement ou le progrès en cours de traitement. Ils sont efficaces lorsque vient le temps de prédire la récidive, ceci de façon comparable aux instruments de troisième et de quatrième génération (Andrews et coll., 2006).

### **1.2.7 Troisième génération**

Les instruments de la troisième génération contiennent eux aussi des items qui sont empiriquement validés et qui sont combinés mécaniquement. Ce n'est donc pas le professionnel qui décide du poids relatif de chacun des items, mais bien un algorithme contenu dans le test. La différence entre les instruments de deuxième et de troisième génération réside dans le fait que ces derniers contiennent des facteurs de risque dynamiques. Leurs prédécesseurs ne contiennent que des éléments statiques, ce qui ne permet pas d'élaborer des hypothèses cliniques ni de déterminer des besoins criminogènes. Les instruments de troisième génération sous-tendent la notion d'intervention efficace et portent donc une plus grande importance aux facteurs de risque dynamiques (Andrews et coll., 2006).

### **1.2.8 Quatrième génération**

Les instruments de quatrième génération, quant à eux, contiennent des items qui sont empiriquement validés et qui sont combinés mécaniquement. Comme les instruments de troisième génération, ils contiennent des facteurs de risque statiques et dynamiques, qui permettent de cibler les besoins criminogènes et déterminer l'intensité du traitement en fonction du principe de risque (Andrews et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010). D'autre part, les instruments de quatrième génération permettent de constater l'évolution des contrevenants, car ils sont conçus pour être réadministrés en cours de traitement.

L'IRBC serait, en théorie, un instrument de type actuariel conceptuel, de quatrième génération. Il contient des facteurs de risque statiques et dynamiques qui proviennent de théories et qui sont, de plus, empiriquement liés à la récidive. Ceux-ci sont combinés mécaniquement. L'IRBC permet, aussi, de déterminer l'intensité de l'intervention, donc du type d'encadrement ainsi que des besoins criminogènes qui seront la cible des interventions de réadaptation. La prochaine section propose de présenter quelques instruments conçus pour évaluer le risque chez les adolescents contrevenants.

### **1.3 Les différents instruments servant à évaluer les adolescents délinquants**

Comme exposé dans la section précédente, plusieurs années de recherches ont permis de construire des instruments servant à l'évaluation du risque de récidive chez les adolescents contrevenants. La prochaine section propose de fournir une brève description des principaux instruments servant à évaluer le risque de récidive chez les adolescents contrevenants. Ces instruments comportent différentes caractéristiques (nombre d'items, type d'évaluation) et sont issus de différents courants théoriques dont l'exposé sera utile afin de situer l'IRBC, instrument faisant l'objet de ce projet. La section suivante décrit donc en détail la Psychopathy Checklist Youth Version (PCL:YV; Forth, Kosson et Hare, 2003), le Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY; Borum, Bartel et Forth, 2005)

et le Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI; Hoge, Andrews, 2002).

### 1.3.1 PCL : YV

La Psychopathy Checklist Youth Version (PCL:YV; Forth, Kosson et Hare, 2003) est un instrument servant à identifier, chez les adolescents de 12 à 18 ans, les caractéristiques propres à la personnalité psychopathique. Le développement de la PCL:YV est basé sur la version conçue pour les adultes, soit la Psychoathy Checklist-Revised (PCL-R; Hare, 1991). Cet instrument n'a pas été pensé et construit dans le but de prédire la récidive; il a plutôt été développé pour évaluer un désordre de la personnalité. La psychopathie est considérée comme une structure de la personnalité, donc stable dans le temps. Elle est toutefois hautement corrélée avec les comportements violents (Forth, Hart, Hare, 1990). L'instrument est donc un bon prédicteur de la récidive violente et générale, tant en ce qui concerne sa version originale (Hare, 1998) que sa version pour les adolescents (Rowe, 2002).

La PCL:YV arrive en effet à prédire la récidive générale avec des aires sous la courbe ROC (AUC) de 0,78 et de 0,73 en ce qui concerne la récidive violente (Catchpole et Gretton, 2003). Les courbes ROC (*Receiving operator characteristics*) permettent de quantifier la performance générale d'un test à identifier correctement les récidivistes et les non-récidivistes. La mesure de l'aire comprise sous la courbe appelée *AUC (Area Under Curve)* est représentative de l'efficacité générale d'un test. Plus l'aire calculée sous la courbe est grande, meilleure est la prédiction du test. Le coefficient représentant l'aire sous la courbe varie entre 0 et 1. Une valeur de (0,50) serait l'équivalent du hasard et une valeur de (1) serait équivalente à une prédiction parfaite (Rice et Harris, 2005). La PCL :YV est donc un instrument très précis dans l'identification des récidivistes et des non-récidivistes.

La consistance interne de la PCL:YV serait élevée (Forth et Mailloux, 2000). En effet, pour différents échantillons d'adolescents provenant du Canada et des États-Unis, tant en probation (n=550), en détention (n=1676) que dans la communauté (n=160), les coefficients

alpha de Cronbach s'élevaient respectivement à 0,87; 0,85 et 0,94 (Forth et coll., 2003). Le coefficient alpha de Cronbach permet d'évaluer le niveau d'interrelation entre les items des sous-dimensions (ou de l'ensemble des items) d'un instrument. Pour des tests psychométriques classiques dans lesquels on observe une variance liée à la mesure (shared method variance; Campbell et Fiske, 1959) non négligeable, on considère le seuil de 0,70 du coefficient alpha de Cronbach comme étant acceptable.

La PCL:YV évalue quatre dimensions de la psychopathie. Les dimensions affective et interpersonnelle (absence de remords, insensibilité, labilité affective, mensonges et manipulation), comportementale et antisociale (absence de planification, impulsivité, présence et précocité des comportements criminels) sont donc évaluées par un professionnel à partir des 20 items contenus dans l'instrument. Pour ce faire, le professionnel rencontre l'adolescent dans le cadre d'entretiens semi-directifs et procède à la lecture de son dossier. Chacun des items peut cumuler un maximum de 3 points : 0 correspondant à l'absence du trait évalué; 1 signifiant sa possible présence; 2 signifiant que le trait est présent chez l'adolescent. Le professionnel fait la somme des items pour en arriver à un score total. La PCL:YV permet, de plus, d'obtenir un score pour deux facteurs : le premier représente les dimensions affective et interpersonnelle et le deuxième, les dimensions comportementale et antisociale de la psychopathie.

Ajoutons que l'évaluation de la psychopathie chez les adolescents commande la prudence, car cette période du développement peut comporter des éléments qui, bien que passagers, peuvent s'apparenter aux caractéristiques propres à la psychopathie (Frick, 2002). À titre d'exemple, le caractère égocentrique ou la difficulté à planifier des activités selon une séquence temporelle appropriée peut faire partie d'un processus normal de développement chez les adolescents.

### **1.3.2 SAVRY**

Le Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY; Borum, Bartel et Forth, 2005) est un instrument conçu pour assister les professionnels évaluant les risques de

comportements violents chez les adolescents de 12 à 18 ans. La structure du SAVRY est basée sur le Historical, Clinical Risk Management-20 (HCR-20; Webster, Douglas, Eaves et Hart, 1997), un instrument qui sert à évaluer, chez les adultes, des caractéristiques reliées aux comportements violents. Le SAVRY contient en tout 30 items dont 24 sont des facteurs de risque et 6 des facteurs de protection. En ce qui concerne les 24 items représentant des facteurs de risque, 10 évaluent des éléments liés à l'historique de violence dans le développement, 6 évaluent des éléments socio-contextuels et 8, des éléments clinico-individuels. Les items du SAVRY sont tirés de l'abondante littérature portant sur les comportements violents et ils ont ultimement fait l'objet d'études visant à en tester la fidélité et la validité prédictive.

Après avoir procédé à une revue du dossier et une entrevue semi-dirigée avec l'adolescent, le professionnel note les 24 facteurs de risque selon trois niveaux (faible, modéré, élevé). Quant aux 6 facteurs de protection, ils sont notés *présent* ou *absent*. Le professionnel fait ensuite la somme des items représentant les facteurs de risque. Le SAVRY est un instrument qui met de l'avant l'utilisation du jugement professionnel structuré (JPS). Le professionnel fait donc une analyse de l'ensemble des 24 facteurs de risque évalués, tout en considérant les 6 facteurs de protection ou d'autres éléments pertinents propres à la situation générale de l'adolescent. Le professionnel fait ensuite une synthèse de tous ces éléments et décide lui-même du niveau de risque global présenté par l'adolescent.

En ce qui concerne la validité prédictive du SAVRY, ce dernier est un bon prédicteur de la récidive technique (ou administrative), non violente et violente (Bartel et coll., 2000). Il arrive à détecter les différentes formes de récidive avec des aires sous la courbe (AUC) allant de 0,78 à 0,80 lorsque la somme des facteurs de risque est utilisée comme prédicteur et de 0,71 à 0,74 lorsque l'utilisation du JPS est testée (Schmidt, Campbell, Houlding, 2010).

De tous les instruments servant à évaluer les adolescents contrevenants, celui qui fait l'objet de cette étude, l'IRBC, est un proche parent du YLS/CMI. La prochaine section est donc entièrement consacrée à ce dernier. Ses origines, les items qu'il contient, les procédures et

méthodes utilisées pour colliger et combiner les informations, ainsi que les principales propriétés métriques du YLS/CMI seront exposés dans la prochaine section.

### **1.3.3 YLS/CMI**

Le YLS/CMI provient des études effectuées sur le MRNAF, sur le LSI (Andrews, 1982) et sur le LSI-R (Andrews et Bonta, 1995). Une première version, issue de ces deux derniers instruments, a d'ailleurs précédé le YLS/CMI, soit le YLSI (Andrews, Robinson, Hoge, 1984; Andrews, Robinson, Sparring, 1985).

Le YLS/CMI comporte donc 42 items liés à la probabilité que survienne une récidive criminelle. Chacun des 42 items est évalué comme étant présent ou absent, cela au terme d'entrevues semi-dirigées et de la consultation des dossiers (judiciaires, cliniques, médicaux, scolaires, etc.). Cette cueillette d'informations auprès de l'adolescent contrevenant et de son entourage s'effectue par un professionnel formé à utiliser l'instrument. De plus, un manuel de cotation exhaustif encadre l'évaluation de chacun des items (voir l'Annexe 5). Le YLS/CMI contient six parties dont la première consiste en l'évaluation des risques de récidive et des besoins criminogènes. Les autres parties consistent en 2) un sommaire de l'évaluation des risques et des besoins criminogènes, 3) une évaluation d'autres besoins et de considérations particulières, 4) une de possibilité de dérogation professionnelle. La partie 5) concerne le niveau de contact et la partie 6) le plan d'intervention. Le YLS/CMI, bien qu'il soit un instrument actuariel, permet la dérogation professionnelle.

La dérogation professionnelle est un des principes du modèle d'Andrews et Bonta (2010). Après avoir évalué les risques, les besoins et la réceptivité, il revient au professionnel d'exercer son jugement et de prendre la meilleure décision en fonction de tous les paramètres existants. La dérogation professionnelle consiste donc à remettre au professionnel la possibilité de prendre la décision finale à l'égard du contrevenant.

Les items figurant dans la première partie du YLS/CMI proviennent des théories sur la personnalité criminelle et ils ont ensuite faire l'objet d'analyses visant à démontrer leur fidélité et leur validité prédictive. Il s'agit donc d'un instrument utilisant une mesure

actuarielle conceptuelle, qui permet une prédiction du risque de récidive, lequel est classé en quatre catégories (faible, modéré, élevé, très élevé) en lien avec huit domaines, créés à partir des 42 items.

Le premier domaine est 1) *Infractions précédentes et actuelles décisions*. Il est le seul domaine représentant des facteurs de risque statiques. Il est constitué de cinq items qui portent sur les antécédents judiciaires du jeune contrevenant. On y retrouve des items comme « *Garde précédente* ». Les sept autres domaines sont dynamiques et représentent des besoins liés aux facteurs criminogènes. Il s'agit de 2) *Situation familiale* (six items), 3) *Éducation/Emploi* (sept items), 4) *Relations avec les pairs* (quatre items), 5) *Toxicomanie* (cinq items), 6) *Loisirs* (trois items), 7) *Personnalité/Comportements* (sept items) et 8) *Attitudes/Tendances* (cinq items). À titre d'exemple, on retrouve dans ces domaines des items tels que « *comportements perturbateurs dans la cour d'école* », « *agressivité verbale, insolence* », « *estime de soi démesurée* », « *consommation régulière de drogue* » ou encore « *rejette toute forme d'aide* ». On considère un risque global (somme de tous les items) comme étant élevé à partir de 27 (sur 42) et très élevé à partir de 35 (sur 42). Comme l'adolescence est une période du développement, où l'identité et la personnalité sont encore en formation, il est indiqué de réévaluer la situation tous les six mois. Comme le YLS/CMI est un instrument de quatrième génération, il est conçu pour facilement réévaluer les adolescents contrevenants et permet de constater les avancées en cours de traitement (i.e. passer d'un niveau de risque spécifique à un autre niveau de risque).

De nombreuses études ont porté sur le YLS/CMI depuis sa validation initiale par Jung et Rawana (1999). La section suivante propose de résumer les différentes études qui ont porté sur les propriétés métriques du YLS/CMI. La première section met en évidence les résultats portant sur la fidélité, la deuxième section rapporte ceux portant sur la validité prédictive de l'instrument.

### 1.3.3.1 Fidélité

La mesure de la fidélité d'un instrument peut être décrite selon deux paramètres (Bertrand et Blais, 2004) : la fidélité relative à la stabilité dans le temps (test-retest) et la fidélité relative à la consistance interne. Lorsqu'un instrument est administré à plusieurs reprises, ou par différents évaluateurs, sa stabilité permet d'estimer avec précision ses scores. Quant à la consistance interne, elle permet d'estimer dans quelle proportion les items d'un instrument mesurent le même concept de manière homogène. Les mesures les plus couramment utilisées pour estimer ces concepts sont le coefficient alpha de Cronbach, qui mesure la consistance interne, et le coefficient kappa de Cohen, qui mesure l'accord inter-juges, entre différents experts évaluant le même sujet. Le coefficient alpha de Cronbach permet d'évaluer le niveau d'interrelation entre les items des sous-dimensions (ou de l'ensemble des items) d'un instrument. Pour des tests psychométriques classiques dans lesquels on observe une variance liée à la mesure (shared method variance; Campbell et Fiske, 1959) non négligeable, on considère le seuil de 0,70 du coefficient alpha de Cronbach comme étant acceptable.

Les recherches d'abord menées sur le YLSI, précurseur du YLS/CMI, ont démontré des propriétés métriques acceptables en ce qui concerne spécifiquement la fidélité (Andrews, Robinson, Balla, 1986; Simourd, Hoge, Andrews, Leschield, 1994) et la validité prédictive (Hoge et Andrews, 2001a). Comme mentionnée précédemment, la validation initiale du YLS/CMI par Jung et Rawana (1999) était, de plus, prometteuse. Effectuée sur une population de 263 adolescents contrevenants et 62 adolescents non contrevenants, l'étude a présenté des coefficients alpha de Cronbach variant entre 0.62 pour la dimension *Toxicomanie*, 0,77 pour la dimension *Infractions précédentes et actuelles décisions* et 0,93 pour le score total.

En ce qui concerne l'accord inter-juges, 33 sujets ont été évalués par des professionnels ayant assisté aux mêmes entrevues et détenant les mêmes informations au dossier (Poluchowicz, Jung et Rawana, 2001). Le coefficient kappa de Cohen était de 0,69 et le coefficient de corrélation intra-classe (ICC) était de 0,75 pour le score total au YLS/CMI,

tous deux sont considérés comme témoignant d'un accord fort (Landis et Koch, 1977a). Pour chacun des huit domaines, les coefficients kappa de Cohen variaient d'acceptables à forts, à l'exception de la dimension *Loisirs* ( $k=0,38$ ), ( $ICC=0,50$ ). Finalement, mentionnons de plus que l'étude de Jung et Rawana a été répliquée par Costigan (1999) avec une période de suivi de 2 ans, en comparaison à six mois pour l'étude initiale. Costigan (1999) est arrivé à des résultats comparables à ceux de ses prédécesseurs.

Plusieurs études ont, par la suite, porté sur le YLS/CMI et celles présentant des coefficients alpha de Cronbach sont arrivées à des résultats acceptables. Mentionnons Rowe (2002) qui, dans un échantillon de 408 jeunes contrevenants ( $n=408$ ), a présenté des alpha de Cronbach variant entre 0,82 pour la dimension *Toxicomanie*, 0,60 pour la dimension *Loisirs* et 0,91 pour le score total. Les autres dimensions atteignaient toutes la barre des 0,70. L'étude de Rowe (2002) est celle qui semble présenter les coefficients alpha de Cronbach les plus élevés. Flores, Travis et Latessa (2004), quant à eux, ont trouvé dans un échantillon de 1679 jeunes contrevenants ( $n=1679$ ) des coefficients alpha de Cronbach variant entre 0,83 pour la dimension *Toxicomanie* et 0,71 pour la dimension *Infractions précédentes et actuelles décisions*. Les coefficients alpha de Cronbach pour trois des dimensions se situaient en deçà de 0,58, soit les dimensions *Situation familiale*, *Camarades* et *Loisirs*. Quant à Schmidt, Hoge et Gomes (2005), ils ont trouvé des valeurs similaires dans un échantillon de 107 jeunes contrevenants. Les coefficients alpha de Cronbach variaient entre 0,56 pour la dimension *Toxicomanie* à 0,77 pour la dimension *Attitudes/tendances*. Schmidt et coll. (2005) ont aussi effectué des corrélations intra classe afin d'évaluer l'accord inter-juges. Deux groupes de professionnels distincts ont évalué 29 sujets, indépendamment et concurremment, sous la base des informations contenues à leur dossier. Les coefficients de corrélation intra classe se situaient entre 0,71 pour les domaines *Attitudes/tendances* et *Personnalité/comportement*, 0,85 pour le domaine *Éducation/emploi* et 0,61 pour le domaine *Pairs*, ce qui représente un accord fort.

Il est donc permis d'affirmer que le YLS/CMI est un instrument dont la fidélité est acceptable. Les items qui le composent covarient généralement bien ensemble et il est suffisamment stable pour générer un accord fort entre les observateurs.

### 1.3.3.2 Validité

La mesure de la validité d'un instrument se décrit selon trois paramètres (Bertrand et Blais, 2004). Premièrement, la validité de contenu permet de vérifier si l'instrument couvre toutes les facettes du concept qu'il prétend mesurer et, précisément, si les items qui le composent sont représentatifs de ce dernier. Deuxièmement, la validité de construit permet d'évaluer si l'instrument mesure bel et bien le concept qu'il prétend mesurer. Troisièmement, la validité critériée permet d'évaluer la relation entre le score à l'instrument et d'autres variables liées au concept qu'il mesure. La validité critériée se subdivise en deux pour former, d'une part, la validité concomitante (ou convergente) et d'autre part, la validité prédictive. Dans le cas de la validité concomitante, il s'agit de voir si les items d'un instrument covarient bien avec les items d'un autre instrument conçu pour mesurer des concepts similaires, au même moment. En ce qui concerne la validité prédictive, elle permet d'évaluer la relation entre le score à l'instrument et d'autres variables reliées au concept et mesurées ultérieurement. Elle vise à déterminer si un test a la capacité de prédire l'occurrence d'événements (ex. le score total à l'IRBC et la récidive criminelle).

Plusieurs études ont testé la validité prédictive du YLS/CMI depuis qu'il est utilisé auprès de population d'adolescents contrevenants. Le premier exercice de validation par Jung et Rawana (1999), effectué auprès d'une population de 263 (n=263) adolescents contrevenants (filles et garçons, autochtones et non autochtones) et 62 (n=62) adolescents non-contrevenants, a permis d'affirmer que le score total au YLS/CMI, ainsi que les scores aux huit domaines le composant, arrivaient à discriminer significativement les récidivistes des non-récidivistes. Le taux de base de récidive pour cet échantillon se situait à 76%. Les adolescents contrevenants ont été évalués en deux temps de mesure, soit au début de la période de suivi et six mois plus tard. Les variables indépendantes mises en relation avec les scores au YLS/CMI étaient 1) la récidive, 2) l'ethnicité et 3) le genre.

Suite à une analyse de variance simple (ANOVA) effectuée sur le score total au YLS/CMI, Jung et Rawana (1999) ont trouvé que les adolescents contrevenants récidivistes (n=76) avaient obtenu des scores totaux ( $\mu=15,74$ ;  $\text{é.t.}=8,01$ ) significativement plus élevés

( $F=1,249$ ,  $p \leq 0,001$ ) au YLS/CMI que les adolescents qui n'avaient pas récidivé ( $n=174$ ), ( $\mu=9,22$ ;  $\acute{e}.t.=7,46$ ). En ce qui concerne les huit domaines distincts du YLS/CMI, Jung et Rawana (1999) ont effectué des analyses de variance multiple (MANOVA) entre les récidivistes et les non-récidivistes. Ces analyses ont révélé que, pour chacun des huit domaines du YLS/CMI, les récidivistes avaient des scores moyens plus élevés que les non-récidivistes.

Quant à la variable ethnicité, elle représente en fait les adolescents autochtones ( $n=134$ ) et non autochtones ( $n=129$ ) de l'échantillon total ( $n=263$ ). Jung et Rawana (1999) ont effectué des analyses de variance simple (ANOVA) pour tester cette variable. Ils ont trouvé que les autochtones avaient des scores totaux ( $\mu=12,66$ ;  $\acute{e}.t.=8,38$ ) au YLS/CMI significativement plus élevés ( $F=1,262$ ,  $p \leq 0,05$ ) que les non autochtones ( $\mu=10,05$ ;  $\acute{e}.t.=8,11$ ). En ce qui concerne les huit domaines distincts du YLS/CMI, Jung et Rawana (1999) ont effectué des analyses de variance multiple (MANOVA) entre les autochtones et les non autochtones. Ces analyses ont révélé que, pour chacun des huit domaines du YLS/CMI, les autochtones et les non-autochtones avaient des scores moyens significativement plus élevés seulement pour quatre des huit domaines du YLS/CMI. En effet, les autochtones avaient des scores significativement plus élevés aux dimensions suivantes : *Situation familiale*, *Relations avec les pairs*, *Toxicomanie* et *Loisirs*. De plus, lorsqu'ils ont tenté d'examiner l'effet d'interaction de la variable ethnicité sur la récidive, aucun effet n'a été trouvé ( $F=1,249$ ,  $p=1,2$ , n s.)

En ce qui concerne le genre, Jung et Rawana (1999) ont procédé à des analyses de variance simple (ANOVA) pour tester cette variable. Ils ont trouvé que les garçons ( $n=173$ ) avaient des scores totaux ( $\mu=11,09$ ;  $\acute{e}.t.=8,31$ ) au YLS/CMI qui ne se distinguaient pas significativement de ceux des filles ( $n=90$ ), ( $\mu=11,93$ ;  $\acute{e}.t.=8,40$ ). Les garçons et les filles ne se distinguaient pas quant à leurs scores aux huit domaines distincts du YLS/CMI. De plus, lorsqu'ils ont tenté d'examiner l'effet d'interaction du genre sur la récidive, aucun effet n'a été trouvé ( $F=1,249$ ,  $p=0,11$ , n s.). Fait à noter, ces résultats ont été répliqués par Costigan (1999), à partir du même échantillon, dans une étude qui comportait une période de suivi de 2 ans, contrairement à 6 mois pour Jung et Rawana (1999).

Plus d'une centaine d'études, publiées et non publiées, ont par la suite porté sur le YLS/CMI et sur sa valeur prédictive. Deux récentes méta-analyses s'y intéressent particulièrement. En effet, Schwalbe (2007) et Olver, Stockdale et Wormith (2009) recensent et comparent plusieurs études qui ont porté sur la valeur prédictive d'instruments d'évaluation du risque de récidive chez les jeunes contrevenants. Le but de ces méta-analyses était de déterminer les caractéristiques des instruments ayant la plus grande valeur prédictive selon la génération d'instruments (seconde ou troisième génération) à laquelle ils appartiennent (Schwalbe, 2007) et d'évaluer leur valeur prédictive selon différentes formes de récidive (générale, violente, non violente et sexuelle) (Olver et coll., 2009). Dans ces deux méta-analyses, les instruments comparés au YLS/CMI sont, entre autres, le SAVRY et la PCL:YV. Voici ce que ces deux méta-analyses nous révèlent sur le YLS\CMI.

Schwalbe (2007) a comparé 28 études dont 11 portaient, en totalité ou partiellement, sur le YLS/CMI. À partir des 28 études qui ont été incluses à la méta-analyse, l'auteur a effectué des analyses permettant d'estimer le poids moyen de la taille d'effet d'un score à un test sur l'occurrence d'une récidive criminelle. Les analyses ont démontré que le type d'instruments utilisés pour évaluer le risque (instruments de seconde ou de troisième génération) influence la validité prédictive. Les instruments de troisième génération, comme le YLS/CMI, arrivaient à de meilleurs résultats, en termes de validité prédictive, que les instruments de deuxième génération (Schwalbe, 2007). La méta-analyse a démontré que le poids moyen des tailles d'effets, pour les études qui portaient sur le YLS/CMI, calculé à partir de courbes ROC et du coefficient AUC, était de 0.641 (IC : 95%, 0,506-0,777). Le YLS/CMI prédirait donc de façon acceptable la récidive criminelle. Toutefois, le poids moyen des tailles d'effets du YLS/CMI présentait une grande variabilité selon les études. Certaines études rapportaient donc de petites tailles d'effets et d'autres études, de grandes tailles d'effets, ce qui illustrait une validité prédictive variable selon les échantillons (Schwalbe, 2007).

Olver et coll. (2009) ont comparé 49 études, dont 22 portaient, en totalité ou partiellement, sur le YLS/CMI, 28 portaient sur la PCL:YV et 9 sur le SAVRY. Des 49 études, 27 étaient publiées, 18 ne l'étaient pas. La méta-analyse incluait aussi les résultats issus de 3 conférences et d'un document gouvernemental non publié. La période de suivi moyenne

dans la communauté était de 29,1 mois (é.-t.=24,8). Le taux de base de récidive était en moyenne de 50,2% en ce qui concerne la récidive générale, de 46,4 % en ce qui concerne la récidive non violente, de 28,4% en ce qui concerne la récidive violente et de 13,3% en ce qui concerne la récidive sexuelle. Olver et coll. (2009) ont analysé la taille d'effets à partir des résultats des études incluses à la méta-analyse. Ils ont trouvé que le YLS/CMI arrivait à bien prédire la récidive générale, non violente et violente. Toutefois, il semblait mieux prédire la récidive générale ( $mean r_w = 0,32$ ) que la récidive violente ( $mean r_w = 0,26$ ).

Peu d'études incluses à la méta-analyse se sont intéressées à la valeur prédictive concernant la récidive de nature sexuelle. Deux études sur le YLS/CMI ont testé ce type de récidive et elles ont démontré qu'il arrivait à le prédire significativement ( $mean r_w = 0,20$ ).

La méta-analyse a, de plus, permis de démontrer une importante variabilité entre les études ( $n=19$ ) en ce qui concerne la puissance des tailles d'effets pour la récidive générale ( $Q=48,95$ ,  $p<0,01$ ). Les études sur le YLS/CMI qui présentaient des résultats sur la prédiction de la récidive violente ( $n=9$ ) étaient plus homogènes ( $Q=9,05$ , ns).

La méta-analyse s'est également intéressée aux études effectuées à l'extérieur du Canada afin de comparer la valeur prédictive des études faites au Canada et celles faites à l'international (États-Unis, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Allemagne, Espagne). Des différences sont apparues entre les études canadiennes et les autres études. Le YLS/CMI a démontré une valeur prédictive significativement plus élevée dans les études canadiennes ( $r = 0,35$ ,  $k = 13$ ) que dans les études effectuées à l'international ( $r = 0,26$ ,  $k = 6$ ), ceci bien qu'elles n'étaient pas significativement différentes en ce qui concerne leurs taux de récidive, la durée de la période de suivi, ou en ce qui concerne les scores moyens à l'instrument. Les auteurs sont demeurés toutefois prudents dans l'interprétation de ces résultats, notamment en ce qui concerne les études menées dans d'autres pays. Il est toutefois apparu que le YLS/CMI n'atteignait parfois que partiellement des valeurs prédictives significatives dans certaines études (Marczyk, 2003; Morton, 2003; Schmidt, 2005; Onifade et coll., 2008).

Nous proposons de survoler plus en détail certaines des études incluses dans ces deux méta-analyses afin d'obtenir davantage d'informations sur la validité prédictive du YLS/CMI.

Voici ce qui ressort de quelques-unes des études publiées sur le YLS/CMI et incluses dans ces deux meta-analyses.

Catchpole et Gretton, (2003), à partir d'une cotation rétrospective des dossiers de 74 (n=74) adolescents contrevenants âgés entre 15 et 19 ans, dont 33 étaient détenus et 41 suivis en clinique externe, ont obtenu des résultats convaincants en termes de validité prédictive. En effet, dans une période de suivi d'une année, le YLS/CMI arrivait à prédire la récidive générale et la récidive violente (AUC=0,74 et 0,73 respectivement,  $p \leq 0,01$ )<sup>1</sup>.

Rowe (2002) a aussi examiné la validité prédictive du YLS/CMI à partir d'un échantillon de 408 adolescents contrevenants en utilisant la cotation sur dossiers. Le score total au YLS/CMI arrivait à bien distinguer les récidivistes des non-récidivistes (AUC=0,74).

Schmidt, Hoge et Gomes, (2005) ont effectué une étude comprenant une période de suivi de 3,5 ans auprès de 107 adolescents contrevenants. Le YLS/CMI a été complété à partir d'entrevues effectuées avec les adolescents contrevenants et la revue de leurs dossiers, clinique et judiciaire. Les coefficients d'aire sous la courbe ROC pour les huit domaines distincts du YLS/CMI variaient entre 0,56 et 0,67. Certains domaines obtenaient donc une valeur prédictive modérée et d'autres une valeur prédictive faible. Quant au score total au YLS/CMI, il arrivait à distinguer partiellement les récidivistes des non-récidivistes. En effet, pour les catégories récidives graves et récidives générales, les coefficients d'aire sous la courbe ROC étaient respectivement de 0,67 et 0,61. Lorsque l'échantillon était séparé en catégories de risques (faible, modéré, élevé, très élevé), le YLS/CMI arrivait partiellement à distinguer les adolescents contrevenants à risque très élevé. En effet, en ce qui concerne les récidives graves et récidives générales, les coefficients d'aire sous la courbe ROC étaient respectivement de 0,65 et 0,61. Les résultats de cette étude peuvent laisser le lecteur perplexe quant à la validité prédictive du YLS/CMI, entre autres en ce qui concerne la récidive générale. Il arriverait somme toute à prédire la récidive grave.

---

<sup>1</sup> Rice et Harris (2005) décrivent la valeur AUC comme suit : 0,56 faible; 0,64 modérée et 0,714 grande.

Onifade, Davidson, Campbell, Turke, Malinowsky et Turner, (2008), dans un échantillon de 328 (n=328) adolescents contrevenants âgés de 10 à 16 ans soumis à une peine de probation, ont obtenu des résultats intéressants. Premièrement, 26 % des adolescents de l'échantillon ont récidivé. La récidive consistait ici en une nouvelle accusation survenue dans la période de suivi de 12 mois. Onifade et ses collègues (2008) ont effectué des régressions logistiques comprenant le score total au YLS/CMI comme prédicteur. Seulement 5% de la variance de la récidive était expliquée par le modèle. Les résultats de courbes ROC indiquaient, pour le score total au YLS/CMI, un coefficient d'aire sous la courbe de 0,62 ( $p \leq 0,01$ ). En ce qui concerne la relation entre le niveau de risque au YLS/CMI (faible-moderé-élevé-très élevé) et la période de temps s'étant écoulée en communauté avant qu'une récidive ne soit enregistrée, Onifade et coll., (2008) identifiaient une relation significative. Les contrevenants à risque plus élevé récidivaient plus rapidement que ceux qui présentaient un risque faible.

Marczyk, Heilbrun, Lander et DeMatteo (2003) se sont intéressés à la validité du YLS/CMI à partir d'un échantillon de 95 (n=95) adolescents, âgés de 14 à 18 ans, soumis à un processus d'évaluation psychologique visant à éclairer le tribunal sur les dispositions à prendre à leur égard. Le score total au YLS/CMI n'était pas corrélé à l'indice créé pour mesurer la récidive. De plus, le domaine *Antécédents* du YLS/CMI était corrélé négativement à ce même indice de récidive ( $r = -0,23$ ,  $p \leq 0,05$ ). Un modèle de régression logistique a aussi été créé à partir des huit domaines distincts du YLS/CMI. Il s'est avéré non significatif : aucun des huit domaines n'était un prédicteur significatif de la récidive. Marczyk et ses collègues qualifiaient ces résultats d'inhabituels et suggéraient la prudence dans l'utilisation d'instruments d'évaluation des risques de récidive des adolescents contrevenants. Selon Marczyk et coll. (2003), le nombre de facteurs de risques dynamiques (et leur interaction) présents chez les adolescents ne les affecteraient peut-être pas tous de la même façon en termes de relation avec le risque de récidive qu'ils présentent.

Une étude publiée par Schmidt, Campbell et Houlding (2010) s'est intéressée à la validité prédictive du YLS/CMI et n'est pas incluse dans les deux méta-analyses décrites ci-haut en raison, entre autres, de sa trop longue période de suivi. En effet, l'étude qui comportait une

période de suivi de 10 ans, a été menée auprès de 112 adolescents âgés en moyenne de 14,6 ans. L'instrument était complété en cours de suivi par les agents de probation responsables des adolescents contrevenants. Le score total au YLS/CMI, mis en relation avec une variable mesurant la récidive, affichait un coefficient AUC de 0,66, avec un intervalle de confiance à 95% (0,60-0,87), ce qui peut être qualifié de modéré. Par ailleurs, chacun des huit domaines distincts du YLS/CMI arrivait mieux à prédire la récidive non violente que la récidive violente. Effectivement, les coefficients AUC variaient entre 0,52 et 0,74 pour la récidive non violente et entre 0,53 et 0,66 pour la récidive violente. Certains des huit domaines du YLS/CMI étaient de forts prédicteurs de la récidive non violente (Antécédents, Situation familiale, Personnalité-Comportements et Attitudes-Orientations, respectivement AUC= 0,71; 0,70; 0,72 et 0,74).

Ces mêmes prédicteurs étaient faibles à modérés lorsqu'ils étaient mis en relation avec la récidive violente (AUC= 0,62; 0,65; 0,66 et 0,63). Schmidt et ses collègues (2010) présentaient aussi des analyses de survie dont le but était de déterminer si les adolescents contrevenants se distinguaient, selon les catégories de risques (faible, modéré, élevé, très élevé), quant au temps écoulé en communauté avant qu'une récidive criminelle soit enregistrée. Le YLS/CMI est arrivé à produire des différences significatives seulement entre les adolescents à risque modéré et ceux à risque élevé.

Les résultats précédents nous informent donc sur la validité prédictive et sur la fidélité du YLS/CMI. Bien que ces résultats ne convergent pas tous avec la même force vers un soutien indéfectible au YLS/CMI, il est possible de constater un certain consensus autour de la validité prédictive et de la fidélité du YLS/CMI. Les études qui présentaient les résultats de courbes ROC pour les huit domaines distincts arrivaient à des résultats mitigés pour certains domaines, qui seraient à peine plus performants que le hasard pour identifier les récidivistes tandis que d'autres domaines seraient de forts prédicteurs de la récidive. Il apparaît toutefois clair que le score total au YLS/CMI serait un prédicteur assez stable de différents types de récidives et cela, même si on constate certaines variations entre les études (Gretton, McBride, O'Shaughnessy et Kumka, 2001; Ilacqua, Coulson, Lombardo et Nutbrown, 1999; Schwalbe, Fraser, Day et Arnold, 2004). Ces variations peuvent être attribuables aux

différences dans la taille des échantillons utilisés, qui sont parfois considérables d'une étude à l'autre. La période de suivi, les procédures utilisées pour colliger les données (sur dossiers rétrospectivement, à partir d'entrevues, etc.), la réalité propre au système judiciaire des études réalisées hors Canada sont autant de considérations pouvant affecter les résultats obtenus dans ces différentes études (Olver et coll., 2009). En résumé, il est permis d'affirmer que le YLS/CMI est un instrument fidèle et valide dont le score total permettrait généralement de bien identifier les récidivistes.

#### **1.4 Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) : origine et développement**

L'instrument d'évaluation Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) a été adapté de l'anglais au français par le Québec, avec l'aide du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario et de la London Family Court Clinic Inc. L'instrument, qui allait devenir le YLS/CMI, s'appelait à l'époque le Ministry Risk/Need Assessment Form, (MRNAF)<sup>2</sup> (Hoge, Andrews et Leschild, 1994). C'est précisément à partir du MRNAF qu'a été adapté l'IRBC<sup>3</sup>.

À l'époque, le Québec en est à ses balbutiements en matière d'évaluation des adolescents contrevenants. Il possède alors peu de ressources pour entamer des travaux sur les facteurs de risque et en raison de son contexte géographique, il est fortement influencé par les travaux en cours au Canada anglais. Du côté du Canada anglais, les travaux sur les facteurs de risque sont prometteurs (Hare 1991, Hanson 1996, Andrews et coll. 1990).

---

<sup>2</sup> Cet instrument est toujours en vigueur, sous l'appellation MRNAF dans la province de l'Ontario et il est utilisé auprès des adolescents âgés de 14 à 16 ans. Pour les adolescents âgés de plus de 16 ans, le YLS/CMI est utilisé afin d'évaluer les contrevenants.

<sup>3</sup> L'IRBC a été utilisé pour la première fois auprès des adolescents anglophones et allophones de Montréal détenus en garde fermée sur le site de Cité-des-Prairies en 1991, le chef de service de l'époque était monsieur Clément Laporte. L'historique de l'IRBC présenté dans cette section a été rapporté dans le cadre d'une discussion avec monsieur Laporte.

Le CJM-IU, qui a le mandat spécifique d'évaluer et d'intervenir auprès des jeunes contrevenants de Montréal, offre des services tant aux adolescents francophones qu'aux adolescents anglophones et allophones de l'île de Montréal. Au CJM-IU, les responsables des services aux jeunes contrevenants allophones et anglophones de l'époque se tournent vers l'Ontario, où des travaux prometteurs sur l'évaluation du risque de récidive sont en cours. Ils s'entendent avec la London Family Court Clinic Inc. afin de participer au projet de recherche en cours chez elle et ils obtiennent une version du MRNAF. C'est cette version qui est utilisée auprès des adolescents anglophones et allophones desservis par le CJM-IU. Suite à cette première collaboration, le CJM-IU et la London Family Court Clinic Inc. discutent de traduire le MRNAF de l'anglais au français et des travaux sont entamés en ce sens. Ces travaux n'ont jamais été terminés. Plus précisément, le processus de traduction n'a jamais été complété et le protocole de notation des items n'a jamais été détaillé. À titre d'exemple, uniquement le libellé des items figure comme point de repère pour le professionnel qui est appelé à coter les items de l'IRBC. Le YLS/CMI contient pour sa part un manuel de notation détaillé qui encadre le professionnel (voir l'Annexe 5 à cet effet).

Évidemment, cela est susceptible de créer une certaine confusion quant à la notation des items contenus dans l'IRBC, d'en affecter la fidélité et, par conséquent, la validité prédictive. Malgré le caractère incomplet de la démarche de traduction et de validation, l'IRBC commence à être utilisé auprès des adolescents francophones de Montréal au début des années 1990. Au cours des années qui suivent, d'autres Centres jeunesse commencent à utiliser l'IRBC afin d'évaluer des jeunes contrevenants (Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Laval, Saguenay-Lac-Saint-Jean). Depuis, aucune étude portant sur l'utilisation de l'IRBC n'a été effectuée, ce qui n'est pas le cas du MRNAF qui, au fil des recherches, a permis au YLS/CMI de voir le jour.

La validation officielle du MRNAF, par Jung et Rawana (1999), est une des démarches ayant permis de donner le jour à ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de YLS/CMI. En effet, Jung et Rawana (1999) ont trouvé, dans un échantillon de 263 adolescents contrevenants (n=263), une consistance interne acceptable pour chacun des huit domaines de l'instrument avec des coefficients alpha de Cronbach variant de 0,62 à 0,77. Des tests de différences de

moyennes ont permis d'affirmer que le MRNAF arrivait à générer des différences significatives entre les récidivistes et les non récidivistes, entre les garçons et les filles, ainsi qu'entre les autochtones et les non autochtones. Le MRNAF a, par la suite, été commercialisé sous l'acronyme YLS/CMI, un instrument qui emploie une méthode actuarielle pour évaluer le niveau de risque global et spécifique des adolescents contrevenants. Les propriétés métriques de ces deux instruments sont présentées plus en détail dans la section 1.3.3.

Concurremment aux travaux sur le MRNAF, deux autres instruments ont soutenu l'élaboration du YLS/CMI et peuvent en réclamer la paternité. Il s'agit du Level of Service Inventory (LSI; Andrews, 1982) et de sa version révisée, le Level of Service Inventory-Revised (LSI-R; Andrews et Bonta, 1995). Ces deux instruments ont été conçus afin d'évaluer les risques de récidive et les besoins criminogènes des délinquants adultes. Déjà, à l'époque du LSI (Andrew, 1982), on souhaitait élaborer une version pour adolescents. Les travaux ayant mené au LSI-R (Andrews et Bonta, 1995) permettent donc de développer une version pour adolescents de cet instrument, soit le Youth Level of Service Inventory (YLSI, Andrews, Robinson et Hoge, 1984; Andrew, Robinson, Sparring, 1985).

Le YLSI contient alors 112 items évaluant les risques de récidive et les besoins liés aux facteurs criminogènes. Ces derniers ont été choisis en fonction des théories expliquant la délinquance. Les études qui ont, par la suite, porté sur le YLSI ont démontré des relations significatives avec des indices de récidive pour certains des 112 items (Simourd, Hoge, Andrew, Leschild, 1994; Andrews, Robinson, Balla, 1986). Des 112 items du YLSI, 42 ont été retenus et forment aujourd'hui le YLS/CMI, ainsi que l'IRBC qui fait l'objet de cette étude.

Le YLS/CMI et l'IRBC offrent une prédiction du risque de récidive (faible, modéré, élevé, très élevé) dans huit domaines, dont un est statique. Les sept autres domaines sont dynamiques. Chacun des domaines est constitué d'indicateurs significativement liés au risque de récidive. Les propriétés psychométriques du YLS/CMI ont été étudiées par plusieurs auteurs qui soutiennent sa fidélité et sa validité prédictive (Catchpole et Gretton, 2003, Marczyk, Heilbrun, Lander et De Matteo, 2003; Schmidt, Hoge et Gomes, 2005;

Onifade, Davidson, Campbell, Turke, Malinowski et Turner, 2008; Schmidt, Campbell et Houlding, 2010).

L'IRBC est donc une adaptation francophone de l'instrument aujourd'hui commercialisé sous l'acronyme YLS/CMI et il comporte, comme ce dernier, 42 items liés au risque de récidive. Chacun des 42 items est évalué comme étant présent ou absent, cela au terme d'entrevues semi-dirigées visant à recueillir des informations auprès d'adolescents contrevenants et leur entourage. L'IRBC permet une prédiction du risque de récidive, lequel est classé selon quatre niveaux (faible, modéré, élevé, très élevé) en lien avec huit domaines associés à la récidive criminelle, constitués à partir des 42 items. Le premier domaine est : *Infractions précédentes et actuelles décisions*. Il est constitué de cinq items qui portent sur les antécédents judiciaires du jeune contrevenant. Les sept autres domaines sont : *Situation familiale* (six items), *Éducation-Emploi* (sept items), *Camarades* (quatre items), *Toxicomanie* (cinq items), *Loisirs* (trois items), *Personnalité-Comportements* (sept items) et *Attitudes-Tendances* (cinq items). À titre d'exemple, on retrouve des items tels que «comportements perturbateurs dans la cour d'école», «agressivité verbale, insolence», «estime de soi démesurée», «consommation régulière de drogue» ou encore «rejette toute forme d'aide». On considère un risque global (somme de tous les items) comme étant élevé à partir de 27 (sur 42) et comme étant très élevé à partir de 35 (sur 42).

L'IRBC est donc un instrument qui permettrait d'évaluer le risque de récidive chez les adolescents contrevenants.

## **1.5 Problématique**

Évaluer et intervenir auprès des adolescents contrevenants est un travail qui nécessite rigueur et expertise et dont le but est de faire baisser la récidive. Pour y parvenir, une des meilleures stratégies consiste à respecter un ensemble de principes (RBR) qui permettent d'obtenir un portrait des jeunes contrevenants, tant ceux à haut risque que ceux à faible risque et ainsi ajuster les services en fonction de leurs besoins (Andrews et Bonta, 1998, 2003, 2010). Tout cela pour être efficace et dans le but de favoriser les meilleures chances de réadaptation et de réinsertion sociale pour ces derniers.

La majorité des provinces canadiennes, plusieurs états américains ainsi que différents pays (Australie, Royaume-Uni) utilisent le YLS/CMI afin d'évaluer les adolescents contrevenants. Le YLS/CMI est le fruit de travaux effectués concurremment sur le LSI et le MRNAF, en Ontario. Les études effectuées sur le YLS/CMI concluent, pour la plupart, que la fidélité et la validité prédictive de l'instrument sont acceptables, bien que les résultats entre les études soient variables (Olver et coll., 2009). Les plus récentes méta-analyses expliquent ces variations en précisant que l'utilisation d'instruments d'évaluation du risque de récidive, par les différentes organisations travaillant auprès des jeunes contrevenants, sans que ceux-ci n'aient été validés auprès de leur clientèle, est susceptible d'en affecter la valeur prédictive. (Jones, Harris, Fader et Grubstein, 2001).

Cet argument expliquant les variations entre les études publiées sur le YLS/CMI apparaît particulièrement pertinent à la situation de l'IRBC au Québec. D'une part, l'IRBC adapté du MRNAF, n'a effectivement pas fait l'objet d'une validation auprès des jeunes contrevenants québécois auprès desquels il est utilisé. L'IRBC n'est donc ni le MRNAF ni le YLS/CMI, bien qu'il contienne les 42 mêmes items, organisés en huit mêmes domaines distincts. Il n'est, par ailleurs, pas permis d'affirmer que l'IRBC est véritablement équivalent au YLS/CMI. L'IRBC, arrivé au Québec au début des années 1990, n'a pas fait l'objet d'un processus de rétrotraduction, le projet de le traduire n'ayant jamais été achevé. Il est possible que cela en affecte la fidélité et, ultimement, la valeur prédictive. Son protocole de notation est beaucoup moins détaillé (voir l'Annexe 5). Concrètement, les règles de notation sont si minces qu'elles laissent une large place à l'interprétation.

Compte tenu de cette adaptation moins systématique et d'un protocole de notation moins détaillé, il est possible que l'IRBC relève davantage de ce qu'il serait convenu d'appeler l'exercice du jugement clinique. Du MRNAF et du YLS/CMI, qui sont des instruments de type actuariel conceptuel, à l'IRBC, il est possible qu'avec toutes les années d'utilisation sans encadrement, une migration, laissant plus de place au jugement clinique, donc à l'appréciation personnelle du professionnel, se soit opérée.

Quoi qu'il en soit, le cas de l'IRBC demeure bien spécifique à la réalité québécoise. Comme le Québec se positionne en tant que chef de file en matière d'interventions auprès des jeunes contrevenants et fait la promotion d'un modèle particulier (Hamel, 2009), il est hautement pertinent que les instruments qui sont utilisés auprès de son plus grand bassin de jeunes contrevenants, à Montréal, passent l'épreuve de la fidélité et de la validité : l'objectif ultime étant d'améliorer les pratiques d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes contrevenants québécois. Le but de ce projet est donc d'évaluer les propriétés métriques de l'instrument Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC). Pour y arriver, les objectifs spécifiques seront de tester la fidélité et la validité prédictive.

### **1.5.1 Objectifs de recherche**

Le but principal du présent mémoire est d'évaluer les propriétés métriques de l'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC), un instrument utilisé pour évaluer les adolescents contrevenants au Québec.

Pour y parvenir, deux objectifs spécifiques seront poursuivis. Dans un premier temps, il sera question de tester la fidélité de l'IRBC à l'aide d'analyses statistiques issues du modèle classique. Deuxièmement, dans l'objectif de tester la validité prédictive de l'IRBC, des analyses de courbes ROC et des analyses de survie seront employées.

# **Chapitre 2 : Méthodologie**

## 2.1 Participants à l'étude

Les adolescents contrevenants qui constituent l'échantillon utilisé dans le cadre de cette étude ont été recrutés, entre 2009 et 2013, dans un bassin d'adolescents pris en charge par la DSSSJC du CJM-IU. Ils ont été sélectionnés à partir de quatre critères d'inclusion : être de sexe masculin, avoir plus de 14 ans, avoir été reconnu coupable d'une infraction au Code criminel, 4) être placé sous la responsabilité du CJM-IU. Au nombre des critères d'exclusion figuraient la présence de retard mental et de troubles psychotiques. Ces derniers ont été contrôlés avec l'information figurant au dossier du jeune contrevenant.

Les participants à l'étude sont des jeunes contrevenants qui ont été soumis à une peine ordonnée par la Cour du Québec, chambre de la jeunesse. L'administration de cette peine étant faite par le CJM-IU, ils ont été exposés à des services offerts par cette organisation (i.e. garde et surveillance, probation, etc.). L'échantillon total compte donc 104 (n=104) adolescents contrevenants âgés en moyenne de 17,1 ans. Le plus jeune participant avait 14 ans et le plus vieux 20 ans au moment de débiter l'étude. Les participants ont été rencontrés entre janvier 2011 et août 2013. Ils avaient, pour 75,2% d'entre eux, reçu une sentence de mise sous garde et 21,9% avaient reçu une sentence à purger dans la collectivité au moment de débiter l'étude.

Les participants à l'étude sont majoritairement nés au Québec (69,5%) et scolarisés en français (92,4%). Lorsqu'interrogés sur leur appartenance ethnique, ils ne sont toutefois que 30,5% à répondre être Québécois. Des participants, 63,8% ont révélé avoir pour langue maternelle le français et 5,7% ont identifié l'anglais comme langue maternelle. Ils ont donc été 29,5% à choisir «autre» comme langue maternelle.

En ce qui concerne leur parcours scolaire, les répondants ont atteint des niveaux de scolarité très variables, allant de la 5<sup>e</sup> année du primaire au cégep. De façon plus précise, 4% des participants à l'étude ont répondu être de niveau primaire et 93% d'entre eux ont révélé être de niveau secondaire. La majorité a, de plus, affirmé avoir doublé au moins une année au cours de sa scolarisation (84,8%).

Ils ont été 77% à révéler ne pas occuper d'emploi et, par conséquent, seulement 15,2% ont affirmé recevoir un salaire. Les participants à l'étude ont rapporté être célibataires (95,2%). Ces données n'étonnent pas puisque l'échantillon est constitué d'adolescents.

En ce qui concerne la pratique d'une religion, ils ont été 36,2% à répondre être pratiquants. De ceux-là, 21% ont affirmé pratiquer le christianisme et 11% l'islam.

À la question «*Vous considérez-vous comme un membre de gangs de rue?*», 71,4% ont répondu négativement tandis que 26,7% ont répondu positivement. Sondés sur leurs aspirations dans le milieu criminel, ils ont été seulement 8,6% à répondre avoir «beaucoup envie» d'être une personne importante dans le milieu criminel, 21,9% ont répondu «moyennement», 19% ont répondu «pas vraiment» et 39% ont répondu «pas du tout». À l'inverse, questionnés sur leurs aspirations prosociales, ils ont été 55,2% à répondre avoir «beaucoup envie» d'être une personne importante ailleurs que dans le milieu criminel et 23,8% ont répondu «moyennement». Ils ont été 10,5% à répondre «pas vraiment» ou «pas du tout».

En ce qui concerne la santé psychologique des adolescents de notre échantillon, ils ont été 28,6% à répondre avoir une médication, actuelle ou antérieure, dans le but de contrôler leurs comportements, leurs émotions ou leurs humeurs et 23,8% ont rapporté avoir déjà vu un psychiatre. De plus, 30% d'entre eux ont révélé avoir déjà été diagnostiqués TDA/H.

En ce qui concerne l'expérience de la violence dans le milieu familial, 38,1% des participants à l'étude ont révélé avoir déjà été «*battus par les membres de leur famille au point d'avoir des bleus ou des marques*». De plus, 11,5% affirmaient avoir dû consulter suite aux blessures infligées par les membres de leur famille. Ils ont été 17,2% à mentionner qu'ils avaient été battus au point où un professeur, un voisin ou un médecin s'en soit aperçu. En ce qui concerne l'expérience de violence sexuelle, 4,9% des participants à l'étude ont répondu «croire être abusés sexuellement». En résumé, l'échantillon est constitué d'adolescents qui fréquentent l'école secondaire, qui espèrent intégrer des activités prosociales et qui ont fait l'expérience de la violence physique. Ces données, représentatives

de la santé psychologique des adolescents l'échantillon et d'autres caractéristiques, sont autorévélees et non des données officielles; ainsi ces données reposent sur la perception des jeunes, ce qui pourrait influencer les résultats ci-haut présentés.

## 2.4 Instruments et mesures

### 2.4.1 IRBC

L'IRBC est une adaptation francophone du YLS/CMI et il comporte, comme ce dernier, 42 items liés au risque de récidive. Chacun des 42 items est évalué comme étant présent ou absent, ceci au terme d'entrevues semi-dirigées visant à recueillir des données auprès des adolescents contrevenants et leur entourage. Afin d'effectuer sa cueillette de données, le professionnel, formé à l'IRBC, consulte les dossiers judiciaires officiels du jeune contrevenant. L'IRBC permet une évaluation du risque de récidive, lequel se décline en quatre catégories (faible, modéré, élevé, très élevé) en lien avec huit domaines.

Le premier domaine est : *Infractions précédentes et actuelles décisions*. Il est constitué de cinq items qui portent sur les antécédents judiciaires du jeune contrevenant. On y retrouve, par exemple, des items tels « Défaut de se conformer à une peine ou une décision » du tribunal. Les sept autres domaines sont : *Situation familiale* (six items), *Éducation-Emploi* (sept items), *Camarades* (quatre items), *Toxicomanie* (cinq items), *Loisirs* (trois items), *Personnalité-Comportements* (sept items) et *Attitudes-Tendances* (cinq items). À titre d'exemple, on retrouve des items tels que « Comportements perturbateurs dans la cour d'école », « Agressivité verbale, insolence », « Estime de soi démesurée », « Consommation régulière de drogue » ou encore « Rejette toute forme d'aide ». On considère un risque global (somme de tous les items) comme étant élevé à partir de 27 (sur 42) et comme étant très élevé à partir de 35 (sur 42).

En ce qui concerne les données issues de l'IRBC qui sont présentées dans ce mémoire, elles ont été colligées sur dossier. En effet, l'IRBC le plus récent figurant au dossier, celui relié à la peine en cours, a été utilisé pour effectuer les analyses.

### 3.4.1 Récidive

Concernant les données relatives à la récidive criminelle (commission d'une nouvelle infraction) et administrative (bris ou manquement à une condition imposée dans le cadre d'une peine en application), elles ont été colligées sur dossiers. Les données portant sur les nouvelles condamnations ont été extraites des informations disponibles et contenues dans le système informatique *Registre-LSJPA*. Il s'agit d'un système informatique<sup>4</sup>, tenu par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), permettant à différents professionnels du domaine clinique-judiciaire de consulter des données, entre autres celles relatives aux adolescents qui sont soumis au processus judiciaire, ou à l'application d'une peine, en vertu de la LSJPA.

Afin d'avoir un portrait de la récidive des participants à l'étude, nous avons consulté le *Registre LSJPA*. À partir des données qui ont été colligées, une période de suivi moyenne de 328 jours (ou 47 semaines) et un temps médian de survie de 237 jours (ou 34 semaines) ont été établis pour effectuer les analyses. Pendant le mois d'avril 2014, nous avons accédé aux informations sur la récidive pour chacun des jeunes contrevenants. Pour chaque nouvelle infraction, on notait la date et la nature des faits reprochés. Une récidive était enregistrée lorsque le jeune contrevenant faisait l'objet d'une nouvelle condamnation.

Cinq variables ont d'abord été créées pour mesurer la récidive. Des variables dichotomiques (oui-non) incluant 1) la récidive violente (délits impliquant un autre individu et la présence de force, de contrainte, de menace ou de pression comme les voies de fait, voies de fait armées et vols qualifiés), 2) la récidive contre les biens (délits impliquant l'acquisition d'un bien, d'un objet, d'un véhicule moteur, incluant aussi la fraude et l'usage de faux et excluant l'introduction par effraction dans une maison d'habitation), 3) la récidive sexuelle (délits impliquant des contacts physiques de nature sexuelle avec un autre individu incluant les activités dites de nuisances comme l'exhibitionnisme), 4) la récidive liée aux drogues et 5) la récidive

---

<sup>4</sup> Le registre LSJPA fait partie du Registre des communications des renseignements personnels-Registre en vertu de l'article 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., A-2-1). Il régit la nature des renseignements pouvant être transmis par le DPCP aux différents acteurs du processus clinique-judiciaire.

administrative ou technique (bris ou manquement à une condition imposée dans le cadre d'une peine en application).

Toutefois, après avoir créé ces variables, il est apparu que le nombre de catégories était démesuré par rapport au nombre de jeunes contrevenants ayant commis une récidive criminelle (n=22), cela ayant pour effet de disperser les données et de les rendre difficilement traitables. Les faibles taux de base affectent la signification des résultats. Le choix a donc été fait de regrouper ces cinq catégories pour ne créer qu'une seule variable afin de représenter la récidive criminelle générale (*i.e.* le fait d'être condamné comme responsable d'un événement criminel, quel qu'il soit).

La catégorie récidive administrative a aussi été créée. Elle fait référence, dans le cadre de cette étude, à une spécificité de la LSJPA<sup>5</sup>. Les adolescents classés dans ce groupe sont ceux purgeant le dernier tiers d'une peine de garde. Ce dernier tiers est purgé au sein de la communauté et fait l'objet d'un encadrement et d'une surveillance intensive, assorti de conditions spécifiques restrictives de liberté et visant la réadaptation. Les adolescents de ce groupe ont tous vu ce dernier tiers de leur sentence de garde être suspendu. Cette période de liberté, comprise dans le dernier tiers de la mise sous garde, leur a été révoquée au terme d'un examen devant un Juge de la Chambre de la jeunesse – Cour du Québec. Il ne s'agit donc pas de récidive administrative reliée aux comportements non conformes aux conditions d'une ordonnance de probation, mais de l'examen d'une peine de garde, son dernier tiers, ayant entraîné le retour en mise sous garde de l'adolescent, cela pour le reliquat de la peine en examen.

Dernièrement, comme les jeunes contrevenants n'ont pas tous été libérés en même temps, ils n'ont pas tous la même période à risque. La période à risque représente un laps de temps où le jeune contrevenant n'est pas mis sous garde et où il a la «possibilité» de récidiver. En ce qui concerne ce projet de mémoire, le participant suivi le plus longtemps l'a été pendant 36, 4 mois et le participant suivi le moins longtemps l'a été pendant une semaine. La période à risque des

---

<sup>5</sup> Disposition prévue à l'article 109 (1), (2), (3) et (4) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

participants s'étend en moyenne sur 328 jours (47 semaines) avec un temps médian de survie de 237 jours (34 semaines).

### **2.3 Procédures**

Ce projet de mémoire est réalisé dans le cadre des travaux de l'équipe de recherche sur les gangs de rues du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal. Les données colligées proviennent de trois projets de recherche différents menés conjointement et ayant obtenu des certificats éthiques distincts. Le recrutement des participants à l'étude a donc été effectué par une seule équipe, composée d'assistantes de recherche étant toutes dûment formées et d'un seul coordonnateur. Ainsi, lorsque les adolescents contrevenants étaient sollicités, ils avaient la liberté de participer à celui ou ceux des trois projets de recherche qui leur convenaient. Cette orientation de recrutement conjoint a été proposée aux différents milieux visés par les projets de recherche (dans le cas de ce projet de mémoire, au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire) dans un premier temps parce que les deux projets incluaient des tests communs et, deuxièmement, dans le but d'accommoder les milieux, soient les intervenants, les adolescents et leurs parents. Tous les participants à l'étude ont signé un formulaire autorisant un assistant de recherche à les contacter dans le but de présenter les projets de recherche et, dans le cas des adolescents intéressés à participer, ces derniers, ainsi que leur parent ou leur tuteur légal, ont signé un formulaire d'information et un formulaire de consentement à participer aux projets de recherche. Tous les adolescents contrevenants ont signé un formulaire autorisant des assistants de recherche à les contacter. Les adolescents, en signant un document conservé à leur dossier, ont exprimé leur accord et donné leur autorisation à être contactés par des chercheurs. Suivant cette première autorisation, une rencontre était organisée dans le but d'expliquer les projets de recherche aux adolescents. Pour ceux souhaitant participer à l'un ou l'autre des projets de recherche, les assistants de recherche ont, pendant cette rencontre, recueilli leur consentement écrit ainsi que celui de leur parent, ou tuteur légal s'ils étaient mineurs. Les adolescents et leurs parents ont aussi signé un formulaire stipulant qu'ils ont été informés des buts, objectifs, procédures, etc., relatifs aux projets de recherche et leurs protocoles. Leur acceptation à participer autorisait les chercheurs à s'entretenir avec eux pendant deux entrevues d'une durée moyenne de deux heures chacune. Chaque participant était informé qu'il pouvait se retirer du

protocole de recherche à tout moment. Les questionnaires étaient administrés sur un support informatique afin de minimiser les risques d'erreurs lors de la retranscription des données. Les deux entrevues avaient lieu dans les bureaux du CJM-IU. Les participants ont reçu une compensation financière de 30\$ lors de chacune des entrevues prévues au protocole de recherche.

Deuxièmement, les dossiers cliniques et judiciaires des participants ont été consultés avec leurs autorisations, et celles de leurs parents ou tuteurs légaux dans le cas des participants mineurs, préalablement obtenus lors de la signature du formulaire d'information et de consentement. Les dossiers ont été consultés dans les bureaux du CJM-IU dédiés aux archives. L'objectif de la collecte de données sur dossier était de colliger des informations relatives à l'IRBC ainsi qu'aux antécédents criminels officiels.

## **2.4 Stratégies analytiques**

Ce mémoire contient deux objectifs qui sont 1) de tester la fidélité de l'IRBC et 2) de tester sa validité prédictive. Les stratégies analytiques qui sont privilégiées pour atteindre ces objectifs sont présentées respectivement en fonction de ces deux objectifs.

### **2.4.1 Analyses descriptives**

Dans un premier temps, des analyses descriptives ont été effectuées sur les données à l'aide du logiciel *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS, 19.0). Des analyses descriptives comprenant des mesures de tendances centrales telles la moyenne, la médiane et l'écart-type, comme mesure de dispersions, sont présentées. Les mesures de tendances centrales et de dispersion sont utiles afin de nous donner un aperçu général des données. Elles permettent de statuer sur la distribution des variables d'un échantillon, d'identifier les problèmes d'invariance pour certaines variables et certaines dimensions du test. Les analyses descriptives sont préalablement nécessaires à toutes analyses subséquentes, car c'est à partir d'elles qu'il est

possible de statuer sur la normalité des distributions, postulat qui doit être respecté dans plusieurs analyses bivariées et multivariées.

#### **2.4.2 Analyses visant à tester la fidélité**

Des analyses bivariées ont été effectuées sur l'ensemble des données relatives à l'IRBC afin d'en analyser la fidélité. Ainsi, des analyses de fiabilité servant à estimer la cohérence interne de l'IRBC sont présentées. Pour ce faire, le coefficient alpha de Cronbach ainsi qu'une série de corrélations inter-items et item-test ont été utilisés afin d'identifier si chacun des items est corrélé positivement au score global à l'IRBC ainsi qu'aux items faisant partie de la même dimension. Le coefficient alpha de Cronbach permet d'évaluer le niveau d'interrelation entre les items des sous-dimensions (ou de l'ensemble des items) d'un instrument. Pour des tests psychométriques classiques dans lesquels on observe une variance liée à la mesure (Shared method variance; Campbell et Fiske, 1959) non négligeable, on considère le seuil de 0,70 du coefficient alpha de Cronbach comme étant acceptable. Toutefois, dans le cas de tests comme l'IRBC où les items sont cotés par des observateurs et proviennent de données officielles, on peut s'attendre à des coefficients alpha de Cronbach plus faibles.

#### **2.4.3 Analyses visant à tester la validité prédictive**

Afin de répondre au deuxième objectif spécifique, qui consiste à analyser la validité prédictive de l'IRBC, trois types d'analyses ont été effectuées à l'aide du logiciel SPSS 19.0.

##### **2.4.3.1 Tests T de Student**

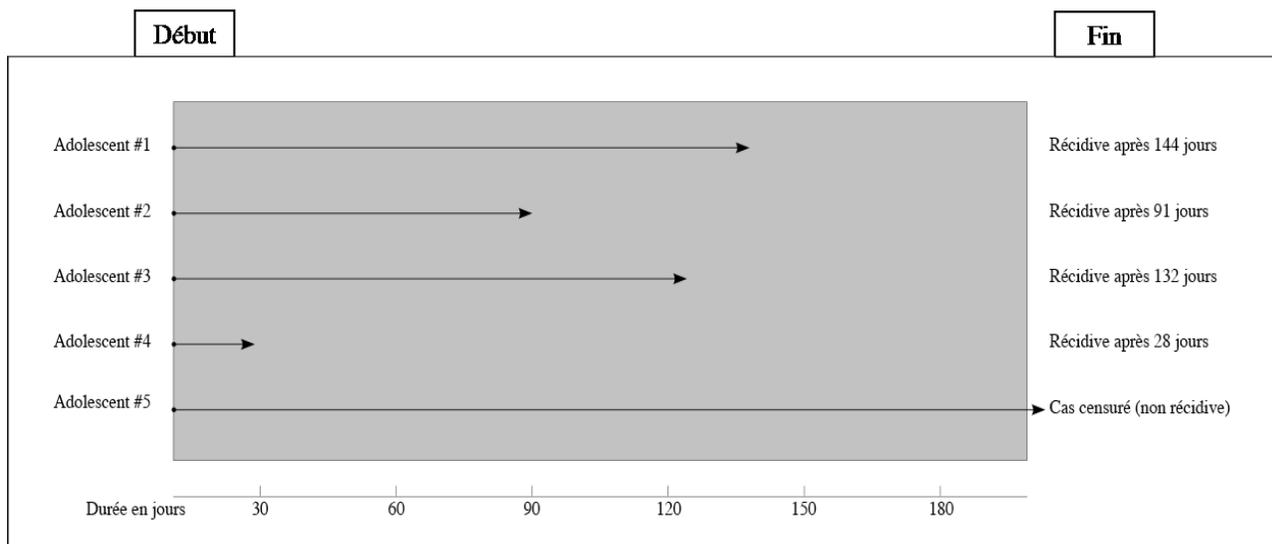
Des analyses portant sur les moyennes des scores obtenus aux huit domaines de l'IRBC permettront de déterminer si les adolescents contrevenants récidivistes se distinguent, quant à leur score moyen, des jeunes contrevenants non récidivistes. Plus précisément, nous utiliserons le test T de Student pour déterminer si les moyennes de ces deux groupes sont significativement différentes. Afin d'estimer les tailles d'effets, le D de Cohen (1988) a été utilisé, car il permet une standardisation des différences de moyennes entre deux groupes en écart-type. Plus le D de

Cohen est élevé, plus les deux groupes ont des distributions différentes, donc moins elles se chevauchent. Il est admis qu'un D de 0,20 témoigne d'une petite différence, un D de 0,50, d'une différence moyenne ou habituelle et un D de 0,80, d'une grande différence.

#### **2.4.3.2 Analyses de survie**

La proportion d'adolescents susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle condamnation est une information importante dans la planification de la gestion des peines imposées aux jeunes contrevenants. La durée avant une condamnation est un facteur révélateur. Les analyses de survie (Kleinbaum, 1996) nous renseignent sur la période de temps s'étant écoulé entre le moment où un adolescent contrevenant est remis en liberté et le moment où il récidive. Les analyses de survie permettent de comprendre les données relatives à la durée précédant une nouvelle condamnation, cela grâce à une série de techniques statistiques qui étudient spécifiquement le temps écoulé avant l'occurrence d'une récidive criminelle (Kaplan et Meier, 1958). Les analyses de survie ont l'avantage de pondérer les prédicteurs en tenant compte de leurs impacts sur la rapidité de la récidive. Les analyses de survie ont l'avantage de prendre en compte les données censurées. Les données censurées représentent les sujets qui n'ont pas une durée de vie complète en raison d'une période de suivi trop courte ou encore, parce qu'ils n'ont pas récidivé. Leur temps de survie est donc inconnu. La figure 1 illustre le calcul des durées de survie pour lesquelles tous les temps de survie sont calculés au premier jour de liberté. Dans le cas des travaux sur la récidive, les données sont habituellement censurées à droite, c'est-à-dire qu'on ne sait pas ce qu'il est advenu des cas après une certaine période de temps.

Figure I. Illustration de durées de survie



La comparaison des courbes de survie a été effectuée avec le test du Log-Rank de Mantel-Cox. La période de suivi des adolescents de l'échantillon varie. L'analyse de durée des suivis indique que la durée la plus longue est de 36,4 mois et que la durée de suivi la plus courte est de 0,26 mois (ou une semaine). La durée moyenne de survie pour les adolescents contrevenants ayant fait l'objet d'une nouvelle condamnation est de 328 jours (ou 47 semaines; médiane = 237 jours ou 34 semaines).

#### 2.4.3.3 Analyses de courbes ROC (*Receiver Operating Characteristic*)

Il existe quatre possibilités lorsqu'on effectue une prédiction. La figure 2 schématise les différentes possibilités. Il existe deux possibilités de prédiction juste, les vrais positifs et les vrais négatifs, ainsi que deux possibilités d'erreur, les faux positifs et les faux négatifs. L'analyse de courbe ROC est une technique statistique bivariée qui permet d'estimer l'efficacité d'une échelle pour prédire l'occurrence d'un événement. Elle est considérée comme une mesure appropriée pour estimer la précision d'une prédiction ou d'un diagnostic (Rice & Harris, 2005).

Figure II. Description des possibilités de l'issue des prédictions

		Résultat	
		Non-récidiviste	Récidiviste
Prédiction	Non-récidiviste	Vrai négatif	Faux négatif
	Récidiviste	Faux positif	Vrai positif

L'analyse de courbe ROC est basée sur le calcul de la sensibilité (proportion de récidivistes qui a initialement été évalué à risque élevé de récidiver) et la spécificité (proportion de non-récidivistes qui a initialement été évaluée à faible risque de récidiver) pour chaque score possible à l'instrument. Un test performant devrait être à la fois sensible et spécifique.

La courbe ROC est en fait une représentation graphique du tracé entre les valeurs de la sensibilité en fonction de 1-spécificité. Cette courbe s'interprète à l'aide du coefficient d'aire sous la courbe appelé AUC (*Area Under the Curve*). Ce coefficient représente le tracé du nombre de récidivistes correctement identifiés, donc les vrais positifs (ou la sensibilité) et les faux positifs (ou 1-spécificité) pour chaque valeur de l'IRBC. L'analyse de courbe ROC a donc été utilisée pour tester la validité prédictive. Elle a pour avantage, contrairement aux autres techniques, comme la corrélation bisériale de point, de ne pas être influencée par les faibles taux de base. La mesure du coefficient AUC est représentative de l'efficacité générale du test. Plus l'aire calculée sous la courbe est grande, meilleure est la prédiction du test en ce qui concerne la possibilité qu'un adolescent contrevenant évalué comme étant récidiviste le soit réellement (vrai positif). Le coefficient représentant l'aire sous la courbe varie entre 0 et 1. Une valeur de 0,50 serait équivalente au hasard et une valeur de 1 équivalente à une prédiction parfaite. Le coefficient AUC représente donc la probabilité qu'un récidiviste choisi au hasard ait un score plus élevé qu'un non-récidiviste également choisi au hasard. Toutefois, le coefficient d'aire sous

la courbe ne donne qu'un aperçu général de la validité prédictive d'un instrument. Il est donc nécessaire d'avoir recours aux mesures de proportion de prédiction positive, de proportion de prédiction négative, de sensibilité et de spécificité afin de mieux apprécier les nuances dans l'évaluation de la valeur prédictive d'un instrument comme l'IRBC.

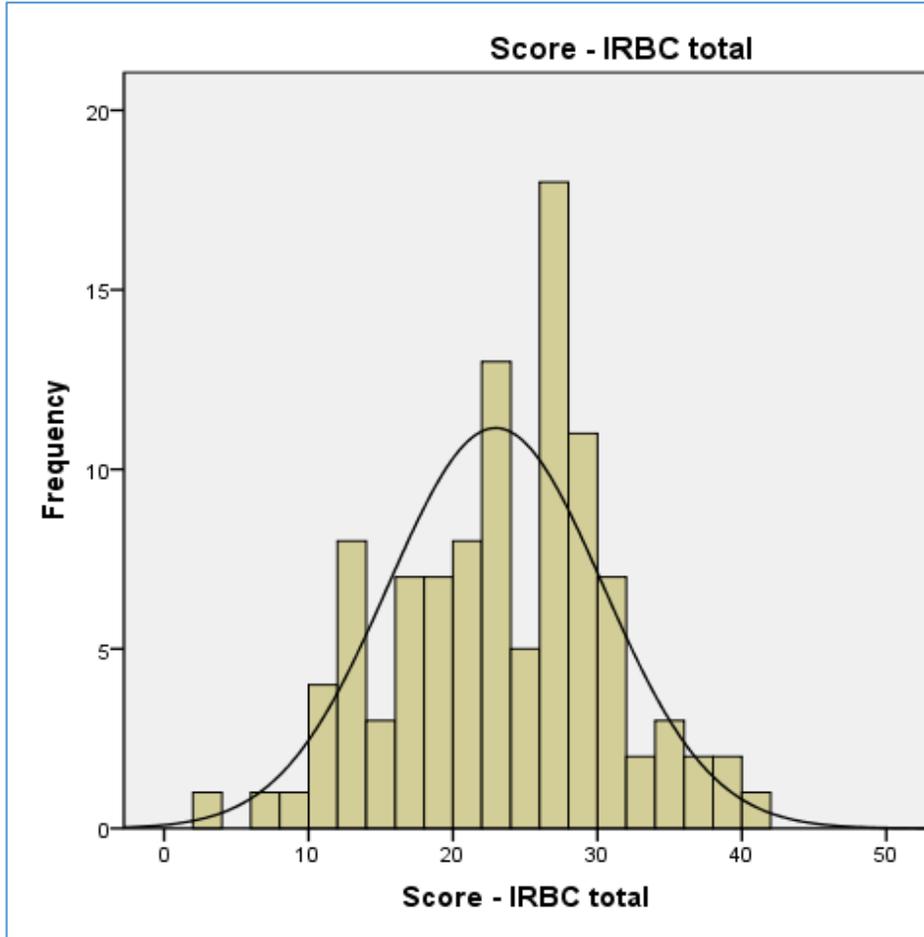
# **Chapitre 3 : Résultats**

La section suivante présente, en trois parties distinctes, les résultats issus des analyses statistiques effectuées. Quelques données descriptives sont d'abord présentées. Figurent ensuite les résultats des analyses qui ont visé à tester la fidélité de l'IRBC. Finalement, les résultats des analyses visant à tester la validité prédictive sont présentés. Pour chacune de ces parties figure une brève interprétation des résultats présentés.

### **3.1 Statistiques descriptives**

La section suivante présente des statistiques descriptives effectuées sur les participants à l'étude et leurs scores à l'IRBC. La figure 3 présente la distribution des scores obtenus par les participants à l'IRBC. Le tableau 1 renseigne sur les modalités de prise en charge des jeunes contrevenants au moment de débiter l'étude. Le tableau 2 nous présente la distribution des niveaux de risque à l'IRBC selon les modalités de prise en charge et le tableau 3 présente, quant à lui, des statistiques descriptives qui portent sur les scores moyens des participants aux huit domaines de l'IRBC.

Figure III. Distribution des scores à l'IRBC



La figure 3 représente la distribution des scores obtenus à l'IRBC par les jeunes contrevenants de l'échantillon. La courbe gaussienne générée par le logiciel SPSS suggère une distribution normale. Cela signifie que les scores obtenus par les jeunes contrevenants à l'IRBC sont distribués normalement.

Le tableau suivant présente des statistiques descriptives sur les modalités de prises en charge. On y trouve des informations sur le nombre et la proportion d'adolescents contrevenants suivis dans la communauté et mis sous garde.

Tableau 1. Distribution des modalités de prise en charge des jeunes contrevenants

Modalités de prise en charge	n	%
Mise sous garde	80	76,2
Suivi dans la communauté	25	23,8
Total	105	100

On constate, au tableau 1, que la majorité des jeunes contrevenants de l'échantillon (76,2%) ont été rencontrés au moment où ils étaient mis sous garde. Considérant que les critères permettant d'obtenir une peine de garde pour un adolescent comportent la perpétration d'une infraction violente, la gravité de cette infraction et le non-respect des peines ordonnées antérieurement<sup>6</sup>, on peut conclure que la majorité des adolescents de cet échantillon devrait être à risque modéré, élevé ou très élevé de récidive, ce qui est par ailleurs le cas.

Le tableau 2 présente, quant à lui, des statistiques descriptives sur les niveaux de risque de récidive. Ces statistiques descriptives sont présentées en fonction des modalités de prise en charge des adolescents contrevenants.

Tableau 2. Distribution statistique des niveaux de risque de récidive selon la prise en charge

Modalités de prise en charge	Niveaux de risque à l'IRBC				Total
	Faible	Modéré	Élevé	Très élevé	
Mise sous garde (n)	1	48	25	6	80
%	1,3%	60%	31,3	7,5%	100
Suivi dans la communauté (n)	2	17	6	0	25
%	8%	68%	24%	0%	100
Total (n)	3	65	31	6	105
%	2,9%	61,9%	29,5%	5,7%	100

<sup>6</sup> Article 39, Loi sur le Système de justice pénale pour les adolescents.

Le tableau 2 présente la distribution des niveaux de risque des adolescents contrevenants selon la prise en charge. On peut, entre autres, y constater que, pour l'ensemble de l'échantillon (n=105), la majorité des jeunes contrevenants (n=93) ont été évalués comme étant à risque modéré ou à risque élevé de récidiver. Un adolescent présentant un niveau de risque faible était mis sous garde au moment de commencer l'étude. Il est intéressant de constater qu'en proportion, presque autant d'adolescents à risque modéré étaient mis sous garde et suivis dans la collectivité, respectivement 60% et 68%. Le même phénomène s'observe en ce qui concerne les adolescents à risque élevé. En proportion, ils étaient presque autant à être mis sous garde et suivis dans la communauté, respectivement 31,3% et 24%. Aucun adolescent à risque très élevé n'était suivi dans la communauté. Au premier regard, il peut sembler irrégulier que les adolescents présentant des niveaux de risque similaires soient exposés, dans un cas, à une sentence dans la communauté et, dans l'autre, à une mise sous garde. Toutefois, le niveau de risque global ne nous renseigne pas sur le parcours judiciaire, dont les antécédents, qui sont susceptibles d'affecter le prononcé de la sentence et, par conséquent, la modalité de prise en charge.

Tableau 3. Statistiques descriptives de l'IRBC

Items de l'IRBC	Moy.	É.-t.	Méd.	Étendue
Antécédents	2,8	1,8	3	0-5
Situation Familiale	3,0	1,5	3	0-6
Éducation Emploi	3,2	1,8	3	0-7
Camarades	2,4	0,7	3	0-4
Toxicomanie	2,8	1,6	3	0-5
Loisirs	2,0	0,9	2	0-3
Personnalité-Comportements	3,7	1,8	4	0-7
Attitudes-Tendances	2,6	1,5	3	0-5
Score total	23	7,4	23	0-40

Il apparaît au tableau 3 que les distributions des scores moyens pour chacun des domaines sont réparties de façon inégale. Certains domaines ont des scores normalement distribués (*Situation familiale, Loisirs, Personnalité-comportements*), d'autres affichent des distributions bimodales (*Toxicomanie*), des distributions asymétriques positives (*Camarades*)<sup>7</sup>. Ces distributions irrégulières rassemblées en un score total représentent une distribution qui pourrait être qualifiée de normale, comme observée à la figure 3. Ce type de distribution peut avoir un impact sur les analyses subséquentes, car la normalité des distributions est un postulat qui doit être respecté lorsqu'on utilise des analyses issues de la théorie classique des tests.

### 3.2 Fidélité de l'IRBC

La prochaine section présente les résultats d'analyses issues du modèle classique des tests qui ont visé à tester la fidélité de l'IRBC. Des coefficients de consistance interne alpha ( $\alpha$ ) de Cronbach sont présentés. L'analyse de consistance interne nous renseigne sur le niveau d'interrelation entre les items de l'IRBC. Comme chacun des huit domaines représente des dimensions conceptuelles distinctes, on peut s'attendre à ce que les items qui les composent covarient bien ensemble, dans le même sens. La valeur du coefficient  $\alpha$  de Cronbach varie entre 0 et 1. Plus la valeur du coefficient est élevée, plus les items de la dimension covarient bien ensemble. Des valeurs supérieures à 0,70 sont considérées comme étant satisfaisantes (Campbell et Fiske, 1959). Des matrices de corrélations, effectuées distinctement pour chacun des huit domaines, sont aussi présentées à l'Annexe 3. Elles indiquent comment se comportent les items entre eux, cela pour chacun des huit domaines.

Le tableau suivant présente donc les analyses de consistance interne effectuées pour les huit domaines de l'IRBC.

---

<sup>7</sup> Il est possible de consulter les graphiques représentant les distributions de chacun des huit domaines à l'Annexe2.

Tableau 4. Coefficients de consistance interne pour chacun des huit domaines de l'IRBC

Huit domaines de l'IRBC	$\alpha$ de Cronbach
Antécédents (5)	0,79
Situation familiale (6)	0,51
Éducation Emploi (7)	0,60
Camarades (4)	0,71
Toxicomanie (5)	0,72
Loisirs (3)	0,50
Personnalité-Comportements (7)	0,55
Attitudes-Tendances (5)	0,60
Score total (42 items)	0,72

L'IRBC sert à mesurer un grand concept : le risque de récidive. Pour mesurer ce concept, on le décompose en huit dimensions ou domaines, figurant au tableau 4. Ces huit domaines sont composés d'items qui doivent être interreliés ensemble et avec le total des items du test.

Ici, les résultats des analyses de consistance interne révèlent que les alpha de Cronbach sont acceptables. Plus précisément, les dimensions *Antécédents*, *Camarades* et *Toxicomanie* présentent des coefficients satisfaisants, ce qui signifie que ces dimensions sont caractérisées par une bonne cohérence interne. Les dimensions *Éducation-Emploi* et *Attitudes-Tendances* affichent des coefficients acceptables (0,60 et 0,60, respectivement), compte tenu de ce qui est observé dans d'autres études comparables à celle-ci (Jung & Rawana; 1999; Rowe, 2002; Flores, Travis, Latessa, 2004; Schmidt et coll., 2005, Onifade et coll. 2008). La valeur des coefficients est toutefois légèrement en dessous de ce qui est observé dans ces études (voir le tableau 5). Quant aux autres dimensions, *Situation familiale*, *Loisirs* et *Personnalité-comportements*, leur cohérence interne est faible.

On sait que le nombre restreint d'items utilisés pour représenter les dimensions influence les résultats de ce type d'analyse. Ainsi, il n'est pas étonnant que la dimension *Loisirs*, qui ne

comporte que 3 items, présente un coefficient si faible. Par ailleurs, ces résultats semblent équivalents à ceux obtenus par d'autres études. Le seul domaine qui attire notre attention est *Personnalité-comportements*, qui affiche un coefficient alpha de Cronbach de 0,55. Il est le plus bas coefficient alpha de Cronbach rencontré dans la littérature consultée pour élaborer ce projet de mémoire, sa valeur se situant généralement au-dessus de 0,66 (Jung & Rawana; 1999; Rowe, 2002; Catchpole et Gretton, 2003; Flores, Travis, Latessa, 2004; Schmidt et coll., 2005, Onifade et coll. 2008, Schmidt, Campbell et Houlding, 2010).

Tableau 5. Coefficients de consistance interne pour l'IRBC et le YLS/CMI

Huit domaines	$\alpha$ de l'IRBC	Jung et Rawana 1999	Rowe 2002	Schmidt et coll. 2005	Flores et coll. 2004	Onifade et coll. 2008
n	104	263	408	114	1679	372
Antécédents (5)	0,79	0,77	0,75	0,72	0,71	0,67
Situation familiale (6)	0,51	0,72	0,69	0,65	0,58	0,67
Éducation Emploi (7)	0,60	0,68	0,71	0,73	0,66	0,69
Camarades (4)	0,71	0,64	0,73	0,65	0,53	0,75
Toxicomanie (5)	0,72	0,62	0,82	0,56	0,83	0,79
Loisirs (3)	0,50	0,69	0,60	0,76	0,46	0,68
Personnalité-Comportements (7)	0,55	0,72	0,75	0,74	0,66	0,67
Attitudes-Tendances (5)	0,60	0,71	0,71	0,77	0,60	0,75
Score total (42 items)	0,72	0,93	-	-	0,73	0,91

Des matrices de corrélation sont aussi présentées à l'Annexe 3. Leur contenu est intéressant, car il nous permet de constater que, pour la « *Situation familiale* », les items 3, 5 et 6 (respectivement *discipline inadéquate*, *pauvreté de la relation avec la mère*, *pauvreté de la relation avec le père*) covarient très mal ensemble, atteignant parfois même des valeurs négatives. Il en est de même pour certains items de la dimension *Personnalité-comportements*, dont l'item 4 (*concentration*

*limitée*) qui se comporte très mal. Ces deux constats nous renseignent sur les faibles alpha de Cronbach obtenus par ces deux domaines. Mentionnons finalement que les items *Consommation occasionnelle de drogue* et *Pourrait utiliser son temps à meilleur escient*, appartenant respectivement aux domaines *Toxicomanie* et *Loisirs*, sont faiblement corrélés au score total du test et sont corrélés négativement avec plusieurs autres items du test.

Finalement, en ce qui concerne les données, des irrégularités ont été constatées. Seulement 60 cas n'avaient aucune erreur de retranscription de la part du professionnel (sur une possibilité de 104 cas). Ce sont 42,3% des cas qui contenaient des erreurs. Certaines de ces erreurs étaient banales ne concernaient qu'un seul item du test (n=18), mais d'autres erreurs étaient susceptibles d'affecter les données traitées. À titre d'exemple, 11% des cas contenaient plus de 5 erreurs de retranscription commises par le professionnel. Cela sera discuté au chapitre 4.

### **3.3 Validité prédictive de l'IRBC**

La prochaine section présente les résultats d'analyses issues du modèle classique des tests, qui ont visé à tester la validité prédictive de l'IRBC. La validité prédictive permet d'évaluer la relation entre le score à l'instrument et d'autres variables liées au concept qu'il mesure (ex. : la relation entre le score total à l'IRBC et la commission d'une récidive). Il s'agit de déterminer si l'IRBC arrive à identifier et distinguer, parmi les adolescents contrevenants de notre échantillon, les récidivistes des non-récidivistes. Les analyses qui suivent visent donc à déterminer si l'IRBC a la capacité de prédire l'occurrence de la récidive.

Plusieurs familles d'analyses statistiques permettent de tester la validité prédictive. Trois types d'analyses seront donc présentés. Premièrement, des statistiques descriptives permettront d'avoir un portrait de la variable récidive pour notre échantillon. Ensuite, des analyses de tests de moyennes permettront de déterminer si les adolescents contrevenants récidivistes se distinguent, quant à leur score moyen à l'IRBC, des jeunes contrevenants non récidivistes. Des analyses de courbe ROC seront aussi effectuées. Elles visent à tester la capacité de l'IRBC à détecter correctement les adolescents récidivistes. Finalement, des analyses de survie seront effectuées. Elles permettront de déterminer la période de temps nécessaire avant qu'une récidive

ne survienne, cela en fonction du niveau de risque des adolescents à l'IRBC (faible, modéré, élevé, très élevé).

Le tableau 6 présente des statistiques descriptives qui permettent d'avoir un portrait de la récidive pour l'échantillon d'adolescents contrevenants à l'étude, selon leur niveau de risque.

Tableau 6. Distribution statistique de la récidive selon les niveaux de risque de récidive

Niveau de risque à l'IRBC	Échantillon total		Récidive administrative		Récidive criminelle		Aucune récidive	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Faible	3	2,9	0	0	0	0	3	5,5
Modéré	65	61,9	12	11,4	12	11,4	38	36,2
Élevé	31	29,5	10	9,5	9	8,6	12	11,4
Très élevé	6	5,7	4	3,8	1	0,95	1	0,95
Total	104	100	26	24,8	22	21	54	51,4

Tout d'abord, on constate, au tableau 6, que près de la moitié de l'échantillon a commis une récidive administrative (n=26) ou criminelle (n=22). L'autre moitié de l'échantillon n'a pas récidivé (n=54). En ce qui concerne les adolescents qui ont commis une récidive administrative<sup>8</sup>, la majorité (n=22) a été évaluée comme étant à risque modéré ou à risque élevé de récidiver. Ces résultats se répètent chez les adolescents qui ont commis une récidive criminelle (n=22). En effet, la majorité (n=21) était à risque modéré ou à risque élevé de récidiver. On constate qu'il en est de même pour les adolescents contrevenants qui n'ont pas récidivé (n=54). Ils sont, eux aussi, majoritairement (n=50) évalués comme étant à risque modéré et à risque élevé. On peut

<sup>8</sup> La récidive administrative comporte ici un sens très spécifique. Les adolescents classés dans ce groupe sont ceux purgeant le dernier tiers d'une peine de garde. Ce dernier tiers est purgé au sein de la communauté et fait l'objet d'un encadrement et d'une surveillance intensive, assorti de conditions spécifiques restrictives de liberté et visant la réadaptation. Les adolescents de ce groupe ont tous vu ce dernier tiers de leur sentence de garde être suspendu. Cette période de liberté, comprise dans le dernier tiers de la mise sous garde, leur a été révoquée au terme d'un examen devant un juge de la Chambre de la jeunesse – Cour du Québec. Il ne s'agit donc pas de récidive administrative reliée aux comportements non conformes aux conditions d'une ordonnance de probation, mais de l'examen d'une peine de garde, son dernier tiers, ayant entraîné le retour en mise sous garde de l'adolescent, cela pour le reliquat de la peine en examen.

s'attendre à ce que cette équivalence dans les observations entre les récidivistes et les non-récidivistes puisse influencer les analyses subséquentes qui y sont sensibles.

Le tableau suivant présente une comparaison des scores moyens obtenus par les récidivistes et les non-récidivistes de l'échantillon de jeunes contrevenants.

Tableau 7. Comparaison entre les récidivistes et les non-récidivistes aux huit domaines de l'IRBC à l'aide du test T de Student.

Huit domaines	$\alpha$	Moyenne (é.-t.)		T	D de Cohen
		Récidivistes (n=48)	Non-Récidivistes (n=54)		
Antécédents	0,79	3,2 (1,7)	2,4 (1,8)	2,1*	0,46
Situation familiale	0,51	3,2 (1,4)	2,8 (1,5)	1,6	0,28
Éducation-Emploi	0,60	3,7 (2)	2,8 (1,7)	2,3*	0,48
Camarades <sup>a</sup>	0,71	3,3 (1)	2,7 (1,3)	2,8**	0,52
Toxicomanie	0,72	3,0 (1,5)	2,6 (1,7)	1,5	0,25
Loisirs	0,50	2,1 (0,8)	1,9 (0,9)	1,2	0,23
Personnalité- Comportements	0,55	4,3 (1,6)	3,3 (1,8)	3,1**	0,59
Attitudes-Tendances	0,60	3,0 (1,5)	2,3 (1,5)	2,3*	0,47
Score total	0,72	25,7 (6,6)	20,6 (7,4)	3,7 ***	0,73

\*  $p \leq 0,05$  \*\*  $p \leq 0,01$  \*\*\*  $p \leq 0,001$

<sup>a</sup>Pour le domaine Camarades, le test d'homogénéité de la variance est significatif, ce qui implique que la variance des deux groupes n'est pas comparable.

Le tableau 7 doit d'abord être interprété en tenant compte que le groupe des récidivistes réunit à la fois les adolescents ayant commis une récidive criminelle (drogues, biens, violence) et ceux ayant commis un récidive administrative au sens de cette étude. On constate ensuite que, pour cinq des huit domaines, les récidivistes se distinguent significativement des non-récidivistes quant à leur score moyen à l'IRBC. Ces cinq domaines sont les suivants : *Antécédents*,

*Éducation-Emploi, Camarades, Personnalité-Comportements et Attitudes-Tendances*. En moyenne, les récidivistes ont des scores totaux significativement plus élevés à l'IRBC que les non-récidivistes. Cela signifie qu'ils ont donc, en moyenne, davantage d'antécédents judiciaires, fonctionnent moins bien au plan scolaire, ont moins de modèles positifs dans leur cercle d'amis, ont plus de comportements violents et d'impulsivité et démontrent des attitudes pro criminelles plus marquées que les jeunes contrevenants qui n'ont pas récidivé. De plus, pour les cinq domaines qui permettent de distinguer significativement les récidivistes des non-récidivistes, les différences sont modérées. Rappelons qu'un D de Cohen de 0,50 témoigne d'une différence moyenne ou habituelle et qu'un D de 0,80, d'une grande différence. En ce qui concerne le score total à l'IRBC, les récidivistes sont, en moyenne, significativement plus élevés que les non-récidivistes.

On constate aussi que les récidivistes n'ont pas des scores moyens significativement plus élevés que les non-récidivistes dans trois domaines, qui sont les suivants : *Situation familiale, Toxicomanie, Loisirs*. On peut observer que ces domaines contiennent des items dont le niveau d'interactions, au sein même du domaine, est faible. Les items qui contiennent ces domaines sont très mal corrélés à l'ensemble du test, tel que mentionné dans la section précédente. Des études relatent des différences significatives entre les récidivistes et les non-récidivistes, cela pour l'ensemble des huit domaines de l'instrument (Jung 1996; Jung et Rawana, 1999, Rowe, 2002 et Schmidt et coll., 2002).

Le tableau 8 présente quant à lui une comparaison des scores moyens à l'IRBC obtenus par les récidivistes et les non-récidivistes, selon trois catégories de récidives criminelles.

Tableau 8. Comparaison entre les récidivistes et les non-récidivistes aux huit domaines de l'IRBC à l'aide du test T de Student, selon trois catégories de récidive.

Huit domaines	Moyenne (é.-t.)		T	d	Moyenne (é.-t.)		T	d	Moyenne (é.-t.)		T	d
	Drogues (n=5)	Non-récidivistes (n=54)			Biens (n=7)	Non-récidivistes (n=54)			Violence (n=10)	Non-récidivistes (n=54)		
Antécédents	2,8 (2,0)	2,5 (1,8)	0,4	0,16	2,1 (1,7)	2,5 (1,8)	-0,5	0,23	2,4 (2,0)	2,5 (1,8)	-0,2	0,05
Situation Familiale	2,6 (1,3)	2,7 (1,5)	-0,1	0,07	3,7 (1,6)	2,7 (1,5)	1,7	0,64	2,6 (1,6)	2,7 (1,5)	-0,2	0,06
Éducation emploi	3,4 (1,7)	2,7 (1,7)	0,9	0,41	4,0 (1,6)	2,7 (1,7)	1,9	0,79	4,1 (1,9)	2,7 (1,7)	2,3*	0,78
Camarades	3,6 (0,9)	2,7 (1,4)	1,4	0,76	3,1 (1,1)	2,7 (1,4)	0,8	0,32	3,0 (1,3)	2,7 (1,4)	0,6	0,22
Toxicomanie	2,6 (1,1)	2,5 (1,7)	0,2	0,07	2,6 (1,5)	2,5 (1,7)	0,1	0,06	2,9 (1,7)	2,5 (1,7)	0,7	0,24
Loisirs	2,6 (0,5)	1,1 (0,9)	1,8	2,1	1,1 (0,9)	1,9 (0,9)	-2,1*	0,89	2,1 (0,7)	1,1 (0,9)	0,7	1,2
Personnalité-Comportements	4,2 (1,1)	3,2 (1,8)	1,9 <sup>a</sup>	0,67	4,7 (1,6)	3,2 (1,8)	2,2*	0,88	4,3 (1,7)	3,2 (1,8)	1,9	0,63
Attitudes-Tendances	3,2 (1,9)	2,9 (1,1)	1,4	0,19	2,9 (1,1)	2,3 (1,5)	1,1	0,46	2,2 (1,6)	2,9 (1,1)	-0,1	0,51
Score total	25,0 (7,7)	24,1 (5,4)	1,4	0,14	24,1 (5,4)	20,3 (7,3)	1,3	0,59	23,6 (8,7)	24,1 (5,4)	1,3	0,07

\* p ≤ 0,05 \*\* p ≤ 0,01 \*\*\* p ≤ 0,001

<sup>a</sup>Pour le domaine Personnalité-Comportements, le test d'homogénéité de la variance est significatif, p=0,56, ce qui implique que la variance des deux groupes n'est pas comparable.

Ici, il est d'abord important de mentionner que les analyses présentées au tableau 8 ont été effectuées sur de très petites sous-populations de l'échantillon total. En effet, on enregistre seulement 5 récidives liées aux drogues, 7 récidives contre les biens et 10 récidives violentes. Bien que le test d'homogénéité de la variance (Levene) des groupes soit non significatif et que cela indique qu'ils peuvent être comparés, ces groupes sont très petits ( $n \leq 30$ ). Il s'agit de postulats qui doivent normalement être respectés lorsque ces analyses sont effectuées. Comme les variables sont normalement distribuées, le test T de Student a tout de même été utilisé afin de tester si les récidivistes sont différents quant à leurs scores moyens à l'IRBC. Ainsi, le tableau 8 indique qu'en général, les récidivistes, selon trois catégories de récidive, ne se distinguent pas des non-récidivistes en ce qui concerne leurs scores à l'IRBC. Qu'ils commettent une récidive liée aux drogues, contre les biens ou une récidive violente, leurs scores sont semblables à l'IRBC, cela tant pour le score total que pour sept des huit dimensions. À cette affirmation, ajoutons quelques exceptions. En effet les dimensions *Loisirs* et *Personnalité-Comportements* permettraient de distinguer significativement les récidivistes contre les biens des non-récidivistes. Cela pourrait signifier que les adolescents contrevenants qui enregistrent une récidive contre les biens auraient davantage de problèmes de comportements et d'impulsivité et occuperaient moins bien leurs temps libres. Ces deux domaines comporteraient donc des différences importantes ( $d=0,89$  et  $d=0,88$ , respectivement). Un D de Cohen de 0,50 témoigne d'une différence moyenne ou habituelle et qu'un D de 0,80, d'une grande différence.

Ajoutons qu'en ce qui concerne les jeunes contrevenants qui enregistrent une récidive violente, ceux-ci auraient des scores moyens significativement plus élevés que les non-récidivistes au domaine *Éducation-Emploi* de l'IRBC. On peut penser qu'ils réussissent moins bien à l'école, qu'ils perturbent le cours de la classe et la récréation, ou encore qu'ils font davantage l'école buissonnière que les non-récidivistes. Les différences entre ces deux groupes sont importantes ( $d= 0,78$ ).

Dernièrement, bien que peu de différences statistiquement significatives soient observées entre les groupes, il est pertinent de mentionner que certains des coefficients D de Cohen nous indiquent des différences moyennes, importantes et très importantes. En effet, pour le groupe des récidivistes ayant commis une infraction liée aux drogues, les D de Cohen aux dimensions

*Camarades, Loisirs* et *Personnalité-Comportements* indiquent des différences importantes, bien que non significatives. La signification des résultats est affectée par la taille des effectifs, ainsi si le groupe des récidives liées aux drogues (n=5) était plus grand, des différences significatives seraient fort probablement observées pour ces dimensions.

Le même phénomène est observé pour le groupe de récidivistes contre les biens. Certains des coefficients D de Cohen nous indiquent des différences moyennes à importantes, bien que non significatives aux dimensions *Situation familiale, Éducation-Emploi* et *Attitudes-Tendances*, ainsi que pour le score total. La signification des résultats est affectée par la taille des effectifs, ainsi si le groupe des récidivistes contre les biens (n=8) était plus grand, des différences significatives seraient fort probablement observées pour ces dimensions.

Le groupe des récidivistes violents ne fait pas exception. En effet, les dimensions *Éducation-Emploi, Loisirs, Personnalité-Comportements* et *Attitudes-Tendances* présentent des D de Cohen qui indiquent des différences moyennes, importantes et très importantes entre les récidivistes et les non-récidivistes. Si le groupe des récidivistes violents (n=10) était plus grand, des différences significatives seraient fort probablement observées pour ces dimensions.

Bien que mitigés, ces résultats donnent certaines indications sur les domaines qui pourraient distinguer les récidivistes des non récidivistes à l'IRBC. Il est important de rappeler que ces analyses sont effectuées sur de très petites sous populations de notre échantillon total et que la signification des différences est fortement influencée par les effectifs de l'échantillon.

La prochaine section présente les résultats des analyses de courbes ROC pour chacun des domaines de l'IRBC ainsi que pour le score total. Comme mentionnée précédemment, l'analyse de courbes ROC est une technique statistique qui permet d'estimer l'acuité d'une prédiction faite à partir d'un test contenant des variables continues. L'analyse de courbe ROC génère un coefficient d'aire sous la courbe (AUC) qui permet de quantifier l'acuité de la prédiction. Le coefficient AUC varie entre 0 et 1. Une valeur de 0,50 est équivalente au hasard et une valeur de 1, équivalente à une prédiction parfaite, c'est-à-dire que tous les jeunes contrevenants de l'échantillon, récidivistes et non-récidivistes, ont été correctement identifiés.

Le tableau 9 présente donc les résultats des analyses de courbes ROC visant à connaître l'utilité de l'IRBC et des huit domaines qui le composent pour prédire une récidive générale (liée aux drogues, contre les biens, violente et administrative) et une récidive administrative au sens de cette étude.

Tableau 9. Coefficients d'aire sous la courbe ROC (AUC) pour les huit domaines et pour le score total de l'IRBC

Huit domaines de l'IRBC	Récidive générale (n=48)			Récidive administrative (n=26)		
	AUC	IC 95%	Erreur type	AUC	IC 95%	Erreur type
Antécédents	0,64*	0,53-0,74	0,06	0,75 ***	0,65-0,86	0,05
Situation familiale	0,58	0,47-0,70	0,06	0,64*	0,52-0,76	0,06
Éducation-Emploi	0,61	0,49-0,72	0,06	0,55	0,40-0,70	0,08
Camarades	0,64*	0,53-0,74	0,06	0,60	0,49-0,71	0,06
Toxicomanie	0,58	0,47-0,70	0,06	0,65*	0,53-0,78	0,07
Loisirs	0,57	0,45-0,68	0,06	0,60	0,46-0,72	0,07
Personnalité-Comportements	0,66**	0,56-0,77	0,05	0,63	0,50-0,76	0,07
Attitudes-Tendances	0,63*	0,52-0,74	0,06	0,68**	0,55-0,80	0,06
Score total	0,69***	0,59-0,79	0,05	0,74***	0,63-0,85	0,05

\* p≤ 0,05 \*\* p≤ 0,01 \*\*\* p≤ 0,001

Les données présentées au tableau 9 concernent, d'une part, l'échantillon total de jeunes contrevenants composé de 48 récidivistes (regroupant toutes les catégories de récidives : administrative, liée aux drogues, contre les biens et violence) et de 54 non-récidivistes et d'autre part, le sous-échantillon de jeunes contrevenants ayant commis une récidive administrative (n=26) qui figure à droite du tableau 9. Les analyses de courbe ROC présentées au tableau 9 révèlent que le score total à l'IRBC est plus fortement associé, que les huit domaines, à la récidive générale (n=48) des jeunes contrevenants (AUC=0,69, p≤0,001). Par ailleurs, quatre des domaines arrivent significativement à prédire l'occurrence de la récidive. Il s'agit des domaines *Antécédents*, *Camarades*, *Personnalité-Comportements* et *Attitudes-Tendances*.

En ce qui concerne la récidive administrative (n=26), le score total à l'IRBC et le domaine des *Antécédents* sont les plus fortement associés à cette catégorie de récidive (AUC=0,74,  $p \leq 0,001$  et AUC=0,75,  $p \leq 0,001$ , respectivement). Trois autres domaines sont de bons prédicteurs de la récidive. Il s'agit des domaines *Situation familiale*, *Toxicomanie* et *Attitudes-Tendances* (AUC=0,64,  $p \leq 0,05$ , AUC=0,65,  $p \leq 0,05$  et AUC=0,68,  $p \leq 0,001$ , respectivement). Il est donc possible d'affirmer que le score total à l'IRBC ainsi que les dimensions *Antécédents* et *Attitudes-Tendances* sont de bons prédicteurs de la récidive générale (regroupant toutes les catégories de récidive) et administrative.

Le tableau 10 présente quant à lui les résultats des analyses de courbes ROC visant à connaître l'utilité de l'IRBC et des huit domaines qui le composent pour prédire une récidive liée aux drogues, contre les biens ou violente.

Tableau 10. Coefficients d'aire sous la courbe ROC (AUC) pour les huit domaines et pour le score total de l'IRBC, selon les catégories de récidive

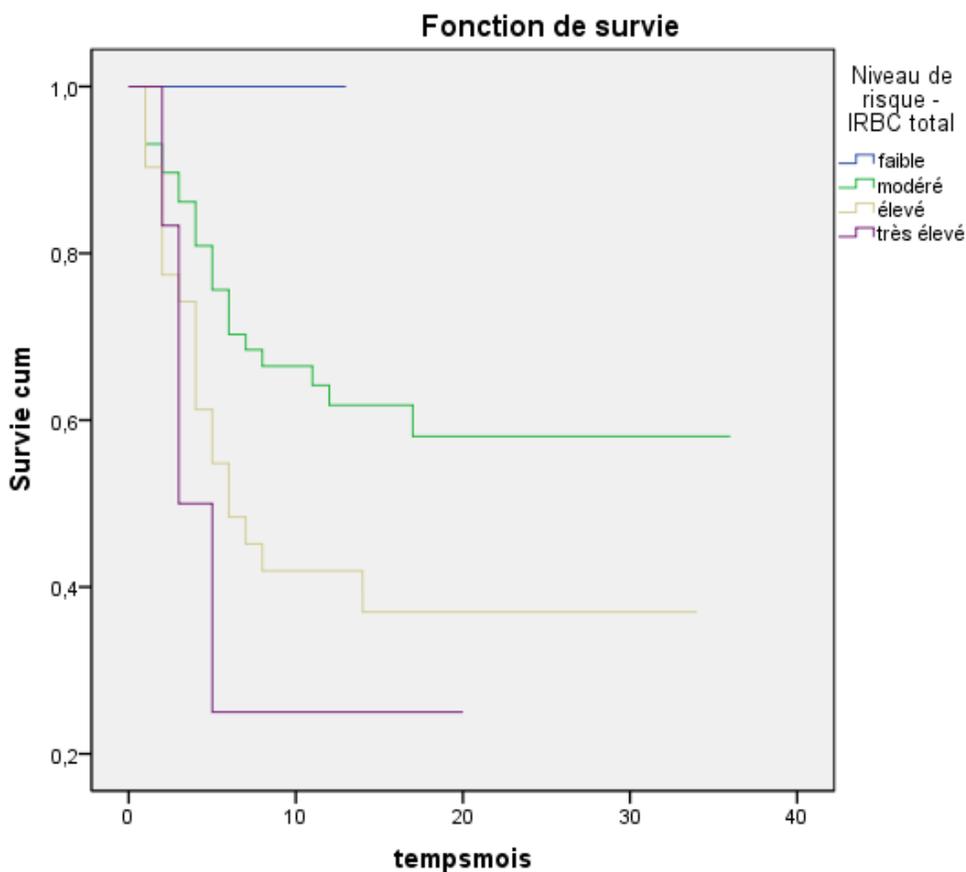
Huit domaines de l'IRBC	Drogues (n=5)			Bien (n=7)			Violence (n=10)		
	AUC	IC 95%	Erreur type	AUC	IC 95%	Erreur type	AUC	IC 95%	Erreur type
Antécédents	0,58	0,31-0,86	0,14	0,45	0,24-0,66	0,11	0,50	0,30-0,71	0,11
Situation familiale	0,49	0,23-0,74	0,13	0,67	0,48-0,86	0,10	0,49	0,29-0,68	0,10
Éducation-Emploi	0,62	0,38-0,87	0,13	0,71	0,52-0,90	0,10	0,70*	0,53-0,88	0,10
Camarades	0,69	0,47-0,90	0,11	0,58	0,37-0,80	0,11	0,56	0,37-0,74	0,10
Toxicomanie	0,52	0,32-0,71	0,10	0,53	0,32-0,72	0,11	0,58	0,40-0,77	0,10
Loisirs	0,73	0,53-0,93	0,10	0,28	0,10-0,47	0,10	0,55	0,37-0,74	0,10
Personnalité-Comportements	0,67	0,51-0,84	0,10	0,75*	0,56-0,94	0,10	0,68	0,50-0,85	0,10
Attitudes-Tendances	0,68	0,38-0,97	0,15	0,64	0,46-0,82	0,10	0,50	0,29-0,70	0,10
Score total	0,71	0,45-0,98	0,14	0,67	0,46-0,88	0,10	0,58	0,39-0,78	0,10

Les analyses effectuées sur les sous-échantillons de récidivistes contre les biens (n=7), de récidivistes violents (n=10) et de récidive liée aux drogues (n=5) sont pour la plupart non significatives et plusieurs des coefficients AUC sont faibles à modérés (Rice et Harris, 2005). Les résultats pour ces trois catégories de récidive suggèrent que ni les huit domaines de l'IRBC ni le score total ne permettraient de prédire la récidive liée aux drogues (n=5), la récidive contre les biens (n=7) et la récidive violente (n=10). Une exception figure à cette affirmation, en effet le domaine *Personnalité-Comportements* serait un bon prédicteur de la récidive contre les biens

(AUC=0,75;  $p \leq 0,05$ ). Le domaine *Éducation-emploi* serait, quant à lui, un bon prédicteur de la récidive violente (AUC= 0,70;  $p \leq 0,05$ ). La taille de ces sous-échantillons est si petite qu'elle affecte fort probablement les analyses, ces résultats doivent être considérés avec prudence.

La section suivante présente des analyses de survie. Celles-ci de survie permettent de comprendre les données relatives à la durée précédant une nouvelle condamnation, cela grâce à une série de techniques statistiques qui étudient spécifiquement le temps écoulé avant l'occurrence d'une récidive criminelle (Kaplan et Meier, 1958). Les analyses de survie ont l'avantage de pondérer les prédicteurs en tenant compte de leur impact sur la rapidité de la récidive. Rappelons que pour l'échantillon la durée médiane de survie est de 237 jours (ou 34 semaines).

Figure IV. Durée de la période de survie en fonction des niveaux de risque à l'IRBC



Les analyses de survie permettent d'obtenir des informations sur la période de temps ayant précédé une nouvelle condamnation. La figure 4 présente les résultats de l'analyse de données pour l'ensemble des jeunes contrevenants de l'échantillon, divisés selon la catégorie de risque de récidive. Ces résultats illustrent une fonction de survie dont la pente est relativement abrupte pour l'ensemble du suivi, ce qui signifie que les jeunes contrevenants récidivieraient relativement rapidement. Parmi les jeunes contrevenants identifiés comme étant à risque modéré, près de 40% avaient récidivé après 16 mois de suivi et 60% n'avaient pas récidivé. Chez les jeunes contrevenants identifiés comme étant à risque élevé, 60% avaient récidivé après 13 mois de suivi et 40% n'avaient pas récidivé. Quant au tableau 11, il permet de comparer l'analyse des courbes de survie relatives à la récidive selon les catégories de risque. Cette comparaison est effectuée à l'aide du test du Log-Rank de Mantel et Cox (Chi-deux). Cette analyse permet donc de comparer les courbes de survie et d'identifier, le cas échéant, les différences significatives.

Tableau 11. Comparaison des courbes de survie relatives à la récidive en fonction des catégories de risque

Niveau de risque à l'IRBC				
	Faible	Modéré	Élevé	Très élevé
Faible	-	0,47	0,91	2,34
Modéré		-	2,76	10,88***
Élevé			-	2,64
Très élevé				-

\* p≤ 0,05 \*\* p≤ 0,01 \*\*\* p≤ 0,001

L'analyse de comparaison effectuée à l'aide du test du Log-Rank de Mantel et Cox révèle que les jeunes contrevenants, classés en fonction de leur risque de récidive, ne sont pas significativement différents. Le fait d'être classés à risque faible, modéré, élevé ou très élevé ne semble pas les distinguer dans la rapidité à récidiver, sauf en ce qui concerne le sous-groupe classé à risque modéré. Il se distinguerait significativement du sous-groupe classé à risque très élevé. Cela signifie que les délinquants classés comme étant à risque très élevé affichent une durée plus courte avant la récidive que les délinquants identifiés comme étant à risque modéré.

De tels résultats peuvent être attribuables à la petite taille de chacun des sous-groupes. En effet, les sous-groupes représentant les jeunes contrevenants à faible risque et ceux à risque très élevé contiennent peu d'effectifs (n=3 et n=6, respectivement) et la signification des différences est fortement influencée par les effectifs de l'échantillon.

## **Chapitre 4 : Interprétation des résultats**

Les deux objectifs poursuivis dans le cadre de ce mémoire étaient de tester la fidélité et la validité prédictive de l'IRBC, un instrument utilisé auprès des jeunes contrevenants québécois afin d'évaluer les risques de récidive. L'IRBC est un instrument particulier, comme il en a été question, car fortement inspiré du MRNAF et, par conséquent, du YLS/CMI. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que l'IRBC est l'un ou l'autre de ces deux instruments; son protocole de notation beaucoup moins détaillé (voir l'Annexe 5) est un exemple des différences évidentes qui le séparent du YLS/CMI. Il contient toutefois les 42 mêmes items organisés en huit mêmes domaines. Son utilisation auprès des jeunes contrevenants québécois ne fait toutefois pas l'objet d'un encadrement spécifique comme c'est le cas pour le YLS/CMI. Ces deux éléments sont susceptibles d'affecter la fidélité et, par conséquent, la validité prédictive de l'IRBC.

Le YLS/CMI est, quant à lui, un instrument dont la fidélité et la validité prédictive ont été testées dans le cadre de plusieurs études. Il est possible d'affirmer que le YLS/CMI présente une consistance interne satisfaisante, tant pour les huit domaines que pour le score total. Les quelques études qui présentaient des coefficients visant à estimer l'accord inter juges ont démontré des valeurs satisfaisantes (Poluchowicz et coll., 2000). De plus, la validité prédictive du YLS/CMI apparaît évidente. Quoiqu'une grande variabilité entre les études soit identifiée dans les plus récentes méta-analyses (Olver et coll., 2009), tant dans la force de la prédiction que dans la forme que prend la récidive (violente, non violente, sexuelle, etc.), des valeurs satisfaisantes quant à la prédiction du risque de récidive sont généralement observées. On doit toutefois noter que ces valeurs sont inférieures à ce qui est obtenu par les instruments de type LSI utilisés auprès des adultes. Ces derniers obtiennent d'ailleurs consensus quant à leur validité prédictive. Le YLS/CMI obtient, quant à lui, des résultats parfois en deçà des seuils de validité prédictive (Vose, Cullen, Smith, 2008).

Le YLS/CMI provient, entre autres, de ces instruments utilisés auprès d'adultes (LSI et LSI-R). Il est le fruit de recherches en psychologie et en criminologie sur la personnalité et le comportement criminel. Ces recherches ont permis d'identifier et d'opérationnaliser des caractéristiques du comportement criminel, aujourd'hui reconnues comme des facteurs de risque et couramment appelés *CENTRAL EIGHT*, faisant référence aux huit domaines contenus dans les instruments de type LSI (Andrews et Bonta, 1995) et dans l'IRBC.

L'IRBC provient, quant à lui, d'une adaptation du MRNAF (Hoge, Andrews et Leschield, 1994) et du YLS/CMI (Hoge et Andrews, 2002, 2003, 2006), mais cette adaptation, incomplète, est figée dans le temps au sens où l'IRBC n'a pas suivi l'évolution des deux autres instruments. Il n'est pas enrichi par la recherche visant à tester sa validité prédictive. Bien que moins détaillé que le YLS/CMI, l'IRBC encadre toutefois le professionnel quant aux éléments devant être considérés dans l'évaluation du risque de récidive.

Les résultats de ce projet de mémoire suggèrent une validité prédictive acceptable pour le score total et quatre des huit domaines de l'IRBC. Ces résultats sont comparables à ce qui est observé dans la littérature sur le sujet. En effet, l'échantillon utilisé pour cette étude est comparable aux échantillons utilisés dans le cadre d'autres études publiées sur le YLS/CMI. Il s'agit de jeunes contrevenants dont la moyenne d'âge est de 17,1 ans. Le taux de base de récidive pour cette étude est de 39% avec une période de suivi moyenne de 328 jours (ou 47 semaines). La plus récente méta-analyse suggère une moyenne d'âge entre les études (k=35) de 15,7 ans, une période de suivi de 29,1 mois (é.-t.=24,8) et des taux de récidive de 50,2% pour la récidive générale, 46% pour la récidive non violente et 28,4% pour la récidive violente (Olver et coll., 2009). Quelques éléments ont toutefois attiré notre attention tout au long du processus qui a mené au dépôt de ce mémoire.

#### **4.1 La fidélité de l'IRBC**

En ce qui concerne la fidélité de l'IRBC, on observe que les coefficients alpha de Cronbach sont légèrement plus faibles que ce qui est soutenu dans la littérature au sujet du YLS/CMI. Le domaine *Personnalité-comportements* affiche d'ailleurs un coefficient alpha de Cronbach substantiellement plus bas. Cela signifie que les items de l'IRBC covarieraient moins bien ensemble que ceux qui constituent le YLS/CMI. Cette affirmation peut paraître étonnante puisque ce sont les mêmes items qui sont regroupés en mêmes huit domaines. Toutefois, en l'absence d'un manuel de notation clair, il est tout à fait possible que la fidélité de l'IRBC soit affectée. Ce ne sont pas tant les items qui covarieraient mal ensemble qu'autant de professionnels, portant un sens différent à ces 42 items, notant ceux-ci avec le biais de leur

interprétation. Alors que l'on sait que chacun des items du YLS/CMI est soumis à une définition exhaustive et restrictive qui réduit les possibilités d'erreur entre les évaluateurs, l'IRBC n'encadre que par quelques lignes les professionnels. Il laisse davantage de place au jugement professionnel qu'à l'évaluation de type actuariel. Ultimement, cela affecte possiblement la fidélité de l'instrument. Les concepts auxquels font référence chacun des items sont interprétés variablement, selon les professionnels. Il s'agit là d'une des pistes explicatives du faible niveau de cohérence interne des items de l'IRBC. Toutefois, ce projet de mémoire n'a pas pu tester l'accord inter juges, il n'est donc pas possible d'affirmer cela avec certitude.

Les écarts pourraient aussi être attribués aux participants à l'étude, des jeunes contrevenants québécois, qui seraient au départ différents des participants aux autres études, en lien avec de possibles caractéristiques culturelles. Cette piste explicative est à notre avis faible, car le YLS/CMI est utilisé et reconnu valide auprès de plusieurs populations d'adolescents provenant de différents horizons culturels (Schwalbe, 2007). Ceci dit, les coefficients alpha de Cronbach sont légèrement plus faibles que ce qui est constaté dans la littérature sur le YLS/CMI en ce qui concerne des échantillons comparables et cela est particulièrement notable en ce qui concerne le domaine *Personnalité-Comportements*.

## **4.2 La validité prédictive de L'IRBC**

En ce qui concerne la validité prédictive de l'IRBC, il appert que l'instrument arriverait à distinguer les récidivistes des non-récidivistes. Cinq des huit domaines permettraient de distinguer significativement les récidivistes des non récidivistes quant à leur score moyen à l'IRBC (*Antécédents, Éducation-Emploi, Camarades, Personnalité-Comportements et Attitudes-Tendances*). En moyenne, les récidivistes auraient donc des scores totaux significativement plus élevés à l'IRBC que les non-récidivistes. Cela signifie qu'ils ont, en moyenne, davantage d'antécédents judiciaires, fonctionnent moins bien au plan scolaire, ont moins de modèles positifs dans leurs cercles d'amis, ont plus de comportements violents et d'impulsivité et démontrent des attitudes pro criminelles plus marquées que les jeunes contrevenants qui n'ont pas récidivé.

Ces résultats sont comparables à ce qui est observé dans la littérature portant sur le YLS/CMI. Bien que plusieurs études aient obtenu des résultats indiquant que les huit domaines et le score total arrivaient à distinguer les récidivistes des non-récidivistes (Jung et Rawana, 1999; Poluchowicz et coll., 2000; Rowe 2002) autant d'autres études obtiennent des résultats comparables à ceux présentés dans ce mémoire (Schmidt et coll., 2005 ; Onifade et coll., 2008). Les résultats de ce projet indiquent aussi que les domaines les plus associés à la récidive criminelle (Andrew et Bonta, 1995, 1998, 2003, 2010), communément appelés *BIG FOUR*, demeurent des facteurs de risque discriminants lorsque testés avec l'IRBC.

Lorsque soumis à des analyses visant à déterminer la validité prédictive de l'IRBC, les résultats obtenus dans le cadre de ce mémoire nous révèlent premièrement que les domaines ci-haut mentionnés demeurent des prédicteurs modérés de la récidive générale (Rice et Harris, 2005), à l'exception du domaine *Éducation-Emploi*. Encore une fois, les domaines les plus associés à la récidive criminelle, communément appelés *BIG FOUR*, demeurent des facteurs de risque discriminants lorsque testés avec l'IRBC. Ceci est vrai lorsque la variable récidive testée regroupe toutes les formes de récidive (liée aux drogues, contre les biens, violente, et administrative). Toutefois, si l'on ne considère que la récidive administrative (n=26), qui prend dans ce projet une forme particulière comme expliquée précédemment, les prédicteurs changent. Le score total à l'IRBC et les domaines *Antécédents* et *Attitudes-Tendances* demeurent des prédicteurs et on voit apparaître les domaines *Toxicomanie* et *Situation familiale* comme prédicteurs significatifs.

On sait que la catégorie récidive administrative implique l'action directe d'un agent de probation. Ce dernier exerce un pouvoir discrétionnaire, dans le cadre du dernier tiers d'une peine de garde purgée dans la collectivité, qui consiste à retirer la liberté à un adolescent parce qu'il a enfreint des conditions spécifiques de surveillance dans la collectivité. Les résultats pourraient donc être interprétés dans ce sens : pour l'adolescent qui sort de garde et qui est sous haute surveillance, le fait d'avoir des antécédents judiciaires et des attitudes pro-criminelles l'amène à voir sa liberté suspendue rapidement et, spécifiquement, le fait d'être un consommateur de drogue et d'alcool et de bénéficier de peu d'encadrement parental ou de s'y soustraire. Ce sont ces derniers prédicteurs qui pourraient donc amener les agents de probation à suspendre la période de surveillance des jeunes contrevenants et ce seraient d'autres domaines

qui distingueraient les récidivistes des non-récidivistes quant à leur score moyen à l'IRBC. Néanmoins, les domaines *Antécédents* et *Attitudes-Tendances* demeurent des prédicteurs modérés de la récidive générale (Rice et Harris, 2005) tout au long des analyses.

Dernièrement, lorsque la validité prédictive de l'IRBC est testée en lien avec trois catégories de récidive (liée aux drogues, contre les biens et violente) les résultats suggèrent que ni les huit domaines de l'IRBC ni le score total ne permettraient de prédire la récidive liée aux drogues (n=5), la récidive contre les biens (n=7) et la récidive violente (n=10). Sauf exception du domaine *Personnalité-Comportements* qui serait un bon prédicteur de la récidive contre les biens (AUC=0,75;  $p \leq 0,05$ ). Le domaine *Éducation-Emploi* serait quant à lui un bon prédicteur de la récidive violente (AUC= 0,70;  $p \leq 0,05$ ). La taille de ces sous-échantillons est petite. Elle affecte fort probablement la signification des résultats, ceux-ci doivent être considérés avec prudence.

Les analyses de survie, quant à elles, sont aussi comparables à ce qui est observé dans la littérature sur le YLS/CMI. Les adolescents sont de grands producteurs de criminalité et de récidive. Le taux de base de récidive pour cette étude est de 39,4%. Les récidivistes ont récidivé rapidement, que ce soit par l'intervention d'un agent de probation (n=26) ou par l'action du processus judiciaire, qui les a trouvés coupables d'une autre infraction (n=22). Parmi les jeunes contrevenants à risque modéré et à risque élevé, une proportion de 40% et 60% respectivement, ont récidivé dans une période de 16 mois pour les premiers et dans une période de 13 mois, plus courte, mais non significative, pour les deuxièmes. Seuls les jeunes contrevenants à risque élevé (n=6) se distinguent significativement des jeunes contrevenants à risque modéré (n=65) dans la rapidité à récidiver; toutefois, cette affirmation doit être considérée avec prudence étant donné que ces deux groupes sont peu comparables. Les analyses de survie nous apprennent donc peu de choses, sinon que les adolescents sont des producteurs importants de criminalité. Elles nous permettent de constater toutefois la rapidité avec laquelle les agents de probation interviennent. Lorsqu'un adolescent est soumis à une période de surveillance dans la collectivité, cette liberté lui est rapidement retirée.

### **4.3 Une adaptation efficace, mais...pas de type actuariel**

Force est de constater que l'adaptation IRBC est somme toute efficace. Il est toutefois fort possible que le type d'instrument qu'est le YLS/CMI, un instrument actuariel, ne représente pas ce qu'est l'IRBC. Cela, premièrement, en raison de son manuel de notation très large et deuxièmement, en raison de certaines irrégularités qui sont apparues dans les données.

Le manuel de notation très large implique un manque de précision dans l'évaluation des items et a pour conséquences une cotation plus floue des items. On pourrait évoquer des largesses dans ce qui est reconnu présent ou absent chez un adolescent contrevenant. Cette façon de procéder ne relève pas d'une méthode actuarielle où les critères pour coter les items sont clairement définis, ont un poids relatif déjà assigné et où le professionnel fait la somme de ces critères. On ne peut pas non plus affirmer que l'IRBC relève d'une méthode JPS, car dans l'univers des instruments relevant du JPS, les professionnels évaluent les mêmes critères et ne sont pas appelés à faire des sommes. Dans le cas de l'IRBC, le professionnel cote, additionne, mais sur des critères larges ou (sur-sous) interprétés. Évidemment, dans la littérature sur les tests et instruments servant à évaluer un état ou à prédire des comportements, il n'est nulle part question de critères moins précis fonctionnant mieux. Mieux définir les critères de l'IRBC, dans le but de mieux les coter, permettrait d'identifier les jeunes contrevenants à risque élevé et permettrait surtout de mieux apparier les services dispensés. Outre le risque, il est possible qu'avec des critères trop larges on manque légèrement la cible d'intervention en n'exposant pas tout à fait la bonne population au traitement intensif ou encore en étant trop permissif avec des jeunes à risque élevé.

Deuxièmement, en ce qui concerne les irrégularités dans les données, seulement 60 cas n'avaient aucune erreur de retranscription de la part du professionnel (sur une possibilité de 104 cas). C'est donc 42,3% des cas qui contenaient des erreurs. Certaines de ces erreurs étaient banales et ne concernaient qu'un seul item du test ( $n=18$ ), mais d'autres erreurs étaient susceptibles d'affecter les données traitées. À titre d'exemple, 11% des cas contenaient plus de 5 erreurs de retranscription commises par le professionnel. Ces erreurs dans la mesure ne pourraient être possibles dans un univers actuariel qui soumet le professionnel à de rigoureuses procédures. Bien que cela ne semble pas affecter la validité prédictive de l'IRBC, l'instrument ne peut prétendre être un instrument de type actuariel, qui contient généralement des protocoles

exhaustifs. En ce qui concerne ce projet de mémoire nous avons utilisé les données telles qu'elles figuraient au formulaire IRBC, nous n'avons donc pas *corrigé* le professionnel dans ces erreurs de retranscription.

#### **4.3.1 Autre piste explicative : L'instrument**

D'autres pistes explicatives peuvent être envisagées pour donner un sens aux résultats présentés dans ce mémoire. Une récente méta-analyse portant sur la validité prédictive des instruments de type LSI confère une grande crédibilité aux versions destinées aux adultes (Vose et coll., 2008). Les études portant sur les instruments de type LSI destinés aux adultes rapportaient des résultats significatifs en termes de validité prédictive dans 85% des cas. En effet, la méta-analyse incluait 47 études, survenues en 1982 et 2008, dont 5 portaient sur la version destinée aux adolescents. Des études sur YLS/CMI, seulement la moitié rapportaient de résultats significatifs (Vose et coll.). La version pour adolescents diffère d'ailleurs de celle utilisée avec les adultes. Entre autres, les items ne sont pas regroupés de la même manière. À titre d'exemple, le domaine *Personnalité-Comportements* diffère grandement entre les deux versions. Ce consensus autour de la version pour adultes n'est pas sans équivoque en ce qui concerne la version pour adolescents, qui prédirait moins bien la récidive, bien qu'elle soit en mesure de le faire. Ces performances différentes pourraient être attribuées à l'instrument lui-même. Des tests différents entraînent nécessairement des résultats différents. Néanmoins, comme les versions pour adultes sont si performantes en termes de validité prédictive (Andrews, 1982; Bonta et Motiuk, 1987; Lowenkamp et coll., 2001; Gendreau et coll., 2002), cela laisse envisager le travail qui demeure à effectuer en ce qui concerne l'évaluation des risques et des besoins criminogènes pour les adolescents contrevenants.

#### **4.3.2 Autre piste explicative : Le processus en place au CJM-IU**

Une autre piste explicative peut être envisagée pour discuter des résultats présentés ci-haut. L'IRBC est un instrument conçu pour évaluer les risques de récidive et les besoins criminogènes des adolescents contrevenants. Toutefois, le CJM-IU met en place de rigoureux processus cliniques qui amènent le professionnel à administrer plusieurs tests à un adolescent

contrevenant. À titre d'exemple, l'*Inventaire de personnalité Jesness*<sup>9</sup> est utilisé. Il s'agit d'un test de personnalité qui renseigne le professionnel sur dix échelles évaluant les aspects de la personnalité. Le DEP-ADO est aussi utilisé. Il s'agit d'un instrument qui évalue la toxicomanie et qui permet de poser un diagnostic sur la consommation de drogues et d'alcool des adolescents québécois. Le mode d'engagement dans la délinquance selon 5 critères<sup>10</sup> (Le Blanc et Fréchette, 1987) est aussi évalué. D'autres instruments sont utilisés pour les adolescents ayant commis une infraction à caractère sexuel.

L'IRBC est donc utilisé parmi une panoplie d'instruments provenant d'univers cliniques et théoriques totalement différents. À travers ces multiples sources d'informations, le professionnel se construit une opinion clinique, concernant le niveau de risque du jeune contrevenant. Cette opinion clinique a un impact direct sur l'émission de recommandations au tribunal ainsi que sur les objectifs qui seront poursuivis pendant le traitement. Toutefois, elle n'est pas forgée uniquement à partir de l'IRBC. Il est difficile de connaître l'algorithme de cette opinion clinique et statuer sur quels éléments, de quels instruments, ont eu un poids relatif plus ou moins important. Il est donc possible que cet amalgame d'instruments<sup>11</sup>, provenant d'univers théoriques totalement différents, qu'on regroupe afin de prendre une décision éclairée, soit en lien avec la fidélité moindre de l'IRBC si on le compare au YLS/CMI. Avec trop d'informations, les décisions prises en regard des besoins et des services qui seront dispensés sont souvent moins éclairées qu'avec peu de critères, les bons, qui portent précisément sur le phénomène qu'on cherche à comprendre (Hanson, 1998, 2005). Il est donc possible que ces multiples informations se contaminent entre elles, ces instruments n'étant pas construits pour mesurer les mêmes phénomènes et commanderaient plutôt un certain hermétisme. De cette tentative d'amalgamer pour mieux comprendre résulterait finalement une utilisation sous optimale de l'IRBC.

---

<sup>9</sup> Version par Marcel Fréchette

<sup>10</sup> Les cinq critères qui permettent d'évaluer le mode d'engagement dans la délinquance sont : précocité, persistance, aggravation, activation, polymorphisme (Le Blanc et Fréchette, 1987).

<sup>11</sup> L'annexe 6 permet de consulter la *Grille d'aide à la prise de décision* qui propose au professionnel de retranscrire les résultats de plusieurs tests, dont l'IRBC. Cette grille contient elle-même un algorithme, c'est-à-dire que les indicateurs qui y figurent sont pondérés. Toutefois, le professionnel a une possibilité de dérogation professionnelle.

## 4.4 Limites

Ce projet de mémoire est un exercice de recherche qui contient des limites. Cette section a pour but de les exposer. Il sera d'abord question de la variable dépendante, qu'est la récidive pour ensuite exposer certaines limites de la variable indépendante que sont les données IRBC. Des limites quant aux types d'analyses effectuées ainsi que des aspects propres à la taille des groupes seront discutées.

### 4.4.1 Récidive

Les données sur la récidive ont été recueillies au printemps 2014 à partir du *Registre LSJPA*. Pour chaque nouvelle infraction, on notait la date et la nature des faits reprochés. Une récidive était enregistrée lorsque le jeune contrevenant faisait l'objet d'une nouvelle condamnation.

Cinq types de variables ont d'abord été créés pour mesurer la récidive. Il était souhaité de mesurer 1) la récidive violente, 2) la récidive contre les biens, 3) la récidive sexuelle, 4) la récidive liée aux drogues et 5) la récidive administrative ou technique.

Toutefois, après avoir créé ces variables, il est apparu que le nombre de catégories créées était démesuré par rapport au nombre de jeunes contrevenants ayant commis une récidive criminelle (n=19). De multiples variables ayant chacune des taux de base très bas rendent difficile la prédiction d'événements. Cela a pour effet de disperser les données et les rendre difficilement traitables. Le choix a donc été fait de regrouper ces quatre catégories pour ne créer qu'une seule variable afin de représenter la récidive criminelle (*i.e.* le fait d'être condamné comme responsable d'un événement de nature criminelle, quel qu'il soit).

La catégorie récidive administrative a aussi été créée. Elle fait référence, dans le cadre de cette étude, à une spécificité de la LSJPA. Les adolescents de ce groupe ont tous vu le dernier tiers de leur sentence de garde être suspendu. Ainsi, les données portent sur la récidive, mais sont peut-être plus représentatives de l'action des agents de probation sur les adolescents sortants de garde. Si on ne considère que les nouvelles condamnations, le taux de récidive se situe à 23,1%. Si on ne considère que la récidive administrative, donc l'action des agents de probation, le taux de récidive est de 25%.

De plus, une étude qui s'intéresse à la récidive des jeunes contrevenants devrait pouvoir bénéficier d'un bassin de jeunes contrevenants représentatifs de la population générale de jeune contrevenant. Selon le Bilan des Directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux 2015, 11 944 jeunes contrevenants étaient touchés par la LSJPA en 2014. De ceux-là, 4 573 ont bénéficié d'une sanction extra judiciaire, donc un traitement «à l'extérieur» du système de justice. Les adolescents qui ont fait l'expérience de la judiciarisation étaient 3 938 à recevoir une sentence dans la collectivité et 509 à recevoir une sentence de placement sous garde et surveillance, cela pour tout le Québec. C'est donc un tout petit nombre de jeunes contrevenants qui fait l'expérience d'une sentence de garde. Toutefois, les jeunes contrevenants en garde représentaient au-delà de 80% de notre échantillon. Ces jeunes représentent un risque considérable et ils bénéficient d'une surveillance accrue. On peut donc s'attendre à ce qu'ils se fassent prendre s'ils enfreignent la loi. Pour toutes ces raisons, la variable récidive doit être considérée avec prudence.

#### **4.4.2 Participants à l'étude**

L'échantillon utilisé afin d'effectuer les analyses présentées dans ce mémoire est constitué, à 75%, de jeunes contrevenants ayant été mis sous garde au moment de débiter l'étude. Ils étaient majoritairement classés à risque modéré (n=65) et élevé (n=31). Les jeunes contrevenants à risque modéré et élevé représentent 89,4% de l'échantillon. Les jeunes contrevenants à risque faible (n=3) et très élevé (n=6) sont donc très peu représentés. Il s'agit d'une limite, car les analyses et leurs résultats ne peuvent être appliqués qu'à une population de jeunes contrevenants dits à risque. De plus, cette répartition inégale des groupes peut affecter le résultat des analyses effectuées. Toutefois, il est tout de même intéressant de constater dans quelle mesure récidivent les populations «à risque». Cette étude nous permet de constater que plusieurs des adolescents identifiés à risque moyen et élevé n'ont pas récidivé (n=54).

#### **4.4.3 Données provenant de l'IRBC**

L'IRBC contient six parties. La première consiste en 1) l'évaluation des risques de récidive et des besoins criminogènes. Les autres parties sont 2) un sommaire de l'évaluation des risques et

des besoins criminogènes, 3) une évaluation d'autres besoins et de considérations particulières, 4) une possibilité de dérogation professionnelle, 5) le niveau de contact et 6) le plan d'intervention. Seules les parties 1 et 2 sont traitées dans le cadre de ce projet de mémoire. La partie 3 comprend d'autres items de type oui/non, dont douze concernent la famille du jeune contrevenant et vingt-huit concernent le jeune lui-même. À titre d'exemple, on retrouve parmi ces items : «*problèmes financiers ou de logement*», «*infraction antérieure*» et «*détresse affective*», en ce qui concerne la famille du jeune contrevenant, et : «*difficultés d'apprentissage*», «*victime d'agression physique ou sexuelle*» et «*faible estime de soi*», pour le jeune contrevenant. Ces données ne sont pas exploitées dans le cadre de ce projet qui s'intéresse particulièrement à la validité prédictive de l'IRBC. Elles figurent à la partie 3 en raison de leur faible association ou leur association non significative à la récidive (YLS/CMI, Hoge et Adrews, 2002, 2003, 2006). Le choix a donc été fait de ne pas en tenir compte. Les données de la partie 4 sont des données en format texte difficilement traitables dans le cadre des objectifs de ce projet. Les parties 5 et 6 sont traitées sur des formulaires à part, fait par le CJM-IU pour le premier<sup>12</sup>et normalisé par le MSSSQ pour le deuxième.

En ce qui concerne les données utilisées provenant de l'IRBC, certaines erreurs sont à mentionner. Seulement 60 cas n'avaient aucune erreur de retranscription de la part du professionnel (sur une possibilité de 104 cas). C'est donc 42,3% des cas qui contenaient des erreurs de retranscription. Une erreur de retranscription se produit quand, après avoir attribué le chiffre 0 ou 1 pour chacun des items d'un domaine de l'IRBC, le professionnel additionne mal chacun des items et la somme des items est inexacte. Cela a pour effet, entre autres, de classer les jeunes contrevenants dans la mauvaise catégorie de risque. Certaines de ces erreurs étaient banales et ne concernaient qu'un seul item du test (n=18), mais d'autres erreurs étaient susceptibles d'affecter les données traitées. À titre d'exemple, 11% des cas contenaient plus de 5 erreurs de retranscription commises par le professionnel. Cette erreur dans la mesure ne

---

<sup>12</sup> Le formulaire Grille d'aide à la prise de décision est conçu par le CJM-IU et propose à l'évaluateur de recopier les résultats de l'IRBC et d'autres instruments, dont l'Inventaire de personnalité Jesness, sur une grille informatisée avec le logiciel Excel. La Grille, qui contient un algorithme, traite l'ensemble des données en leur attribuant un poids relatif. C'est cette grille qui est utilisée pour déterminer le niveau de contact. Quant au plan d'intervention, il est le même pour tous les Centres jeunesse du Québec. Il n'est donc pas requis, pour les intervenants, d'utiliser la partie 6 de l'IRBC.

pourrait être possible dans un univers actuariel qui soumet le professionnel à de rigoureuses procédures et généralement à une informatisation des procédures.

#### **4.4.4 Propriétés du modèle classique et analyses**

Certains des résultats présentés découlent d'analyses issues de la théorie classique des tests. Ce modèle de mesure est couramment utilisé dans plusieurs domaines de recherches. Afin d'utiliser les analyses issues de ce modèle de mesure, les données doivent présenter certaines caractéristiques ou encore, respecter certains postulats. À titre d'exemple, il est préférable que la taille des groupes soit supérieure à 30 ( $n \geq 30$ ) et que ces groupes soient de taille comparable, cela en raison d'une des caractéristiques du modèle classique qui postule l'équivalence des observations (Bertrand et Blais, 2004). Les analyses effectuées dans ce mémoire proviennent de données qui ne présentaient pas toutes les caractéristiques requises pour tirer le meilleur du modèle classique. Le lecteur doit donc garder ces considérations à l'esprit lorsqu'il lit les résultats qui sont présentés et leurs interprétations.

Ce mémoire ne présente pas d'analyse visant à tester l'accord inter-juges et il n'existe pas de données disponibles permettant de tester ce paramètre. Toutefois, bien que le score total à l'IRBC ainsi que quatre des huit domaines arrivent à prédire la récidive, il est aussi clair que les coefficients alpha de Cronbach sont les plus faibles rencontrés dans la littérature sur le YLS/CMI (il n'y a pas de littérature sur l'IRBC). De plus, comme certains items de l'IRBC sont corrélés négativement, soit à l'ensemble du test ou avec les items d'un même domaine (alors que l'attendu théorique est une corrélation positive), certains aspects de la fidélité de l'IRBC demeurent à évaluer. Des analyses permettant d'évaluer l'accord inter-juges amélioreraient certainement l'interprétation proposée dans le cadre des résultats de ce projet de mémoire.

## Conclusion

Le but de ce projet de mémoire était de tester la validité prédictive de l'IRBC, un instrument utilisé auprès des jeunes contrevenants afin d'évaluer les risques de récidive. Étant donné que l'IRBC est le seul instrument utilisé au Québec pour évaluer spécifiquement le risque de récidive des jeunes contrevenants et qu'il n'a jamais fait l'objet d'une étude, ce projet de mémoire est hautement pertinent. Afin de tester l'IRBC, deux catégories d'analyses ont été effectuées; des analyses visant à tester la fidélité et des analyses visant à tester la validité prédictive. Dans un premier temps, les analyses qui ont visé à tester la fidélité de l'IRBC ont été conduites afin de déterminer si les items de l'IRBC covariaient bien ensemble et vérifier également la consistance interne de chacun des domaines. Ces analyses ont révélé une consistance interne parfois comparable à ce qui est présenté dans d'autres études effectuées avec le YLS/CMI et, d'autres fois, légèrement en deçà de ce qui est présenté dans ces mêmes études.

Dans un deuxième temps, une série d'analyses ont été produites afin de tester la validité prédictive de l'IRBC. Ces analyses ont démontré que, pour quatre des huit domaines associés à la récidive, l'IRBC arrivait à distinguer les récidivistes des non-récidivistes de façon significative quant à leur score moyen à l'instrument. De plus, des analyses permettant de tester la valeur prédictive ont démontré que l'IRBC arrivait à identifier correctement les récidivistes et les non-récidivistes dans des proportions allant de 64% à 75% pour quatre des huit domaines associés à la récidive ainsi que pour le score total. Finalement, des analyses portant sur la durée écoulée en communauté avant que ne survienne une récidive nous apprennent que les jeunes contrevenants récidivent rapidement, qu'il s'agisse de récidive administrative ou criminelle. Les analyses de survie nous apprennent aussi que 40% jeunes contrevenants identifiés comme étant à risque modéré avaient récidivé après 16 mois de suivi et 60% n'avaient pas récidivé. De plus, 60% des jeunes contrevenants identifiés comme étant à risque élevé avaient récidivé après 13 mois de suivi et 40% n'avaient pas récidivé. Les jeunes contrevenants à risque très élevé récidiveraient plus rapidement que ceux à risque modéré, cela de façon significative.

Le présent mémoire a permis de tester la validité prédictive de données en lien avec l'IRBC, le seul instrument utilisé au Québec afin d'évaluer spécifiquement le risque de récidive des jeunes contrevenants. Bien que la démarche et les données soient bien imparfaites, notamment en lien

avec les limites qui ont été présentées, ce mémoire permet d'amorcer une discussion sur l'évaluation des jeunes contrevenants québécois. À l'ère des instruments de type actuariel très performants, les instruments conçus pour évaluer le risque de récidive des adolescents arrivent parfois à des performances moindres que ceux conçus pour évaluer les adultes, mais ils ont tous deux l'avantage de reposer sur une littérature établie et de bénéficier de décennies de recherches. Cela n'est pas le cas de l'IRBC.

Comme nous l'avons vu, l'IRBC est un hybride, emprunté de l'actuariat, mettant de l'avant le jugement clinique sans pour autant relever d'une vraie méthode JPS, le tout ayant pour conséquence des critères de cotation imprécis. Les conséquences d'une cotation imprécise sont de deux ordres : une moins bonne identification des jeunes contrevenants à risque élevé et un moins bon appariement entre l'intensité des services et les besoins criminogènes. Comme mentionnée précédemment, outre la question du risque, il est possible qu'avec des critères larges on manque la cible d'intervention en n'exposant pas tout à fait la bonne clientèle au traitement intensif, ou encore, en étant trop permissif avec des jeunes contrevenants à risque élevé. Sans mentionner les conséquences de cette mauvaise utilisation des instruments d'évaluation du risque comme l'IRBC, sur la gestion des sommes d'argent allouées aux programmes visant les jeunes contrevenants. Il est, de plus, douteux qu'aucun manuel de notation ne soit mis à la disposition des professionnels. Dans le même sens, on peut s'interroger sur le fait que les professionnels ne soient pas exposés à un processus de formation continue afin d'éviter les dérives reliées aux (sur-sous) interprétations.

Les institutions responsables d'évaluer les jeunes contrevenants québécois ne bénéficient pas des avancées scientifiques qui ont eu cours dans les dernières années quant à l'évaluation de la récidive et ce mémoire a permis, nous le croyons, d'amorcer une réflexion à ce sujet. Afin que cette réflexion se poursuive et que les pratiques s'améliorent, il serait intéressant de voir les organisations, comme le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et les autres centres jeunesse utilisateurs de l'IRBC, se servir des ressources en recherche pour continuer à étudier l'efficacité des processus d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes contrevenants. Il y a peut-être lieu de continuer à utiliser l'IRBC, mais il urge surtout de rapatrier tout son potentiel, d'animer le cadre théorique sur lequel il repose et d'en baliser son utilisation à l'aide d'un manuel de notation.

## Références bibliographiques

Ægisdóttir, S., White, M.J., Spengler, P. M., Maugherman, A.S., Anderson, L.A., Cook, R.S., Nichols, C. N., Lampropoulos, G.K., Walker, B.S., Cohen, G. & Rush, J.D. (2006). The Meta-Analysis of Clinical Judgment Project: Fifty-Six Years of Accumulated Research on Clinical Versus Statistical Prediction. *The Counseling Psychologist*, 34, 341-382.

Andrews, D. A. (1982). *The Level of Supervision Inventory (LSI): The first follow-up*. Ontario, Ministry of Correctional Services.

Andrews, D. A., et Bonta, J. (1995). *Level of Service Inventory-Ontario Revision*. Ontario, Ministry of Public Safety and Security.

Andrews, D.A., Bonta, J. (2003). *The Psychology of Criminal Conduct*, (3e éd.). Cincinnati, Ohio: Anderson Publishing Co.

Andrews, D.A., Bonta, J. (1998). *The Psychology of Criminal Conduct*, (2e éd.). Cincinnati, Ohio: Anderson Publishong Co.

Andrews, D.A., Bonta, J. & Hoge, R.D. (1990). Classification for Effective Rehabilitation: Rediscovering Psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17, 19-52.

Andrews, D.A., Bonta, J. & Wormith, S. J. (2006). The Recent Past and the Near Future of Risk and/or Need Assessment, *Crime and delinquency*, 52 (1), 7-27.

Andrews, D. A., Robinson, D., Hoge, R. D. (1984). *Manual for the Youth Level of Service Inventory*. Ottawa, Canada: Department of Psychology, Carleton University.

Andrews, D. A., Robinson, D., Balla, M. (1986). Risk Principle of Case Classification and the Prevention of Residential Placements: An Outcome Evaluation of the Share the Parenting Program. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 54(2), 203-207.

Andrews, D. A., Robinson, D., Sparring, M. (1985). *The Youth Level of Service Inventory: Risk/Needs Assessment in Child Welfare*. Manuscrit inédit, Ottawa Carleton University, Department of Psychology.

Andrews, D.A., Zinger, I., Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P., Cullen, F.T. (1990). Does Correctional Treatment Work? A Clinically Relevant and Psychologically Informed Meta-Analysis. *Criminology*, 28(3), 369-404.

Archer, R. P., Stredny, R. V., Mason, J. A. (2004). An Examination and Replication of the Psychometric Properties of the Massachusetts Youth Screening Instrument-Version 2 (MAYSI-2) Among Adolescents in Detention Settings. *Assessment*, 11, 1-13.

Bartel, P. et Forth, A. (2000). The Development and Use of the Structured Assessment of Violence Risk in Youth. Paper Presented at the American Psychology and Law Society Biennial Conference, New Orleans, Louisiana.

Bertrand, R. et Blais, J.-G. (2004). *Modèles de mesures. L'apport de la théorie des réponses aux items*. Les Presses de l'Université du Québec.

Borum, R., Bartel, P. et Forth, A. (2002). *Manual for the Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY)*, (consultation éd.). Tampa: University of South Florida version 1.

Borum, R., Bartel, P. et Forth, A. (2005). Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY). In T. Grisso, G. Vincent, & D. Seagrave (Eds), *Mental health screening and assessment in juvenile justice* (pp. 311–323). New York: Guilford.

Burgess, E. W. (1928). Factors Determining Success or Failure on Parole, in A. Bruce, A. Harno, E. Burgess & J. Landesco (Eds). Springfield: Illinois.

Bonta, J. (1996). Risk-needs: Assessment and treatment. In A. T. Harland (Ed.), *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply* (pp. 18–32). Thousand Oaks, Sage.

Bonta, J. (2002). Offender Risk Assessment Guidelines for Selection and Use. *Criminal Justice and Behavior*, 29, 355-379.

Catchpole, R., Gretton, H. (2003). The Predictive Validity of Risk Assessment with Violent Young Offenders: A 1-Year Examination of Criminal Outcome. *Criminal Justice and Behavior*, 30(6), 688-708.

Campbell, D. T. & Fiske, D. W. (1959). Convergent and Discriminant Validation by the Multitrait-Multimethod Matrix. *Psychological Bulletin*. 56, 81-105

Cohen, J. (1988). *Statistical Power Analysis for the Behavioural Sciences*. Hillsdale (NJ): Lawrence Erlbaum Associates.

Cooke, D.J., Michie, C., Hart, S.D. & Hare, R.D. (1999). Evaluating the Screening Version of the Hare Psychopathy Checklist-Revised (PCL:SV): An Item Response Theory Analysis. *Psychological Assessment*, 11, 3-13.

Costigan, S. (1999). Critical Evaluation of the Long-Term Validity of the Risk/Need Assessment and its Young Offender Typology. Mémoire de maîtrise inédit, Lakehead University, Ontario, Thunder Bay.

Embretson, S.E. (1996). The New Rules of Measurement. *Psychological Assessment*, 8(4), 341-349.

Flores, A.W., Travis, L.F., & Latessa, E.J. (2004). *Case classification for juvenile corrections: An assessment of the Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI), final report*. Washington, DC: National Institute of Justice.

Forth, A.E., Hart, S., Hare, R.D. (1990). Assessment of Psychopathy in Male Young Offenders. *Psychological Assessment: A Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 2, 342-344.

Forth, A.E., Kosson, D.S., Hare, R.D. (2003). *The Psychopathy Checklist: Youth Version*. Toronto, ON: Multi-Health Systems.

Gretton, H.M., McBride, M., Hare, R.D., O'Shaughnessy, R., & Kumka, G. (2001). Psychopathy and Recidivism in Adolescent sex Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 28, 427-449.

Grisso, T., Barnum, R. (2000, 2003, 2006). *Massachusetts Youth Screening Instrument—2e version*. Worcester, MA: University of Massachusetts, Medical School.

Grisso, T., Barnum, R., Fletcher, K., Cauffman, E., Peuschold, D. (2001). Massachusetts Youth Screening Instrument for Mental Health Needs of Juvenile Justice Youths. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 40, 541-548.

Guay, J.-P. (2006). Prédiction actuarielle et prédiction clinique : le dernier souffle d'une pratique traditionnelle. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 2, 149-164.

Grove, W.M., & Meehl, P.E. (1996). Comparative Efficiency of Informal (Subjective, Impressionistic) and Formal (Mechanical, Algorithmic) Prediction Procedures: The Clinical-Statistical Controversy. *Psychology, Public Policy, and Law*, 2, 293-323.

Grove, W.M., Zald, D.H., Lebow, B.S., Snitz, B. E., & Nelson, C. (2000). Clinical Versus Mechanical Prediction: A Meta-Analysis. *Psychological Assessment*, 12, 19-30.

Guillemin, F., Bonbardier, C., Beaton, D. (1993). Cross-Cultural Adaptation of Health-Related Quality of Life Measures :Litterature Review and Proposed Guidelines. *Journal of Clinical Epidemiology*, 46(120), 1417-1432.

Hamel, P. (2009). *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Texte annoté comportant des commentaires relatifs à son application au Québec*. Éditions Yvon Blais.  
<http://www.editionsyvonblais.com/product-detail/loi-sur-le-systeme-de-justice-penale-pour-les-adolescents/#sthash.3lZ2e8x0.dpuf>

Hanson, K.R., Morton-Bourgon, K.E. (2004). Les prédicteurs de la récidive sexuelle: une méta-analyse à jour. Ontario : Sécurité publique et Protection civile Canada, Ottawa,

Hanson, K.R., Morton-Bourgon, K.E. (2007). L'exactitude des évaluations du risque de récidive chez les délinquants sexuels: une méta-analyse. Ontario : Sécurité publique et Protection civile Canada et ministère de la Justice du Canada.

Hare, R.D. (1998). *Without Conscience: The Disturbing World of the Psychopaths Among Us*. New York: The Guildford Press.

Hare, R.D. (1991). *The Hare Psychopathy Checklist - Revised*. Toronto, ON: Multi-Health Systems.

Hoge, R. D. et Andrews, D. A. (2001a). *The Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI): Intake manual and item scoring key revised*. Carleton University, Department of Psychology, Ottawa.

Hoge, R.D., Andrews, D.A. (2002). *The Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI)*. Toronto, ON: Multi-Health Systems.

Hoge, R.D., Andrews, D.A. et Leschild, A. W. (1994). *Ministry Risk/Need Assessment Form- Intake manual and item scoring key*. Unpublished manuscript.

Jack, L.A. (2000). *Psychopathy, risk/need factors, and psychiatric symptoms in high-risk youth: Relationships between variables and their link to recidivism*. Thèse de doctorat non-publiée, Simon Fraser University, Burnaby, British Columbia, Canada.

Jack, L.A. (2000). *Psychopathy, risk/need factors, and psychiatric symptoms in high-risk youth: Relationships between variables and their link to recidivism*. Thèse de doctorat non-publiée, Simon Fraser University, Burnaby, British Columbia, Canada

Janus, E. S., et Prentky, R. A. (2003). Forensic Use of Actuarial Risk Assessment with Sex Offenders: Accuracy Admissibility and Accountability. *American Criminal Law Review*, 40, 1443- 1499.

Jones, P. R., Harris, P. W., Fader, J., & Grubstein, L. (2001). Identifying Chronic Juvenile Offenders. *Justice Quarterly*, 18, 479–507.

Jung, S., & Rawana, E. P. (1999). Risk and Need Assessment of Juvenile Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 26, 69-89.

Kaplan, E. L. & Meier, P. (1958). Nonparametric Estimation from Incomplete Observations. *Journal of the American Statistical Association*, 53, 457- 480

Landis J.R. et Koch G.G. (1977a). The Measurement of Observer Agreement for Categorical Data, *Biometrics*, 33, 159-174.

Laveault, D., Grégoire, J. (2002). *Introduction aux théories des tests en psychologie et en sciences de l'éducation. Méthodes en sciences humaines*, (2e Éd). De Boek. Bruxelles.

Ilacqua, G.E., Coulson, G.E., Lombardo, D., & Nutbrown, V. (1999). Predictive validity of the Young Offender Level of Service Inventory for criminal recidivism of male and female young offenders. *Psychological Reports*, 84, 1214-1218.

Marczyk, G. R., Heilbrun, K., Lander, T. et DeMatteo, D. (2003). Predicting Juvenile Recidivism with the PCL:YV, MAYSI, and YLS/CMI. *International Journal of Forensic Mental Health*, 2, 7-18.

Meehl, P. E., (1954). *Clinical Versus Statistical Prediction: A Theoretical Analysis and a Review of the Evidence*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

Olver, M. E., Stockdale, K. C., & Wormith, S. J. (2009). Risk Assessment With Young Offenders: A Meta-Analysis of Three Measures. *Criminal Justice and Behavior*, 36(4), 329-353.

Onifade, E., Davidson, W., Campbell, C., Turke, G., Malinowsky, J., Turner, K. (2008). Predicting Recidivism in Probationers with the Youth Level of Service Case Management Inventory (YLS/CMI). *Criminal Justice and Behavior*, 35-474.

Poluchowicz, S., Jung, S. Rawana, E. P. (2000). The Interrater Reliability of the Ministry Risk/Need Assessment Form for Juvenile Offenders. *Presentation at the Annual Conference of the Canadian Psychological Association*, Montréal.

Rice, M. E. et Harris, G. T. (1995). Violent Recidivism: Assessing Predictive Validity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63, 737-748.

Rice, M. E., Harris, G. T. (2005). Comparing Effect Sizes in Follow-Up Studies: ROC Area, Cohen's d, and r. *Law and Human Behavior*, 29, 615-620. doi:10.1007/s10979-005-6832-7.

Rowe, R. (2002). Predictors of criminal offending: Evaluating measures of risk/needs, psychopathy, and disruptive behavior disorders. Thèse de doctorat non-publiée, Département de psychologie, Carleton University, Ottawa, ON.

Sawyer, J. (1966). Measurement and Prediction: Clinical and Statistical. *Psychological Bulletin*, 66, 178-200.

Schmidt, F., Hoge, R. D., Robertson, L. (2002). Présentation à la Conférence annuelle de la Société canadienne de psychologie, Vancouver, British Columbia.

Schmidt, F., Hoge, R. D., Gomes, L. (2005). Reliability and Validity Analyses of the Youth Level of Services/Case Management Inventory. *Criminal Justice and Behavior*, 32(3), 329-344.

Schmidt, F., Campbell, M.A. et Houlding, C. (2010). Comparative Analyses of the YLS/CMI, SAVRY, and PCL:YV in Adolescent Offenders: A 10-year Follow-Up Into Adulthood. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 9(1), 23-42.

Schwalbe, C.S. (2007). Risk Assessment for Juvenile Offenders: A Meta-Analysis. *Law and Human Behavior*, 31, 449-462.

Statistics Canada. (2011). Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-005-x/2012001/article/11749-fra.htm>

Tabachnick, B.G., Fidell, L. S. (2007). *Using Multivariate Statistics* (5e éd.). Boston: Allyn and Bacon.

Vose, B., Cullen, F. T., Smith, P. (2008). The Empirical Status of the Level of Service Inventory. *Federal Probation*. 72(3), 22-29.

Webster, C. D., Douglas, K. S., Eaves, D., Hart, S. (1997). Assessing Risk of Violence to Others. In C. D. Webster, D. Christopher, & M. A. Jackson (Eds.), *Impulsivity: Theory, Assessment, and Treatment* (pp. 251-277). New York: Guilford

## **Annexes**

# **Annexe 1. Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC)**

Identification		
Nom du jeune contrevenant <input type="checkbox"/> ou de la contrevenante <input type="checkbox"/> (mer une seule case)		Jeune en placement sous garde
Date de naissance (aa/mm/jj)	Âge: _____ ans	No d'utilisateur
Évaluation faite par	Sources d'information	Date d'évaluation (aa/mm/jj)

### Partie 1 : Évaluation des risques et besoins

#### ① Infraction précédentes et actuelles / décisions

- a. trois verdicts de culpabilité ou plus dans le passé
- b. défaut de se conformer aux ordonnances, au PSE et à l'article 810 C cr. non respectés, à 2 reprise ou plus
- c. probation précédente
- d. placement sous garde précédent
- e. trois verdicts de culpabilité ou plus en cours

#### Commentaires

Niveau de risque

Total: 0

Faible (0)	Modéré (1-2)	Élevé (3-5)
0		

Typologie délinquantielle:

#### ② Situation familial / rôle parental

- a. supervision inadéquate
- b. comportement difficile à maîtriser
- c. discipline inapproprié
- d. rôle parentale inconstant
- e. mauvaise relation avec le père
- f. mauvaise relation avec la mère

#### Commentaires

Niveau de risque

Total: 0

Faible (0-2)	Modéré (3-4)	Élevé (5-6)
0		

Point fort (si applicable)

#### ③ Éducation / Emploi

- a. comportement perturbateur en salle de classe
- b. comportement perturbateur dans la cour d'école
- c. rendement médiocre
- d. relations difficiles avec les camarades
- e. relations difficiles avec l'enseignant
- f. école buissonnière
- g. sans emploi / ne cherche pas d'emploi

#### Commentaires

Niveau de risque

Total: 0

Faible (0)	Modéré (1-3)	Élevé (4-7)
0		

Point fort (si applicable)

**④ Relations avec les camarades**

- a. fréquente quelques délinquants
- b. a quelques amis délinquants
- c. peu ou pas de fréquentations pro-sociales
- d. peu ou pas d'amis pro-sociaux

Niveau de risque Total: 0

Faible (0-1)	Modéré (2-3)	Élevé 4
0		

Commentaires

Point fort (si applicable)

**⑤ Toxicomanie**

- a. consommation occasionnelle de drogues
- b. usage chronique de drogues
- c. usage chronique d'alcool
- d. abus d'alcool ou d'autres drogues perturbant le quotidien
- e. usage d'alcool ou d'autres drogues relié à des infractions

Niveau de risque Total: 0

Faible 0	Modéré (1-2)	Élevé (3-5)
0		

Commentaires

Point fort (si applicable)

**⑥ Loisirs**

- a. participation limitée à des activités structurées
- b. pourrait utiliser son temps à meilleur escient
- c. aucun intérêt personnel

Niveau de risque Total: 0

Faible 0	Modéré 1	Élevé (2-3)
0		

Commentaires

Point fort (si applicable)

**⑦ Personnalité / Comportement**

- a. estime de soi démesurée
- b. agressivité physique
- c. crises de colères
- d. durée d'attention restreinte
- e. compose mal avec la frustration
- f. sentiment de culpabilité inadéquat
- g. agression verbale

Niveau de risque Total: 0

Faible 0	Modéré (1-4)	Élevé (5-7)
0		

Commentaires

Point fort (si applicable)

**⑧ Attitudes / tendances**

- a. attitudes antisociales / criminelles
- b. ne cherche pas d'aide
- c. rejette vivement l'aide
- d. défie l'autorité
- e. insensible, indifférent aux autres

Niveau de risque Total: 0

Faible 0	Modéré (1-3)	Élevé (4-5)
0		

Commentaires

Point fort (si applicable)

## Partie 2 : Résumé des facteurs de risques et des besoins

<b>Élevé</b>	(3-5)	(5-6)	(4-7)	(4)	(3-5)	(2-3)	(5-7)	(4-5)
<b>Modéré</b>	(1-2)	(3-4)	(1-3)	(2-3)	(1-2)	(1)	(1-4)	(1-3)
<b>Faible</b>	(0)	(0-2)	(0)	(0-1)	(0)	(0)	(0)	(0)

zone	Antécédents	Famille	Éducation	Camarades	Toxicomanie	Loisirs	Personnalité	Attitudes
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Point fort</b>								

Risque global \_\_\_\_\_ Faible \_\_\_\_\_ Modéré \_\_\_\_\_ Élevé \_\_\_\_\_ Très élevé \_\_\_\_\_

## Partie 3 : Évaluation d'autres besoins / Considérations particulières

### ① Famille / Parents

<input type="checkbox"/> Historique d'infractions précédentes <input type="checkbox"/> Détresse affective / psychiatrique <input type="checkbox"/> Toxicomanie <input type="checkbox"/> Conflits conjugaux	<input type="checkbox"/> Problèmes financiers / logement <input type="checkbox"/> Désintérêt vs problème <input type="checkbox"/> Éléments ethnoculturels <input type="checkbox"/> Père inflige mauvais traitements	<input type="checkbox"/> Père inflige mauvais traitements <input type="checkbox"/> Aveu de traumatisme familiale Précisez: _____ Autre: _____
---	--	--

#### Commentaires

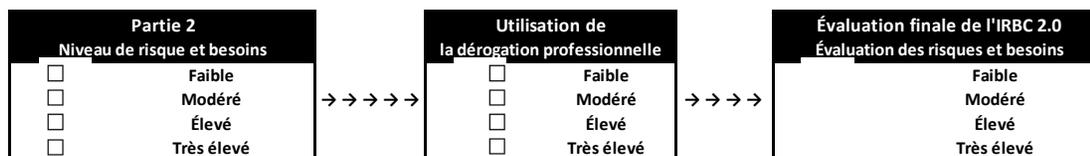
### ② Adolescent ou adolescente

<input type="checkbox"/> Problèmes de santé <input type="checkbox"/> Handicap physique <input type="checkbox"/> Niveau peu élevé / retard développement <input type="checkbox"/> Difficultés d'apprentissage <input type="checkbox"/> Niveau inférieur vs attentes <input type="checkbox"/> Faible capacité de résolution de prob. <input type="checkbox"/> Histoire d'agression phys. / sexuelle <input type="checkbox"/> Histoire de négligence <input type="checkbox"/> Histoire de violence / enfermée	<input type="checkbox"/> Camarades d'un autre âge <input type="checkbox"/> État dépressif <input type="checkbox"/> Faible estime de soi <input type="checkbox"/> Activités sexuelles inappropriées <input type="checkbox"/> Attitude raciste / sexiste <input type="checkbox"/> Aptitudes sociales déficientes <input type="checkbox"/> Déni <input type="checkbox"/> Tentatives de suicide <input type="checkbox"/> Diagnostic de trouble psychotique	<input type="checkbox"/> Menaces venant d'un tiers <input type="checkbox"/> Agressions sexuelles / physiques <input type="checkbox"/> Agression VS personne en autorité <input type="checkbox"/> Usage d'arme <input type="checkbox"/> Antécédents d'incendie criminel <input type="checkbox"/> Évasion <input type="checkbox"/> Services reçus en vertu de la LPJ <input type="checkbox"/> Conditions de vie difficiles Autre: _____
--	--	---

#### Commentaires

## Partie 4 : Évaluation finale du niveau de risque et besoins et utilisation de la dérogation professionnelle

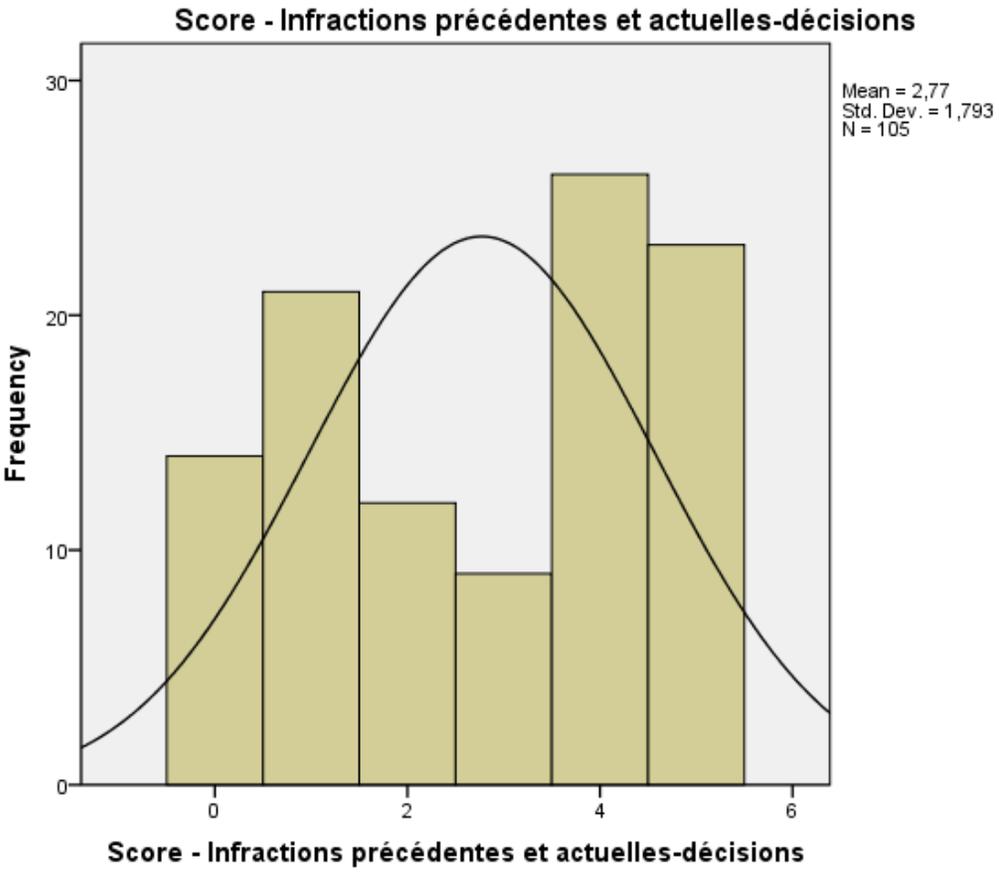
Prendre en considération toutes l'informations disponibles, et faire votre estimation du niveau de risque et besoins. Si votre estimation diffère de l'inventaire, SVP précisez vos raisons.

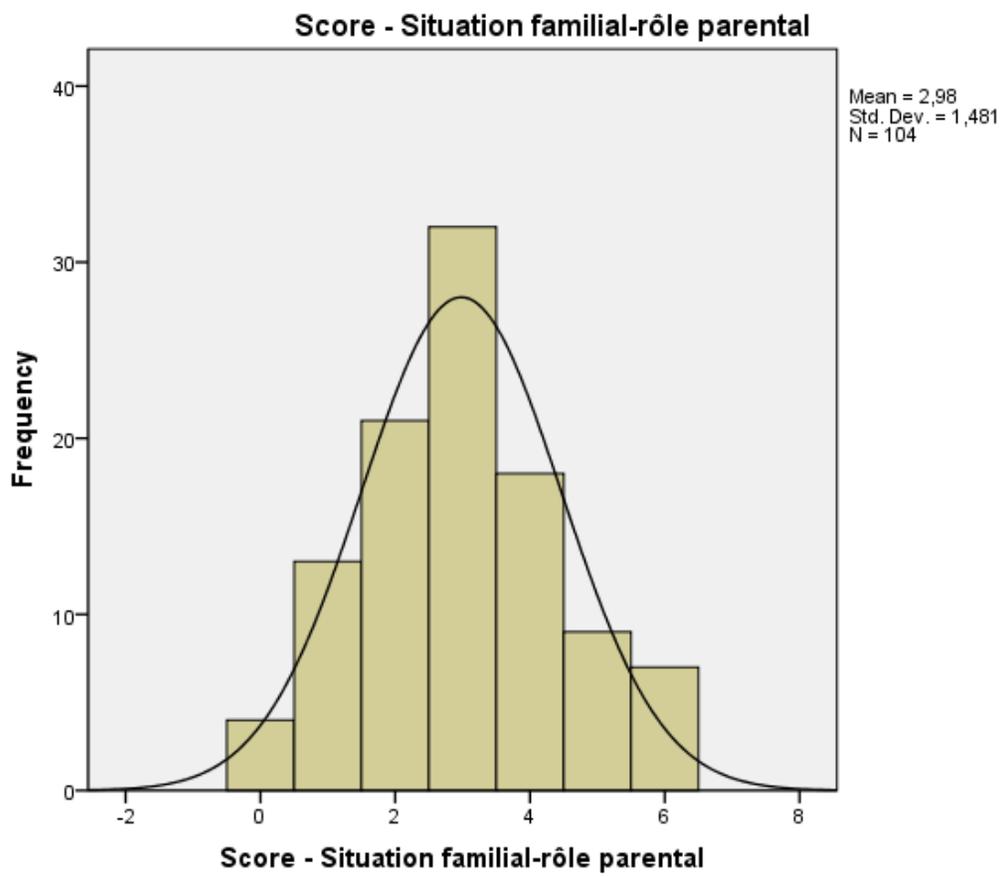


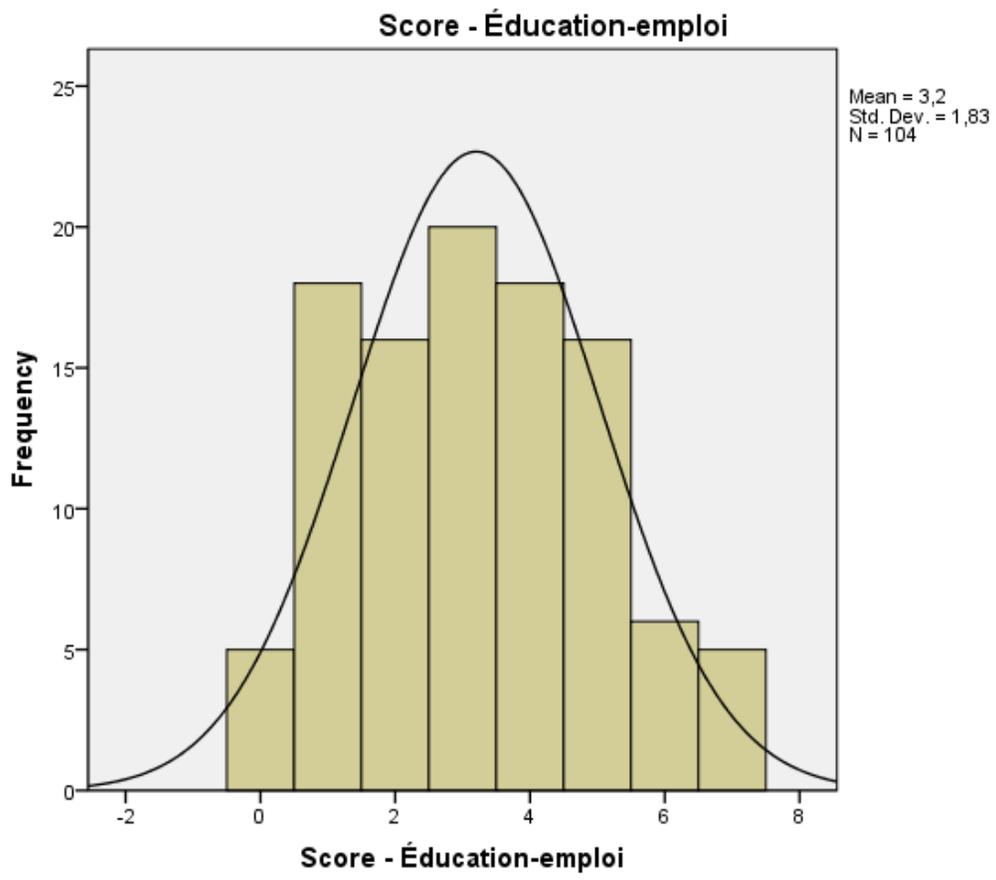
#### Raisons pour la dérogation:

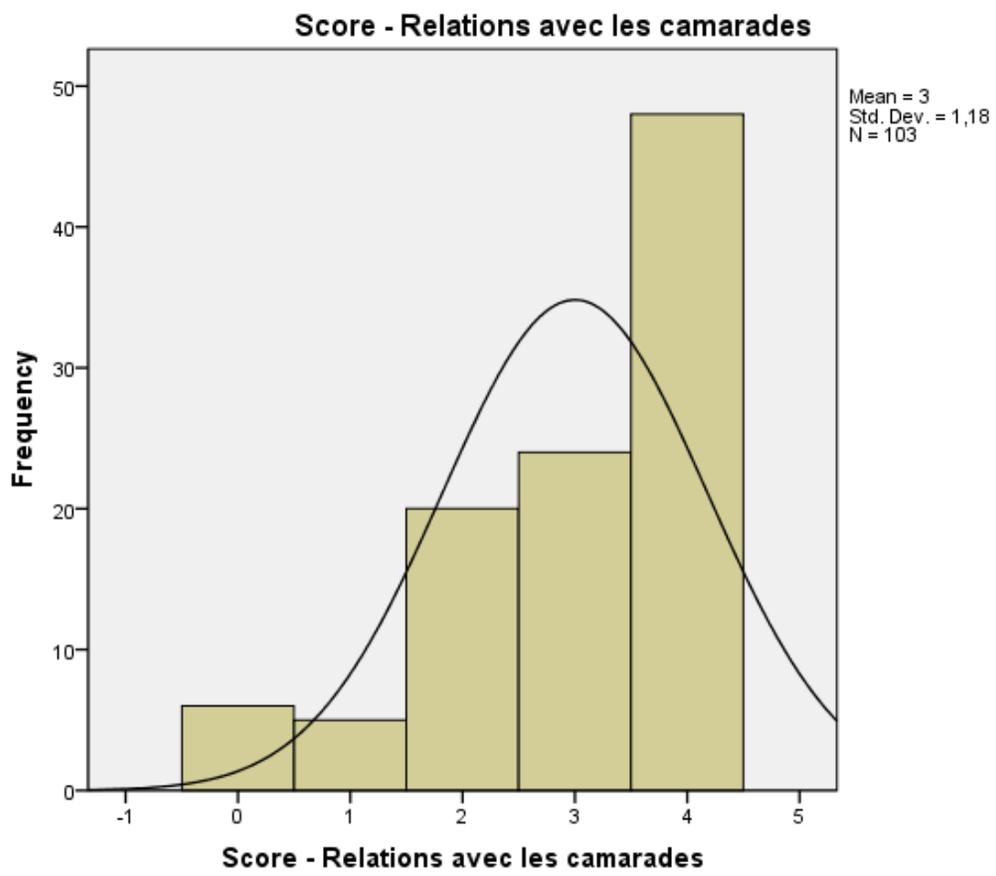


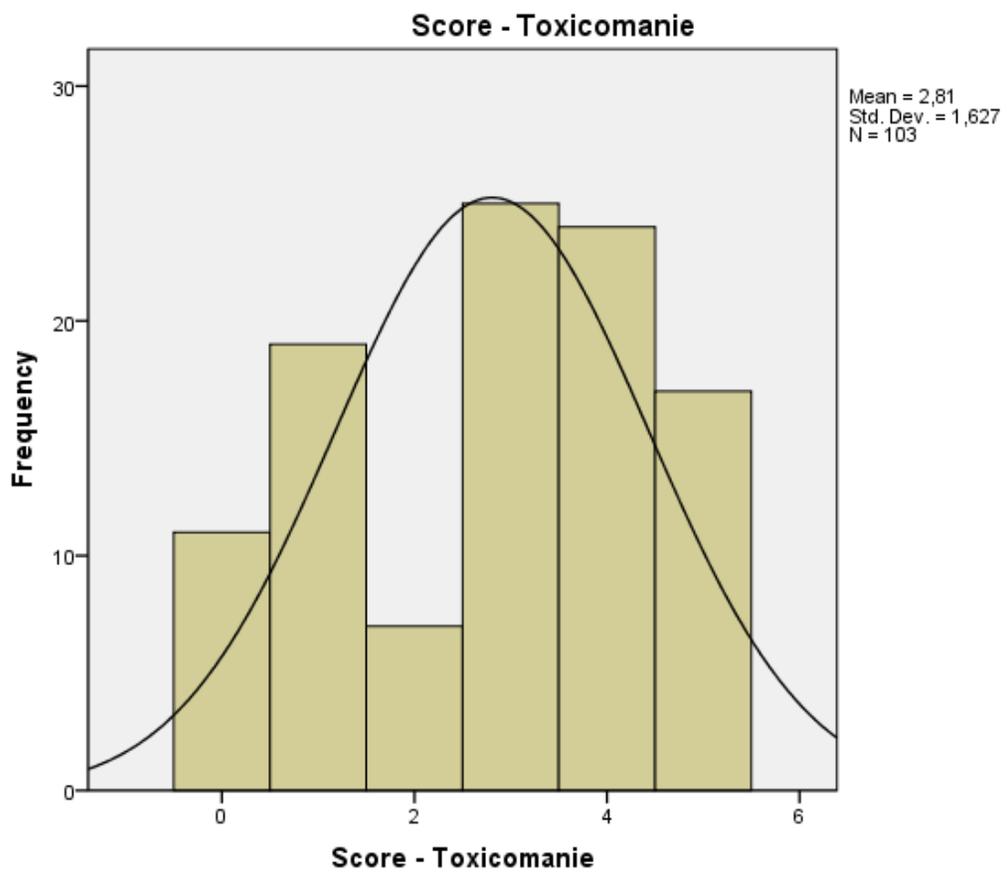
# Annexe 2. Distributions des scores pour chacune des huit zones de l'IRBC

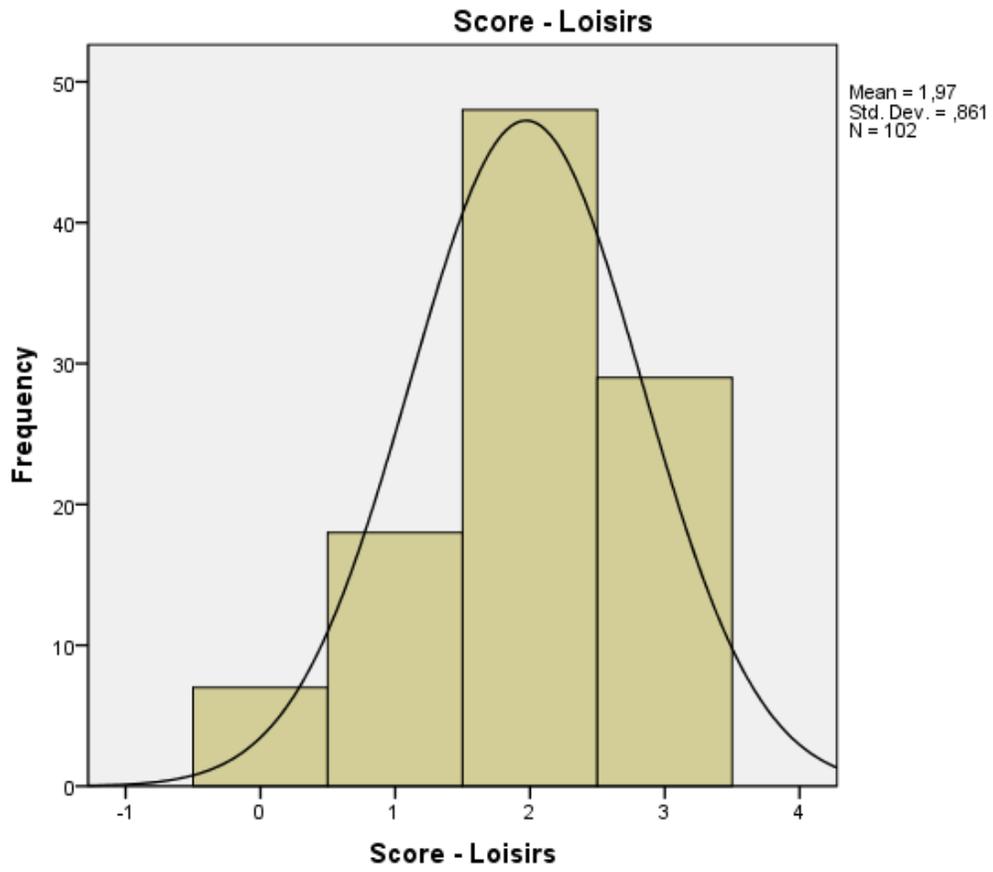


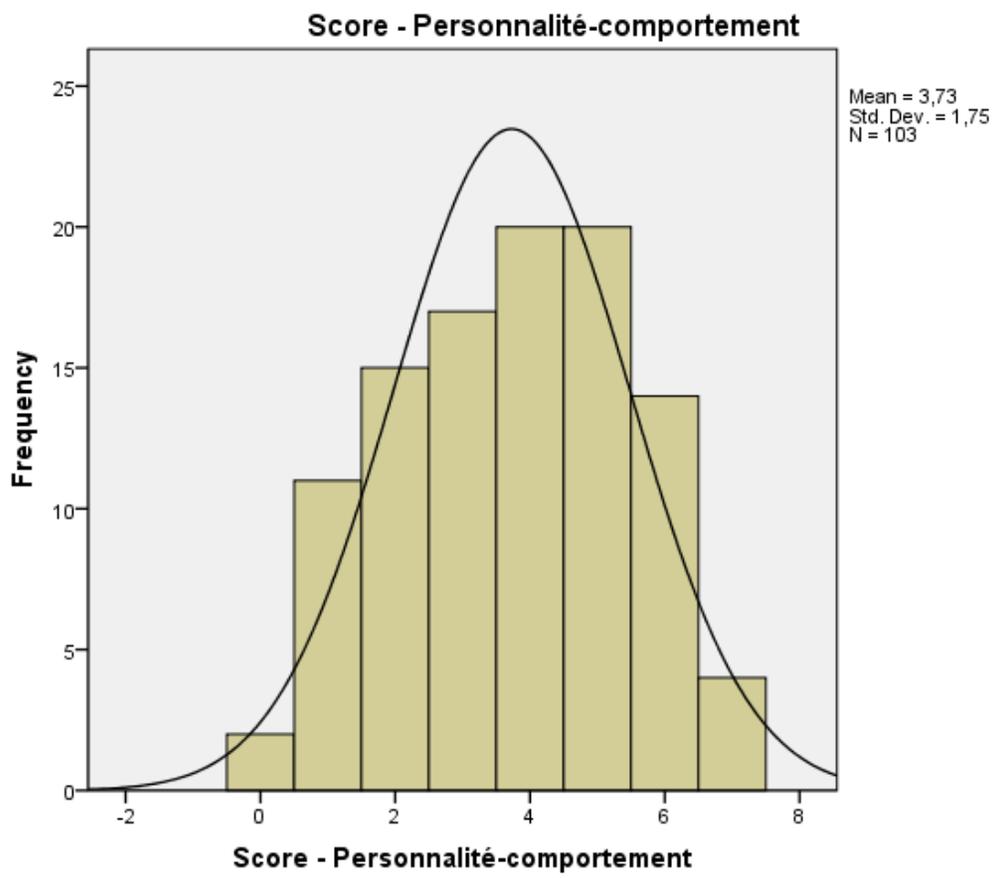


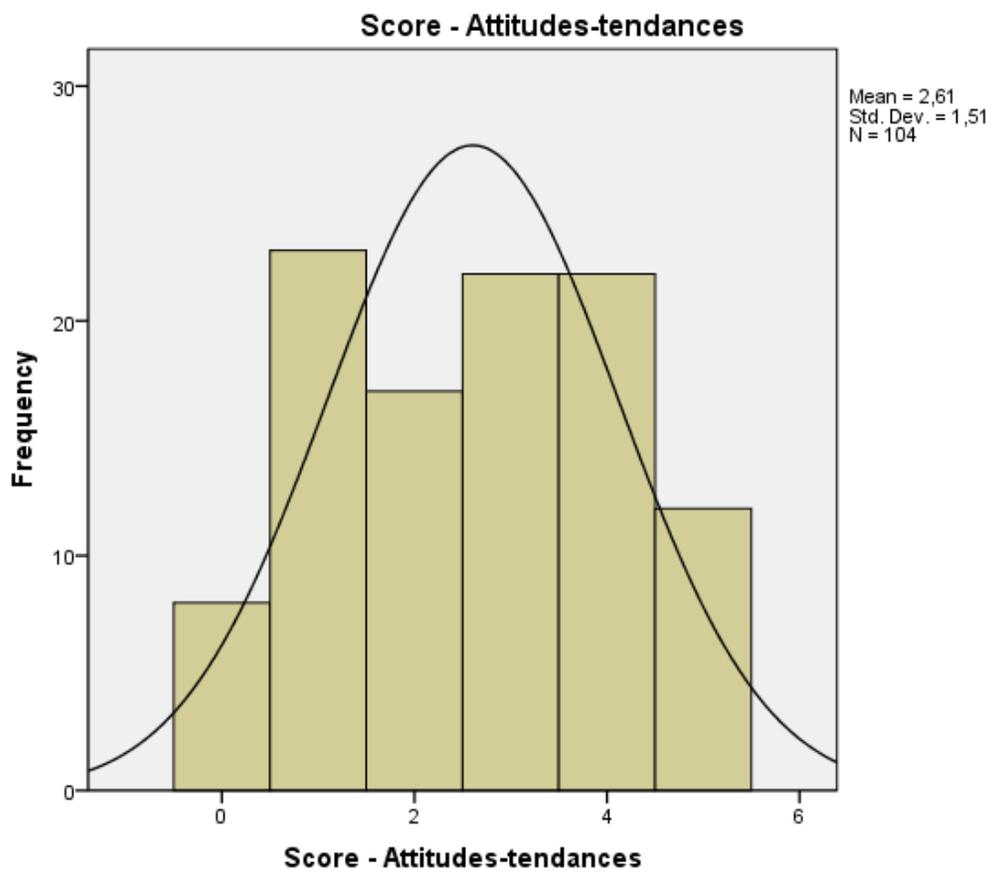












### Annexe 3. Matrice de corrélations inter-items

Items					
Antécédents	1	2	3	4	5
1	1,0	0,6	0,7	0,6	0,2
2	0,6	1,0	0,5	0,5	0,3
3	0,7	0,5	1,0	0,6	0,2
4	0,6	0,5	0,6	1,0	0,2
5	0,2	0,3	0,2	0,2	1,0

Items						
Situation familiale	1	2	3	4	5	6
1	1,0	0,2	0,3	0,2	-0,05	0,03
2	0,2	1,0	0,3	0,2	0,2	0,1
3	0,3	0,3	1,0	0,3	0,003	0,02
4	0,2	0,2	0,3	1,0	0,1	0,1
5	-0,05	0,2	0,003	0,1	1,0	0,3
6	0,03	0,1	0,02	0,1	0,3	1,0

Items							
Éducation- Emploi	1	2	3	4	5	6	7
1	1,0	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	-0,1
2	0,5	1,0	0,3	0,3	0,3	0,2	-0,07
3	0,3	0,3	1,0	0,1	0,3	0,3	-0,04
4	0,3	0,3	0,1	1,0	0,2	-0,08	-0,02
5	0,4	0,3	0,3	0,2	1,0	0,2	-0,09
6	0,3	0,2	0,3	-0,08	0,2	1,0	-0,3
7	-0,1	-0,07	-0,04	-0,02	-0,09	-0,3	1,0

Items				
Relations camarades	1	2	3	4
1	1,0	0,68	0,27	0,35
2	0,68	1,0	0,33	0,39
3	0,27	0,33	1,0	0,50
4	0,35	0,39	0,50	1,0

Items					
Toxicomanie	1	2	3	4	5
1	1,0	0,47	0,02	0,22	0,01
2	0,47	1,0	0,34	0,61	0,40
3	0,02	0,34	1,0	0,33	0,42
4	0,22	0,61	0,33	1,0	0,48
5	0,01	0,40	0,42	0,48	1,0

Items	1	2	3
Loisirs			
1	1,0	0,39	0,22
2	0,39	1,0	0,18
3	0,22	0,18	1,0

Items	1	2	3	4	5	6	7
Personnalité- Comportement							
1	1,0	0,47	0,10	0,11	0,55	0,15	0,14
2	0,47	1,0	0,63	0,01	0,20	0,20	0,36
3	0,19	0,63	1,0	0,15	0,44	0,17	0,35
4	0,11	0,01	0,15	1,0	0,45	-0,02	0,003
5	0,55	0,20	0,44	0,45	1,0	0,07	0,34
6	0,15	0,20	0,17	-0,02	0,07	1,0	0,05
7	0,14	0,36	0,35	0,003	0,34	0,05	1,00

Items	1	2	3	4	5
Attitudes- Tendances					
1	1,0	0,74	0,13	0,25	0,16
2	0,74	1,0	0,24	0,35	0,16
3	0,13	0,43	1,0	0,36	0,26
4	0,25	0,35	0,36	1,0	0,36
5	0,16	0,16	0,26	0,36	1,0

## Annexe 4. Analyse documentaire comparative des items contenus dans le YSL/CMI et dans l'IRBC

Items	YLS/CMI	IRBC
<b>1</b>	Trois condamnations antérieures ou plus	Trois verdicts de culpabilité ou plus dans le passé
<b>2</b>	Deux ou trois inobservations des règles	Défaut de se conformer aux ordonnances à deux reprises ou plus
<b>3</b>	Probation antérieure	Probation précédente
<b>4</b>	Détention antérieure	Garde précédente
<b>5</b>	Trois condamnations actuelles ou plus	Trois verdicts de culpabilité ou plus en cours
<b>6</b>	Surveillance insuffisante	Supervision inadéquate
<b>7</b>	Difficultés à maîtriser le comportement du jeune	Comportement difficile à maîtriser
<b>8</b>	Discipline inappropriée	Discipline inadéquate
<b>9</b>	Rôle parental inconsistant	Rôle parental incohérent
<b>10</b>	Mauvaise relation entre le père et le jeune	Mauvaises relations avec le père
<b>11</b>	Mauvaise relation entre la mère et le jeune	Mauvaises relations avec la mère
<b>12</b>	Comportement perturbateur en classe	Comportement perturbateur en salle de classe
<b>13</b>	Comportement perturbateur à l'école	Comportement perturbateur dans la cour d'école
<b>14</b>	Faible rendement	Rendement médiocre
<b>15</b>	Difficultés avec les pairs	Relations difficiles avec les camarades
<b>16</b>	Difficultés avec les enseignants	Relations difficiles avec l'enseignant
<b>17</b>	École buissonnière	École buissonnière
<b>18</b>	Jeune sans travail ou qui ne cherche pas d'emploi	Sans emploi, ne cherche pas d'emploi
<b>19</b>	Fréquente quelques pairs délinquants	Quelques délinquants parmi ses connaissances
<b>20</b>	A quelques amis délinquants	Quelques amis délinquants
<b>21</b>	A peu ou n'a pas de fréquentations prosociales	Peu de connaissances positives

<b>22</b>	A peu ou n'a pas d'amis prosociaux	Peu d'amis positifs
<b>23</b>	Usage occasionnel de drogues	Consommation occasionnelle de drogue
<b>24</b>	Usage chronique de drogues	Consommation régulière de drogue
<b>25</b>	Usage chronique d'alcool	Consommation régulière d'alcool
<b>26</b>	Abus d'alcool ou d'autres drogues perturbant le quotidien	Incidences néfastes de la consommation de drogue ou d'alcool sur le fonctionnement
<b>27</b>	Usage d'alcool ou d'autres drogues lié aux infractions	Consommation de drogue ou d'alcool reliée à des infractions
<b>28</b>	A peu d'activités organisées	Participation limitée à des activités structurées
<b>29</b>	Pourrait faire un meilleur usage de son temps	Pourrait utiliser son temps à meilleur escient
<b>30</b>	N'a aucun champ d'intérêt personnel	Aucun intérêt personnel
<b>31</b>	Estime de soi excessive	Estime de soi démesurée
<b>32</b>	Agression physique	Agressivité physique
<b>33</b>	Accès de colère	Colères
<b>34</b>	Durée d'attention restreinte	Concentration limitée
<b>35</b>	Faible tolérance à la frustration	Incapacité à supporter les frustrations
<b>36</b>	Sentiments de culpabilité inadaptés	Sentiment de culpabilité insuffisant
<b>37</b>	Agression verbale, effronterie	Agressivité verbale, insolence
<b>38</b>	Attitudes antisociales ou procriminelles	Attitudes antisociales et criminelles
<b>39</b>	Ne cherche à obtenir aucune aide	Ne cherche aucune aide
<b>40</b>	Refuse vivement l'aide	Rejette carrément toute forme d'aide
<b>41</b>	Défie l'autorité	Se rebelle contre toute forme d'autorité
<b>42</b>	Insensible, se préoccupe peu des autres	Insensible, indifférent aux autres

## Annexe 5. Analyse documentaire comparative des indications figurant aux Guides de l'évaluateur (guide de notation) des deux instruments YSL/CMI et IRBC

Items	YLS/CMI	IRBC
<b>1</b>	<p>Trois condamnations antérieures ou plus :</p> <p><i>Noter le présent point si le jeune a été condamné trois fois ou plus dans le passé. Ne pas inclure l'infraction actuelle ou les infractions parallèles. Si le jeune a perpétré plusieurs infractions au même moment, élaborer un registre des infractions, mais considérer ces dernières comme un tout puis que le présent point se rapporte aux séries de délits (c.-à-d. à des ensembles d'infractions qui ont eu lieu à des moments différents dans le temps). Ne pas compter les déjudiciarisation ni les abandons de poursuite. Ne pas compter les infractions mineures au code de la route (c.-à-d. les excès de vitesse ou les franchissements de la ligne médiane de la chaussée).</i></p>	<p>Trois verdicts de culpabilité ou plus dans le passé :</p> <p><i>Trois reconnaissances de culpabilité ou plus dans le passé : condamné à trois reprises ou plus avant les infractions actuelles.</i></p>
<b>2</b>	<p>Deux ou trois inobservations des règles</p>	<p>Défaut de se conformer aux ordonnances à deux reprises ou plus</p>
<b>3</b>	<p>Probation antérieure :</p> <p><i>Noter le présent point si le jeune a déjà été en probation. Noter le présent point qu'il s'agisse d'une probation surveillée ou non. Ne pas compter les infractions liées au statut juridique de la personne, sauf si elles ont mené le délinquant à être jugé par suite de trois</i></p>	<p>Probation précédente :</p> <p><i>L'ado a déjà été en probation (avec ou sans suivi)</i></p>

*infractions antérieures liées au statut juridique du délinquant. Ne pas inclure les probations en lien avec des infractions mineures au code de la route. Ne pas noter le présent point s'il s'agit d'infractions actuelles pour lesquelles le jeune est en probation. Inclure toutefois les cas de probation clos par le passé.*

**4** Détenition antérieure

Garde précédente

**5** Trois condamnations actuelles ou plus

Trois verdicts de culpabilité ou plus en cours

**6** Surveillance insuffisante :

*Noter le présent point si les parents ne sont pas au courant des activités du jeune, laissent le jeune seul ou sans surveillance sans que celui-ci sache comment les joindre, ou encore, selon votre jugement, ne veillent pas de façon satisfaisante sur le jeune. Noter aussi le présent point si le jeune vit de façon autonome, sans surveillance.*

Supervision inadéquate :

*Parents laissent l'ado sans surveillance, il ignore ses activités ou selon vous n'exercent pas une surveillance adéquate.*

**7** Difficultés à maîtriser le comportement du jeune

Comportement difficile à maîtriser

**8** Discipline inappropriée :

*Noter le présent point si les parents usent de châtiments corporels de manière excessive, de menaces et de cris fréquents, de règles exagérément strictes ou d'autres mesures disciplinaires non convenables. Noter également le présent point si les parents sont exagérément permissifs et s'ils ne s'efforcent pas d'orienter le jeune.*

Discipline inadéquate :

*Recours excessif au châtiment corporel, recours fréquent aux menaces et aux cris, règles démesurément strictes ou piètres pratiques disciplinaires de la part de parents.*

**9** Rôle parental inconsistant

Rôle parental incohérent

**10** Mauvaise relation entre le père et le jeune :

Pauvreté de la relation entre le père et le jeune :

Noter le présent point si les relations entre le jeune et son père ou son beau-père sont particulièrement mauvaises (ex. hostilité, aliénation ou indifférence). Il n'est pas nécessaire que le jeune habite avec son père ou son beau-père pour noter le présent point. Dans le cas où le père biologique et le beau-père sont tous deux présents, fonder l'évaluation sur la relation la plus importante des dernières années. Si le père ou le beau-père est décédé, noter le présent point si le jeune a toujours une mauvaise relation avec la figure paternelle qui demeure. Noter ce point en choisissant la relation la plus soutenue qu'a le client avec le père ou la figure paternelle. Noter le présent point si le client voit rarement son père ou lui écrit peu souvent, s'il se querelle avec son père lorsqu'il passe du temps avec lui, si la relation varie entre l'aversion et la haine ou si le client ne se soucie pas de ce que son père pense, ressent ou demande. Noter le présent point si la relation entre le client et son père (ou la figure paternelle) est très conflictuelle ou insatisfaisante, ou si le jeune fait preuve d'indifférence à l'égard de la relation.

**11** Mauvaise relation entre la mère et le jeune      Mauvaises relations avec la mère

**12** Comportement perturbateur en classe :      Comportement perturbateur en salle de classe :  
*Noter le présent point si le jeune s'adonne à des passages à l'acte, a besoin d'attirer l'attention, a une attitude de défi ou tout autre comportement perturbateur à l'école, ou si les enseignants et les*      *Chahute, se rebelle et cherche à attirer l'attention ou adopte un comportement perturbateur dans la classe.*

*autres membres du personnel considèrent que le jeune nuit aux autres dans les salles d'étude.*

<b>13</b>	Comportement perturbateur à l'école	Comportement perturbateur dans la cour d'école
<b>14</b>	<p>Faible rendement :</p> <p><i>Noter le présent point si le jeune n'atteint pas la note de passage actuellement dans une matière ou s'il y a d'autres signes qui indiquent qu'il a des difficultés quant à son rendement scolaire. Si le jeune travaille selon son niveau, mais que ses notes sont faibles, le présent point ne devrait pas être noté.</i></p>	<p>Rendement médiocre :</p> <p><i>L'ado échoue dans une matière ou présent d'autres problèmes sur le plan du rendement.</i></p>
<b>15</b>	<p>Difficultés avec les pairs :</p> <p><i>Noter le présent point s'il est évident que le jeune est rejeté, isolé ou replié sur lui-même, ou s'il y a toute autre preuve que le jeune entretient de mauvais rapports avec ses pairs dans le cadre scolaire.</i></p>	<p>Relations difficiles avec les camarades :</p> <p><i>L'ado n'est pas aimé, est isolé, renfermé ou semble entretenir de piètres relations avec (ses) camarades d'école.</i></p>
<b>16</b>	Difficultés avec les enseignants	Relations difficiles avec l'enseignant
<b>17</b>	École buissonnière	École buissonnière
<b>18</b>	Jeune sans travail ou qui ne cherche pas d'emploi :	Sans emploi, ne cherche pas d'emploi
<b>19</b>	<p>Fréquente quelques pairs délinquants :</p> <p><i>Noter le présent point si le jeune a des fréquentations ou des amis occasionnels qui sont des délinquants connus ou qui ont des attitudes anti sociales.</i></p> <p><i>Noter le présent point si le jeune a ou avait des liens avec des personnes qui ont un casier judiciaire ou qui s'adonnent à des activités</i></p>	<p>Quelques délinquants parmi ses connaissances :</p> <p><i>Quelques connaissances ou amis de passage de l'ado sont des contrevenants.</i></p>

*criminelles, mais ne sont pas des amis intimes (c.à-d. d'autres étudiants, des collègues de travail, des gens du voisinage, des organisations ou d'autres détenus).*

*Noter le présent point si vous êtes en présence d'un comportement criminel ou d'un milieu qui appuie la criminalité.*

*Pour le présent point, ne pas considérer les fréquentations du jeune qui ont un casier judiciaire, mais qui sont à présent sans équivoque, prosociaux et stables (ex. : un parrain des AA ou des Narcotiques Anonymes qui a été sobre pendant plusieurs années) comme étant des criminels.*

*Garder en tête que le jeune condamné pour une infraction liée à l'usage de drogues doit nécessairement connaître d'autres fournisseurs ou usagers de drogues illégales pour s'approvisionner. Il faut que la personne ait fait usage de drogues dans la dernière année pour que l'on mette ces lignes directrices en pratique. L'abus de médicaments prescrits fait exception pour le présent point.*

**20** A quelques amis délinquants :

*Certains des amis intimes du jeune sont des délinquants connus ou ont des attitudes antisociales.*

*Noter le présent point si le jeune entretient ou entretenait une amitié (avant la détention) avec des personnes qui ont un casier judiciaire ou qui s'adonnent à des activités criminelles.*

Quelques amis délinquants :

*Quelques amis proches de l'ado sont des contrevenants.*

*Considérons que les amis sont ceux avec qui le jeune passe son temps libre, dont l'opinion a de la valeur à ses yeux et qui aident celui-ci lorsqu'il est en difficulté.*

*Si le présent point est noté il faut également noter le point 4 a.*

<b>21</b>	A peu ou n'a pas de fréquentations prosociales	Peu de bonnes connaissances ou aucun :
<b>22</b>	A peu ou n'a pas d'amis prosociaux	Peu d'amis positifs ou aucun
<b>23</b>	Usage occasionnel de drogues : <i>Le jeune consomme occasionnellement une drogue illicite.</i> <i>Noter e présent point si la consommation de drogues du jeune n'est pas un problème actuellement (c.-à-d. que le client est un usager occasionnel et maîtrise sa consommation). Cependant, ne pas noter le point si le jeune a cessé de consommer de l'alcool ou de la drogue depuis plus d'un an.</i>	Consommation occasionnelle de drogue : <i>Consomme à l'occasion une drogue illégale.</i>
<b>24</b>	Usage chronique de drogues	Consommation régulière de drogue
<b>25</b>	Usage chronique d'alcool	Consommation régulière d'alcool
<b>26</b>	Abus d'alcool ou d'autres drogues perturbant le quotidien	Incidences néfastes de la consommation de drogue ou d'alcool sur le fonctionnement
<b>27</b>	Usage d'alcool ou d'autres drogues lié aux infractions : <i>Les activités criminelles du jeune sont reliées à l'usage de l'alcool ou d'autres drogues.</i> <i>Noter le présent point comme étant un facteur de risque si l'usage d'alcool ou de drogues participe, a participé ou pourrait participer à la</i>	Consommation de drogue ou d'alcool reliée à des infractions : <i>On a de bonnes raisons de croire que l'activité criminelle de l'ado est reliée à la consommation de drogue ou d'alcool.</i>

*violation de la loi ou de la surveillance du délinquant, en fonction du dossier officiel du délinquant ou des connaissances qu'a l'agent de la situation du délinquant.*

*Noter le présent point si l'usage (et non seulement la possession) de drogues ou d'alcool participe, a participé ou pourrait participer à la violation de la loi ou de la surveillance du délinquant, en fonction du dossier officiel du délinquant ou des connaissances qu'a l'agent de la situation du délinquant (ex. : trafic de drogues pour soutenir accoutumance, manquements aux conditions de la libération conditionnelle, introduction par effraction sur une propriété clôturée pour voler de l'argent afin de se procurer de la drogue).*

*Ne pas tenir pour acquis qu'il faille noter le présent point chez un trafiquant de drogues. Quelques trafiquants perçoivent leur activité comme une entreprise et ne consomment pas. Ici, il faut s'attarder à l'abus d'alcool ou d'autres drogues qui entraîne la violation de lois.*

**28** A peu d'activités organisées :

*Le jeune ne prend manifestement part à aucun sport ni activité organisée prosociale et il n'est membre d'aucun club.*

*Si le jeune participe à des groupes d'entraide (ex. : Alcooliques Anonymes), tenir compte des raisons qui l'incitent à assister à de telles rencontres. Si le jeune prend volontairement part à des activités organisées par des comités de*

Participation limitée à des activités structurées :

*Ne participe pas aux sports, activités de clubs ou autres genres d'activités positives structurées.*

*groupes ou reçoit des récompenses, participe à des activités sociales et culturelles, des danses des BBQ de fin de semaine, ne pas noter le présent point. Si le jeune assiste obligatoirement à de tels événements sans y prendre plaisir, veuillez noter ce point.*

**29** Pourrait faire un meilleur usage de son temps Pourrait utiliser son temps à meilleur escient

**30** N'a aucun champ d'intérêt personnel Aucun intérêt personnel

**31** Estime de soi excessive : *Le jeune se pense supérieur aux autres, ne cesse de se vanter et semble être démesurément sûr de lui-même par rapport à ce qu'il a accompli.* Estime de soi démesurée : *Croit qu'il est supérieur aux autres, il passe son temps à se vanter, il cherche à dominer les autres.*

**32** Agression physique Agressivité physique

**33** Accès de colère : *Le jeune est colérique ou perd la maîtrise de lui-même lorsqu'il est frustré ou fâché. Il dirige ses accès de colère vers les objets.* Colères : *Pique des colères pour obtenir ce qu'il veut.*

**34** Durée d'attention restreinte Concentration limitée

**35** *Faible tolérance à la frustration : Le jeune compose mal avec la frustration, perd facilement patience ou a tendance à agir de façon impulsive.* Incapacité à supporter les frustrations : *Impatient et réagit mal aux frustrations.*

**36** Sentiments de culpabilité inadaptés : *Le jeune n'éprouve aucun remords lorsque ses comportements font du tort à autrui, ne se responsabilise pas pour ses gestes ou ne présente pas ses excuses. (Le présent point se rapporte aux sentiments qu'a le jeune à l'égard* Sentiment de culpabilité insuffisant : *N'éprouve aucun remords quand son comportement a blessé quelqu'un d'autre ou lui a nui.*

*de ses gestes et ne devrait pas être confondu avec le point 8e).*

**37** Agression verbale, effronterie

Agressivité verbale, insolence

**38** Attitudes antisociales ou procriminelles :

*Le jeune, par ses attitudes, appuie un mode de vie criminel ou anticonformiste. Ses attitudes, valeurs, croyance et rationalisation à propos du crime et des victimes démontrent qu'il est d'avis que les règles et les lois ne le concernent pas.*

*Le jeune met l'accent sur l'utilité de l'activité criminelle, se sent mieux dans un contexte criminel que prosocial, accepte les rationalisations ou justifications courantes menant à la violation des lois (ex. : « Ce n'était pas ma faute », « Personne n'a été blessé », « La victime l'a cherché » ou « Les policiers ont toujours une raison d'être sur mon dos ».)*

*Le jeune ne se responsabilise pas pour ses gestes ni pour les conséquences que ceux-ci entraînent, et il refuse d'être ou n'arrive pas à être empathique à l'égard des sentiments, des souhaits ou des attentes d'autrui, y compris des victimes de comportements criminels.*

*Le jeune accepte les autres criminels de même que les valeurs qu'ils véhiculent et leurs activités. Il exprime en outre de l'hostilité à l'égard du système de justice pénale.*

*Le jeune exprime de la culpabilité ou des regrets à l'égard de la ou des victimes, mais il nuance ses témoignages en se souciant de lui-même (ex. : « J'étais au mauvais endroit au mauvais*

Attitude antisociales et criminelles :

*Cochez cet énoncé si son attitude favorise un mode de vie anticonformiste ou criminel (attitude, valeurs et la façon dont il rationalise son acte à l'égard de la victime ou son comportement délictuel).*

*moment » ou « J'aurais aimé ne pas me faire prendre »). Le jeune a une attitude mitigée relativement aux comportements criminels, mais démontre qu'il est disposé à se plier aux règles lorsque celles-ci sont opportunes.*

*Le jeune fait généralement fi des autres activités conventionnelles ou prosociales. Il n'appuie pas les valeurs inhérentes à la société, y est hostile et les rejette.*

*Le jeune est peu attaché aux milieux conventionnels tels que le foyer ou la famille, l'école et le travail. De plus, il se montre négatif et hostile tout en rejetant les autres personnes qui ne sont pas des criminels (il pourrait par exemple dire : « Je me fous ce de qu'ils pensent. »). Le jeune ôte toute portée aux activités non prosociales ou rejette ce qu'elles ont de valorisant, et il tolère généralement la déviance.*

*Le jeune fait parfois fi des autres activités conventionnelles ou non criminelles. Il n'appuie pas certaines activités prosociales (ex. : école et travail), mais il soutient aussi quelques activités criminelles (ex. : usage de drogues, violence grave ou violence « macho »). Il démontre une certaine hostilité à l'endroit du gouvernement et des entreprises. Le jeune travaille ou va à l'école, mais il a commis des infractions à répétition comme la conduite avec facultés affaiblies, la conduite avec permis suspendu(ou sans permis valide), ou l'usage de drogues.*

<b>40</b>	Refuse vivement l'aide	Rejette carrément toute forme d'aide
<b>41</b>	Défie l'autorité	Se rebelle contre toute forme d'autorité
<b>42</b>	Insensible, se préoccupe peu des autres : <i>Le jeune démontre qu'il se préoccupe peu des sentiments ou du bien-être d'autrui et se comporte plutôt comme un psychopathe.</i>	Insensible, indifférent aux autres : <i>Se préoccupe peu du sentiment ou du bien-être des autres.</i>

---

# Annexe 6. Grille d'aide à la prise de décision

**Aide à la prise de décision SID-SRD**

ver. 2013-01-10



Nom du jeune

DDN  aa / mois / jj

# d'usager

Code postal  Bureau

Date du prononcé de la peine  aa / mois / jj

Nom de l'évaluateur

Tel

Intervenant de suivi

Tel

Psu-MTL

Date de validation  aa / mois / jj

EDS

EPS

RPD

PSE

Nature des délits de référence

---

**Cocher les cases ci-dessous**

	Oui / Non		Oui / Non		Oui / Non
<b>Précocité</b> : Le premier délit est apparu avant l'âge de 12 ans	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>Aggravation ou gradation</b> : Évolution vers des infractions d'une gravité toujours plus grande (généralement contre les biens vers des infractions contre les personnes)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>Activation</b> : Les périodes de productivité illégale sont plus nombreuses que les périodes d'accalmie	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Persistance</b> : Activités délinquantes pendant une période de 2 ans ou plus, continuité de l'agir illicite	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Polymorphisme</b> : Cumul de 4 différents types de délits ou plus	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Placement
Fermé

Début	Fin
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Surveillance
<input type="text"/>

Début	Fin
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Probation
<input type="text"/>

Début	Fin
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Placement différé
<input type="text"/>

Début	Fin
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Indicateurs à l'inventaire des risques et besoins criminogènes (IRBC)**

**Capacité Sociale**

Score total de la zone (2) *Famille*

Pauvreté de la relation entre le père et le jeune

Pauvreté de la relation entre la mère et le jeune

Score total de la zone (3) *Éducation / Emploi*

Comportement perturbateur dans la cour d'école

Se livre à des actes de violence

Relation difficile avec l'enseignant(e)

Score total de la zone (4) *Relations avec les camarades*

Score total de la zone (5) *Toxicomanie*

Score total de la zone (6) *Loisirs*

**Capacité criminelle**

Score total de la zone (1) *Antécédents*

Score total de la zone (7) *Personnalité / Comportement*

Agressivité physique

Colère

Agressivité verbale, insolence

Incapacité de supporter les frustrations

Estime de soi démesurée

Sentiment de culpabilité insuffisant

Score total de la zone (8) *Attitudes / Tendances*

Attitudes antisociales / criminelles

Insensible, indifférent aux autres

Ne cherche aucune aide

Risque global  0

**Indicateurs à l'inventaire Jesness**

**Indices**

Inadaptation

Explosivité

Auto-centrisme

Défensivité

Asocialité

**Echelles et sous-dimensions**

Smr

Smx

SM (mésadaptation sociale)

Antagonisme

VO (orientation aux valeurs)

Durété

Imm (Immaturité)

Insécurité interpersonnelle

Facilité magique

AU (autisme)

Distorsion perceptive

AI (Aliénation)

Moyenne interpersonnelle

J SOP (sans l'échelle 4)

MA (agressivité manifeste)

Irascibilité

Sentiment d'injustice subie

Wd (retrait)

Démision relationnelle

Impuissance

Déception devant autrui

SA (anxiété sociale)

Intrapuntivité

Tension relationnelle

Rep (refoulement)

Embellissement

Den (deni)

Objectivation positive d'autrui

Score au Dep-Ado

**Évaluation de SID - SRD et intensité**

SRD

Validation de la décision    SID     60 hres   
    SRD     100 hres

**Opinion clinique et commentaires sur l'orientation SID - SRD et intensité**

**Renseignements supplémentaires pour référence aux activités cliniques**

Nom et adresse du jeune

TEL:

Milieu de vie du jeune                      Mère

Fréquentation ou indices d'affiliation à un gang

Problème de toxicomanie

Santé mentale

A-t-il participé à une ou des activités cliniques en placement ou autre ?    Oui     Non

Si oui, lesquelles ?

Le dossier du jeune est suivi en LPJ

Courriel des parents   
 Numéro de cellulaire du jeune

**ATELIERS CLINIQUES SUGGÉRÉS**

Validation de la décision    EHS     PAV   
    PRP     GEM

**Opinion clinique et commentaires sur l'orientation des ateliers cliniques**

Le jeune est référé au PNRA

# hres :     durée:     Date de validation :  aa / mois / jj

EHS

PAV

Toxico

Soustraire aux infl.

Dilèmes moraux

PRP

GEM

Déstress et prog.

Employabilité

Sexo.

TOX     ESSAI     DILÈMES   
 DEP     Empl.     SEXO.